



**PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DE LA
ZONE
AGRICOLE**



MRC de
BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE **BEAUHARNOIS-SALABERRY**

ADOPTÉ LE 15 OCTOBRE 2014

« Repaire » fait partie d'une série de petits formats. Après avoir apposé certaines couleurs sur des papiers aquarelle, j'ai illustré diverses scènes d'habitation issues de mon imaginaire. Selon les couleurs et les formes, des histoires différentes se sont écrites. Un repaire est un lieu de refuge pour les bêtes sauvages, un espace qui donne la possibilité à maintes espèces (souris, renards, mésanges) de se camoufler aux yeux du monde. Dans cette composition, il s'agit de contempler la beauté de ce que l'on voit et que l'on ne voit pas. La beauté des grands espaces, la tranquillité et le résultat d'un long travail agricole qui apportent un plaisir, celui de contempler.



© LOUISE LAFORME

TITRE : Repaire

MEDIUM : Aquarelle

FORMAT : 6 x 8

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES FINANCIERS À L'ÉLABORATION DU PDZA
DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec



Communauté métropolitaine
de Montréal

RÉALISATION DU PDZA

(AU MOMENT DE SON ADOPTION)

CONSEIL DE LA
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

M. Yves Daoust
préfet de la MRC et maire
de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Claude Haineault
préfet suppléant de la MRC
et maire de Beauharnois

M. Jean-Denis Barbeau
maire-suppléant de Sainte-Martine

M. Gaétan Ménard
maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois,
président d'honneur au PDZA

M^{me} Francine Daigle
mairesse de Saint-Urbain-Premier

M^{me} Caroline Huot
mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka

M. Denis Lapointe
maire de Salaberry-de-Valleyfield

LE DOCUMENT EST DISPONIBLE
EN VERSION ÉLECTRONIQUE
SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC
DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

mrc-beauharnois-salaberry.com/PDZA

Ce document a été produit
par la MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice, Beauharnois (QC) J6N 1W6

Tous droits réservés
© 2014 MRC de Beauharnois-Salaberry

Publication Octobre 2014.

ÉLUS ENGAGÉS
À L'ÉLABORATION DU PDZA

M. Gaétan Ménard
maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois,
président d'honneur au PDZA

M^{me} Francine Daigle
mairesse de Saint-Urbain-Premier

M^{me} Caroline Huot
mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka

M. Normand Amesse
conseiller de Salaberry-de-Valleyfield

M. Christian Brault
conseiller de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Guillaume Lévesque-Sauvé
conseiller de Beauharnois

M^{me} Joane Gibeau
conseillère de Saint-Urbain-Premier

COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE (CCA) DE LA
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

M. Pierre Laberge
producteur agricole et président du CCA

M. Sylvio Desrosiers
producteur agricole

M. Normand Riendeau
producteur agricole

M. Éric Brault
maire de Sainte-Martine

M. Claude Haineault
préfet suppléant de la
MRC et maire de Beauharnois

M. Gaétan Ménard
maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois

M^{me} Francine Daigle
mairesse de Saint-Urbain-Premier

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL AFFECTÉE À LA RÉALISATION DU PDZA

COORDINATION

M^{me} Linda Phaneuf
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la MRC

M. Philippe Meunier
directeur – Service de l'aménagement
et développement du territoire - MRC

RÉDACTION

M. Marc-André Gagnon
aménagiste - MRC

M. Maxime Bélanger
aménagiste - MRC

M^{me} Françoise Hoarau
aménagiste et conseillère
en géomatique - MRC

M. Martin Paquette
aménagiste - MRC

MEMBRES DU COMITÉ
DE COORDINATION

M. Gaétan Ménard
maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois
et représentant du conseil de la MRC

M. Normand Amesse
conseiller de Salaberry-de-Valleyfield

M^{me} Angélique L'Écuyer
coordonnatrice projets spéciaux - CLD
Beauharnois-Salaberry

M^{me} Linda Phaneuf
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la MRC

M. Philippe Meunier
directeur - Service de l'aménagement
et développement du territoire - MRC

M. Marc-André Gagnon
aménagiste - MRC

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

M^{me} Francine Daigle
mairesse de Saint-Urbain-Premier

M^{me} Caroline Huot
mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka

M. Pierre Laberge
président du comité consultatif agricole
de la MRC

M. Normand Riendeau
membre du comité consultatif agricole
de la MRC

M. Sylvio Desrosiers
membre du comité consultatif agricole
de la MRC

M^{me} Angélique L'Écuyer
coordonnatrice projets spéciaux - CLD
Beauharnois-Salaberry

M^{me} Evelyn Sorel
conseillère en aménagement
et à l'environnement,
Fédération de l'UPA Montérégie

M^{me} Mélissa Normandin
conseillère en aménagement
et développement rural,
MAPAQ Montérégie-Ouest

M^{me} Sarah Landry
conseillère en aménagement
et développement rural,
MAPAQ Montérégie-Est

M. Daniel-Joseph Chapdelaine
conseiller aux opérations régionales et à
l'aménagement du territoire - MAMOT

M. Jérôme-Antoine Brunelle
directeur général adjoint - CRÉ de la Vallée
du Haut-Saint-Laurent

M. Vincent Robillard
analyste-rédacteur - CMM

M. Manuel Poulin
conseiller en recherche - CMM

M^{me} Kaissy Charbonneau
analyste-rédactrice - CMM

PARTENAIRES DU MILIEU AGRICOLE

Producteurs agricoles de la MRC, Fédération
de l'UPA Montérégie, Syndicat de l'UPA
de Beauharnois-Salaberry, Association de
la relève agricole de la Montérégie-Ouest,
Société de conservation et d'aménagement
du bassin de la rivière Châteauguay,
Comité régional d'aménagement de la
MRC, Centre de formation professionnelle
des Moissons, Réseau Agriconseils
Montérégie-Ouest, Coopérative
des Frontières, chercheurs, municipalités,
entreprises agroalimentaires et citoyens.

RÉVISION ET CORRECTION

M. Guy Longtin
coordonnateur aux communications - MRC

M^{me} Lyne Chevrier
consultante

CARTOGRAPHIE

M^{me} Françoise Hoarau
aménagiste et conseillère
en géomatique - MRC

PHOTOGRAPHIES

Auteurs :

Pierre Langevin
Ville de Beauharnois
MRC de Beauharnois-Salaberry
Concours-photos Promutuel

Haut St-Laurent : Luce Montpetit,
Renaud Guérin, Jean Rousseau,
Luc Lalonde, Chantal Boulerice,
Lyne Fontaine

GRAPHISME

Gestion du projet
Communauté services conseils Itée
Conception graphique
Valérie Duquette Design Graphique

MESSAGE DU PRÉFET ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Yves Daoust, Préfet
MRC de Beauharnois-Salaberry



**Linda Phaneuf, Directrice générale
et secrétaire-trésorière**
MRC de Beauharnois-Salaberry

Au terme de plusieurs mois de travail et d'une vaste consultation de la communauté et des gens de l'industrie agricole, la MRC de Beauharnois-Salaberry est heureuse de vous présenter officiellement son tout premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de son territoire.

Ce document de planification a essentiellement pour but de mettre en valeur notre zone agricole dans l'optique d'un développement durable et de répondre aux enjeux qui nous interpellent en ce début du XXI^e siècle.

Dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, la Communauté métropolitaine de Montréal reconnaissait le développement et les activités agricoles comme une composante essentielle à la vision de développement durable du Grand Montréal. C'est dans cette perspective de développement durable et concerté pour la mise en valeur de la zone agricole que la MRC, à la fin de l'année 2012, a choisi d'élaborer son Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

En 2013, la MRC a procédé à l'organisation des comités de travail ainsi qu'à la recherche de partenaires mobilisateurs et représentatifs du milieu agricole. Pour l'occasion, élus, exploitants agricoles, représentants des ministères et autres partenaires économiques et sociaux se sont rencontrés et ont échangé, permettant ainsi à la MRC de bonifier le portrait et d'amorcer un diagnostic préliminaire du territoire et des activités agricoles.

Le 11 mars 2014 à Saint-Étienne-de-Beauharnois, plus d'une trentaine d'agriculteurs répondaient favorablement à l'invitation de la MRC et participaient à une importante consultation, afin d'en arriver à une vision concertée et à un plan d'action devant nous permettre d'orienter le développement de notre industrie agricole pour les années futures.

Voilà essentiellement ce à quoi consiste le PDZA; une vision concertée et un plan d'action pour l'agriculture de demain.

Et les enjeux sont nombreux. Qu'il suffise de mentionner les défis posés par l'accroissement et la diversification des activités agricoles, l'atténuation des pressions créées par l'urbanisation sur la zone agricole, une meilleure cohabitation des usages agricoles et non agricoles, les défis de la transformation agroalimentaire, les problèmes de relève et de main-d'œuvre, etc.

Cet exercice et ce travail de réflexion arrivent à point nommé, alors que la MRC est également engagée dans un important processus de révision de son schéma d'aménagement.

Nous espérons que l'ensemble de la communauté, particulièrement rurale, s'appropriera ce Plan de développement et que cet outil d'orientation puisse nous guider dans l'essor de l'industrie agricole de notre territoire, à l'heure où notre région bénéficie depuis peu d'une infrastructure majeure de développement qu'est l'autoroute 30.

MESSAGE DU PRÉSIDENT D'HONNEUR



Gaétan Ménard
Maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois
Président d'honneur

En tant que représentant du conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry au comité de travail ayant œuvré à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de notre territoire, je me réjouis de la publication de ce rapport qui découle d'un travail à la fois consciencieux, réfléchi et visionnaire.

Fort de mes 65 ans de vie en milieu agricole, dont 28 comme agriculteur, permettez-moi d'affirmer qu'avec ce document de planification, la MRC de Beauharnois-Salaberry vient d'accoucher d'un outil par excellence pour répondre aux enjeux de sa zone agricole et orienter le futur de son industrie.

Comme on le sait, les activités agricoles représentent une part importante de notre réalité régionale, et ce, tant au niveau social, économique, qu'environnemental.

En ce sens, le plan de développement de la zone agricole nous permettra, non seulement de prendre conscience de nos forces et de nos lacunes, mais également des opportunités qui s'offrent à nous pour œuvrer de façon concertée à l'essor de nos activités agricoles dans une optique de développement durable.

En effet, qu'ils soient agriculteurs, élus, représentants de ministères et d'entreprises ou encore d'organismes régionaux de développement, chacun y trouvera son compte, dans la mesure où ce PDZA permettra à sa façon de procurer un nouvel élan à la dynamique agricole et à la vitalité de notre territoire, tout en les arrimant davantage à la réalité de ce XXI^e siècle.

Dans la mesure où le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry est constitué de propriétés et de terres agricoles dans une proportion de 79 % et que la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon d'assurer le développement et la pérennité de cette industrie, le travail qui a été abattu au cours des derniers mois et qui nous a menés à la publication de ce rapport aura valu son pesant d'or. Merci à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Avec ce PDZA, nous détenons dorénavant les balises et les pistes d'intervention nous permettant de réinventer notre industrie agricole et de l'amener vers de nouveaux horizons.

TABLE DES MATIÈRES

1.1	MISE EN CONTEXTE	10	2.3	LA PRATIQUE AGRICOLE EN ZONE NON AGRICOLE	34	2.8	LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE	65	6.1	PLAN D'ACTION	90
1.1.1.	Qu'est-ce-qu'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ?	10	2.3.1	Les terres d'Hydro-Québec	34	2.8.1	Le secteur de l'abattage	65	6.1.1	La mise en oeuvre du PDZA	91
1.1.2	La genèse des PDZA au Québec	11	2.3.2	Les autres activités agricoles pratiquées en zone urbaine	35	2.8.2	L'inventaire des entreprises de transformation et de distribution agroalimentaire	66	7.1	MÉDIAGRAPHIE	96
1.1.3	La reconnaissance des enjeux métropolitains pour le développement de la zone agricole	11	2.4	LES ACTIVITÉS AGRICOLES	37	2.9	LA PLANIFICATION TERRITORIALE DE LA ZONE AGRICOLE	68	8.1	ANNEXES	97
1.1.4	L'approche privilégiée pour le PDZA de la MRC	12	2.4.1	Le portrait des entreprises agricoles et mode d'occupation des terres agricoles	37	2.9.1	Les intentions d'aménagement figurant au schéma d'aménagement	68	ANNEXE 1.	Les résultats du questionnaire adressé aux entreprises agricoles de la MRC	98
1.1.5	Documents de références utilisés	14	2.4.2	Les productions végétales	43	2.9.2	La dynamique immobilière régionale	69	ANNEXE 2.	La consultation élargie des producteurs agricoles de la MRC	116
2.1	LA CARACTÉRISATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	16	2.4.3	Les productions animales	46	2.9.3	La demande à portée collective, article 59 LPTAA	71			
2.1.1	La composition et la localisation du territoire	16	2.5	L'AGROENVIRONNEMENT	47	3.1	LES ACTIVITÉS DE CONSULTATION ÉLARGIE	73			
2.1.2	La topographie et le climat	18	2.5.1	Les pratiques agroenvironnementales	47	3.1.1	Les rencontres de travail du 28 août et du 25 septembre 2013	74			
2.1.3	L'hydrographie	19	2.5.2	L'entretien des cours d'eau et leur gestion par bassin versant	47	3.1.2	Le sondage destiné aux agriculteurs	74			
2.1.4	Le potentiel agricole des terres	21	2.5.3	Les outils d'encadrement et d'aide aux bonnes pratiques agricoles	49	3.1.3	La consultation du 11 mars 2014 auprès des producteurs agricoles	74			
2.1.5	Les milieux naturels	24	2.6	LE PORTRAIT DE LA RELÈVE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE	50	3.1.4	La consultation du 10 septembre 2014 auprès des producteurs agricoles	74			
2.1.6	Le couvert forestier et les friches agricoles	24	2.6.1	L'âge, la relève et la main-d'œuvre	50	4.1	BILAN – DIAGNOSTIC	77			
2.2	L'OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE	26	2.6.2	Les lieux de formation en agriculture	53	4.1.1	Les principaux constats	77			
2.2.1	L'évolution de la zone agricole	26	2.6.3	Les programmes de support à l'agriculture	54	4.1.2	Les enjeux de développement agricole	84			
2.2.2	La superficie de la zone agricole	28	2.6.4	La structure agricole d'accompagnement	55	5.1	LA VISION CONCERTÉE	87			
2.2.3	Les demandes d'autorisation en zone agricole	31	2.7	LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE	57	5.1.1	Les principes directeurs	88			
2.2.4	Les usages non agricoles en zone agricole	31	2.7.1	Les exploitations agricoles avec activités complémentaires ou non conventionnelles	57	5.1.2	Les axes d'interventions et les orientations privilégiées	88			
2.2.5	Le parachèvement de l'autoroute 30 dans la MRC de Beauharnois-Salaberry	33	2.7.2	L'agrotourisme	60						
			2.7.3	Le portrait des marchés publics de la MRC	61						
			2.7.4	L'agroforesterie et les composantes paysagères du milieu agricole	63						

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	Démarche d'élaboration du PDZA pour l'année 2013	13
TABLEAU 2.	Démarche d'élaboration du PDZA pour l'année 2014	13
TABLEAU 3.	Potentiel agricole des sols	22
TABLEAU 4.	Évolution de la zone agricole dans la MRC de Beauharnois-Salaberry	27
TABLEAU 5.	Superficie de la zone agricole	28
TABLEAU 6.	Répartition de la superficie de la zone agricole par municipalité	29
TABLEAU 7.	Demandes d'autorisation accordées par la cptaq entre 1978 et 2013	31
TABLEAU 8.	Superficie des usages non agricoles dans la zone agricole	31
TABLEAU 9.	Superficie de l'emprise de l'Autoroute 30	33
TABLEAU 10.	Évolution des activités agricoles de 2004 à 2010	38
TABLEAU 11.	Taux d'occupation de la zone agricole et taux de location des terres entre 2004 et 2010	40
TABLEAU 12.	Répartition des superficies des productions végétales en 2010 (en ha)	44
TABLEAU 13.	Répartition des superficies des productions végétales en 2010 (en %)	44
TABLEAU 14.	Superficie cultivée, par EAE et type de culture, 2010	45
TABLEAU 15.	Provenance de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC, 2010	51
TABLEAU 16.	Établissements d'enseignement	53

TABLEAU 17.	Organisations du milieu agricole et agroalimentaire	56
TABLEAU 18.	Activités complémentaires des exploitations agricoles en 2007 et 2010 dans la MRC	58
TABLEAU 19.	Nombre d'exploitations procédant à une mise en marché de type « circuit court » ou à des activités d'agrotourisme, réparties selon leur activité principale, 2010	59
TABLEAU 20.	Comparaison des activités complémentaires des exploitations agricoles, 2010	59
TABLEAU 21.	Liste des principaux transformateurs agroalimentaires	66
TABLEAU 22.	Liste des principaux distributeurs agroalimentaires	67
TABLEAU 23.	Rythme de développement des municipalités rurales	70
TABLEAU 24.	Taux d'occupation des îlots déstructurés en zone agricole	71
TABLEAU 25.	Activités de consultation élargie avec le milieu agricole	73
TABLEAU 26.	Les principaux constats dégagés du portrait agricole	77
TABLEAU 27.	Les enjeux de développement agricole de la MRC	84
TABLEAU 28.	Axe d'intervention 1 - La pratique de l'agriculture	91
TABLEAU 29.	Axe d'intervention 2 - La relève et le soutien aux entreprises agricoles	93
TABLEAU 30.	Axe d'intervention 3 - L'image régionale et le développement de la multifonctionnalité de l'agriculture	94

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	Le domaine de l'agroforesterie au Québec	63
GRAPHIQUE 1.	Pédologie des sols de la MRC de Beauharnois-Salaberry	21
GRAPHIQUE 2.	Classification des sols de la MRC de Beauharnois-Salaberry	22
GRAPHIQUE 3.	Évolution de l'occupation de la zone agricole par des exploitations agricoles (1998-2011)	37
GRAPHIQUE 4.	Exploitations agricoles enregistrées dans la MRC de Beauharnois-Salaberry de 1998 à 2012	38
GRAPHIQUE 5.	Répartition des exploitations agricoles dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2010	39
GRAPHIQUE 6.	Caractéristiques de la zone agricole en 2010	39
GRAPHIQUE 7.	Proportion des entreprises selon différentes strates de revenus, 2010	40
GRAPHIQUE 8.	Valeur des terres agricoles transigées, en \$/ha, dans la MRC de 1996-2011	41
GRAPHIQUE 9.	Valeur moyenne des terres agricoles transigées, en \$/ha, 1996-2011	41
GRAPHIQUE 10.	Proportion des revenus fonciers provenant des exploitations agricoles par rapport aux revenus fonciers totaux, 2007-2013	42
GRAPHIQUE 11.	Répartition des superficies des productions végétales 2010	43

GRAPHIQUE 12.	Répartition des principales productions animales 2010	46
GRAPHIQUE 13.	Groupes d'âge des producteurs agricoles de la MRC de Beauharnois-Salaberry	50
GRAPHIQUE 14.	Proportion des exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans, 2010	51
GRAPHIQUE 15.	Relève agricole établie sur l'ensemble du territoire de la MRC en 2010	52
GRAPHIQUE 16.	Part du nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans entre 2004 et 2010	52

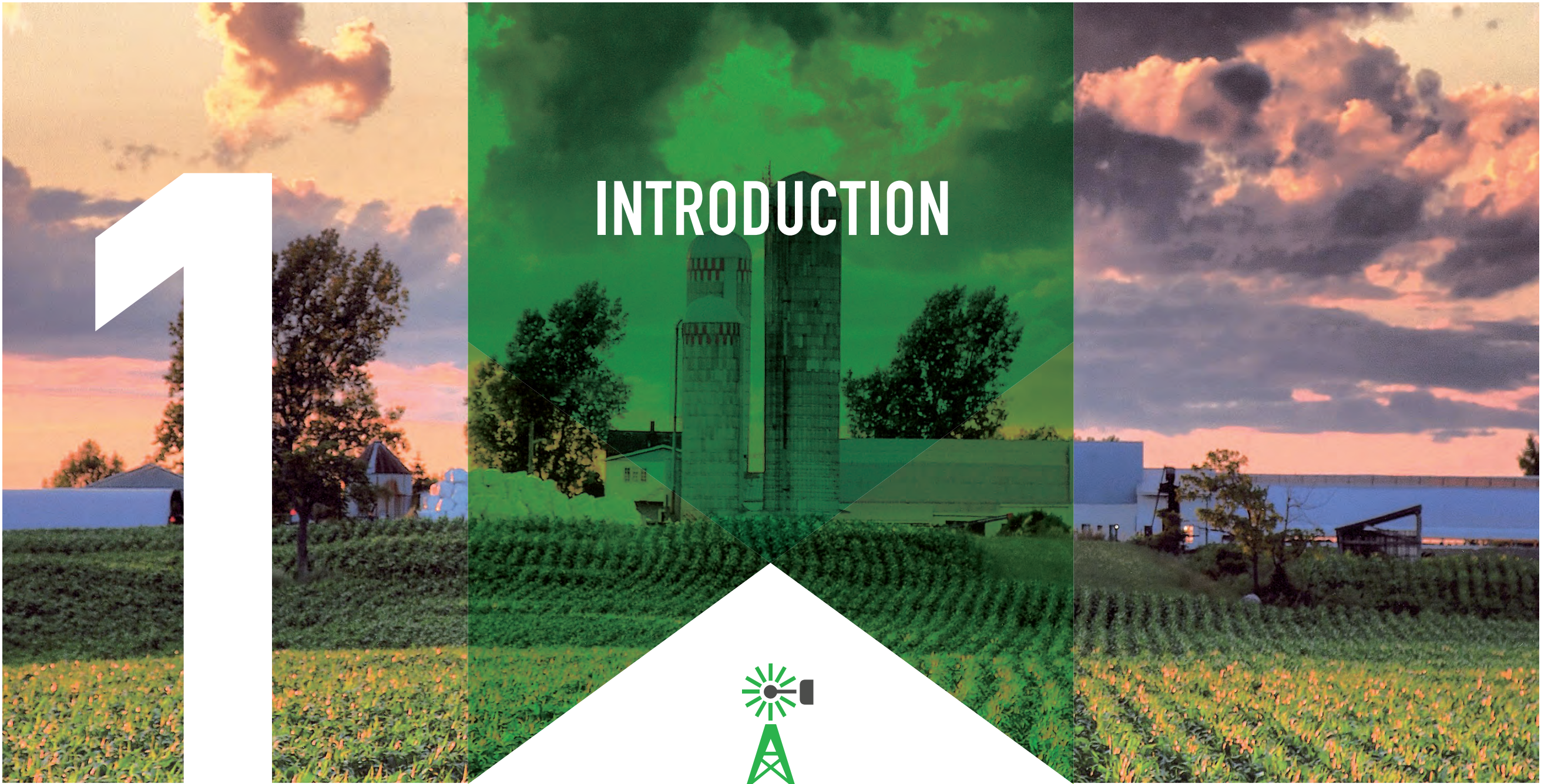
LISTE DES CARTES

CARTE 1 -	Localisation de la MRC	17
CARTE 2 -	Les bassins versants	20
CARTE 3 -	La classification des sols	23
CARTE 4 -	Les milieux naturels	25
CARTE 5 -	La zone agricole	30
CARTE 6 -	Les usages non agricoles en zone agricole	32
CARTE 7 -	La pratique agricole en zone non agricole	36
CARTE 8 -	Les composantes agrotouristiques et récréotouristiques	62

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ARDA	Aménagement rural et développement de l'agriculture	MAMOT	Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec	MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
CCA	Comité consultatif agricole	MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
CCAE	Clubs-conseils en agroenvironnement	MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
CLD	Centre local de développement	MEIE	Ministère de l'Économie, de l'innovation et des Exportations
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal	MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec	MRC	Municipalité régionale de comté
CRA	Comité régional d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry	MTQ	Ministère des Transports du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec	PAF	Plan d'aménagement forestier
CRÉ	Conférence régionale des élus	PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
CRFA-MO	Collectif régional en formation agricole de la Montérégie-Ouest	PDZA	Plan de développement de la zone agricole
CUMA	Coopérative d'utilisation de la machinerie agricole	PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
CUMO	Coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre agricole	RAMO	Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest
DJC	Degrés-jours de croissance	REA	Règlement sur les exploitations agricoles
EAE	Exploitation agricole enregistrée	SADC-SS	Société d'aide au développement des collectivités du Suroît-Sud
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec	SAR	Schéma d'aménagement révisé
HA	Hectare	SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
IDEC	Indice Diatomées de l'Est du Canada	SCABRIC	Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay
IRDA	l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement	UA	Unité animale
IQBP	Indice de qualité bactériologique et physicochimique de l'eau de surface	UPA	Union des producteurs agricoles
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	UTM	Unités thermiques de maïs
		ZIP	Zone d'intervention prioritaire

INTRODUCTION



1.1 MISE EN CONTEXTE

L'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC fait suite à l'entrée en vigueur en mars 2012 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Cette dernière, alors inspirée par les projets-pilotes de PDZA réalisés à travers le Québec, soumettait à l'été 2012 aux MRC constituantes, de concert avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une proposition de subvention de l'ordre de 25 000 \$ pour la réalisation d'un outil de développement de la zone agricole.

L'automne suivant, la MRC de Beauharnois-Salaberry manifestait à la CMM son grand intérêt à réaliser cet exercice de planification et signait un protocole d'entente. Un plan de travail a par la suite été élaboré et un recueil statistique a été complété, afin de pouvoir lancer officiellement le processus.

1.1.1 QU'EST-CE-QU'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)?

Le MAPAQ définit le PDZA comme :

« *Un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.* »¹

Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon de concilier les objectifs suivants :

- assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- atténuer les pressions de l'urbanisation;
- favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

En complément des objectifs fondamentaux, le PDZA devrait contribuer à :

- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- encourager le développement d'activités complémentaires, telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme;
- faciliter une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;
- bonifier la planification de l'agriculture prévue à la révision actuelle du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

À terme, le PDZA devrait également :

- être un laboratoire d'idées permettant aux acteurs du territoire agricole de s'adapter adéquatement aux transformations actuelles en matière d'agriculture;
- promouvoir des pistes d'actions innovantes dans les domaines d'activités en émergence : transformation à la ferme, agroforesterie, circuits agrotouristiques, remise en culture des terres en friche, marchés publics, agriculture biologique, etc;
- être concret et avoir une obligation de résultat.

¹ Gouvernement du Québec, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/PDZA.aspx>, page consulté le 14 août 2014.

LES PDZA POURRONT CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA PROTECTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE

² Gouvernement du Québec, 2008, p. 181.

³ La MRC de Beauharnois-Salaberry a obtenu la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement en lien avec la concordance du PMAD de la CMM, le 31 janvier 2014. Le schéma d'aménagement révisé (seconde génération) est, par conséquent, entré en vigueur le 28 juin 2000. La ville de Beauharnois est la seule municipalité de la MRC incluse dans le territoire de la CMM.

⁴ Or, cette croissance de 6 % de la superficie cultivable « devra toutefois tenir compte des préoccupations métropolitaines relatives au développement durable et, en particulier, de l'objectif de protéger les bois, les corridors forestiers, les milieux humides, les rives, le littoral et les plaines inondables. La préservation de la qualité de l'eau (bassins hydrographiques) devra également faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cet objectif. » CMM, 2012, p. 112 (extrait du critère 1.3.1 du PMAD), entré en vigueur le 28 juin 2000. La ville de Beauharnois est la seule municipalité de la MRC incluse dans le territoire de la CMM.

1.1.2 LA GENÈSE DES PDZA AU QUÉBEC

En 2008, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), mieux connue sous le nom de rapport Pronovost, a émis un certain nombre de recommandations en lien avec le territoire agricole. De ce fait, l'une des recommandations rappelle que les MRC devraient se doter d'un plan de développement de leur zone agricole.² En favorisant une occupation dynamique du territoire, les PDZA pourront contribuer activement à la protection et au développement du territoire agricole.

La volonté du gouvernement à promouvoir la réalisation des PDZA n'est pas une nouveauté en soi. Les MRC québécoises ont eu pour mandat, lors de la parution des orientations gouvernementales en 2001, de mettre en place un outil de développement de leur zone agricole. Constatant que les MRC tardaient à mettre en place leur PDZA, le MAPAQ a donc lancé en 2008 un *chantier de travail* permettant ainsi le soutien de 8 projets-pilotes. En plus d'être complétée d'un soutien financier, cette campagne d'accompagnement du ministère auprès de diverses MRC lui permettait par ailleurs de stimuler à la fois ces régions et ces municipalités sur la nécessité de développer et de mettre en valeur leur territoire agricole.

L'élaboration des PDZA fait également partie des moyens retenus dans le cadre de la Politique de souveraineté alimentaire présentée à l'échelle provinciale en 2013 par le gouvernement du Québec.

Actuellement, près de la moitié des MRC disposant d'une zone agricole au Québec a amorcé ou déjà terminé un PDZA. À preuve, seulement à l'échelle métropolitaine, bon nombre de MRC faisant partie partiellement ou totalement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) bénéficieront d'un PDZA d'ici la fin de l'année 2014.

Dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, la CMM reconnaissait le développement et les activités agricoles comme une composante essentielle à la vision de développement durable du Grand Montréal.

C'est dans cette perspective de développement durable et concerté pour la mise en valeur de la zone agricole que le 22 août 2012, la MRC de Beauharnois-Salaberry convenait par voie de résolution d'élaborer un PDZA. À cet effet, la MRC s'engageait à se doter d'un plan de travail, afin de bénéficier de l'aide financière du MAMOT et de la CMM dans la réalisation de cet exercice de planification à la fois novateur et personnalisé.

1.1.3 LA RECONNAISSANCE DES ENJEUX MÉTROPOLITAINS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Le 27 novembre 2013, le conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry adoptait un règlement de modification du Schéma d'aménagement révisé (SAR) visant à établir sa concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ce schéma de la MRC, maintenant conforme aux orientations, objectifs et critères du PMAD, reconnaît pleinement l'importance de la mise en valeur des activités agricoles.³

En incluant au PDZA des actions concrètes et réalistes à l'ensemble de son territoire et en conformité avec la législation en vigueur, la MRC réitère son engagement à atteindre les objectifs énoncés au PMAD, à savoir la croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture et la protection de 17 % des bois et corridors forestiers et des milieux humides sur le territoire métropolitain d'ici 2031.⁴ À noter que ces objectifs ne touchent que le territoire métropolitain de la MRC, soit la Ville de Beauharnois.



La mise en place des différentes tables de concertation⁵ sur les PDZA élaborés par les MRC et agglomérations de la CMM aura également permis à ces dernières d'identifier des enjeux communs liés à la mise en valeur du territoire et aux activités agricoles, dont :

- l'accessibilité aux terres agricoles à des fins de production ;
- l'établissement de la relève ;
- la création de nouvelles entreprises agricoles ;
- la remise en culture de terres agricoles en friche ou de terres peu exploitées ;
- la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- la mise en valeur des bois, des corridors forestiers et la protection des cours d'eau ;
- la rentabilité des exploitations agricoles (de tailles différentes et aux productions diverses).

Ainsi, en souscrivant à ces enjeux, la MRC de Beauharnois-Salaberry contribue à l'harmonisation et à la complémentarité des PDZA à l'échelle métropolitaine, notamment par les actions qu'elle entendra privilégier.

1.1.4 L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE POUR LE PDZA DE LA MRC

Puisque le PDZA s'appuie sur une démarche concertée, l'implication active de l'ensemble des participants tout au long des étapes de réalisation a joué un rôle déterminant dans l'obtention du résultat. Le PDZA a été réalisé par l'équipe du Service de l'aménagement et développement du territoire de la MRC, sous la supervision des membres du comité de coordination. Son élaboration s'est échelonnée sur une période de deux ans et, de façon générale, chacune des étapes a fait l'objet de rencontres de travail spécifiques avec le comité technique et ses partenaires invités du milieu agricole. Les communications auprès des membres du conseil de la MRC ont été effectuées lors des rencontres plénières. Afin de mobiliser le plus grand nombre de producteurs agricoles à la démarche du PDZA, la MRC a organisé des activités de consultations élargies et produit un sondage destiné aux entreprises agricoles enregistrées de son territoire. Au total, plus de cent producteurs ont été rejoints par ces différentes tribunes, représentant près du quart des producteurs agricoles du territoire et plus du tiers des 312 entreprises agricoles enregistrées dans la MRC.

Ainsi, la réalisation de ce document tient compte du guide d'élaboration proposé par le MAPAQ et répond à la volonté de la MRC et de ses partenaires à disposer d'une connaissance approfondie du territoire agricole, afin d'établir un diagnostic territorial actualisé en fonction des thématiques retenues. Ce diagnostic fait état des forces, des faiblesses, des opportunités et des défis propres à chacun des thèmes présentés. Par la suite, des enjeux et des objectifs tenant compte de l'énoncé de vision et des planifications de l'ensemble des partenaires ont été identifiés, afin de contribuer à l'élaboration des pistes d'actions concrètes et réalisables sur le territoire.

Le PDZA contient 4 étapes distinctives de réalisation, à savoir :

1. **le portrait du territoire et des activités agricoles** : l'image factuelle et la compréhension des tendances évolutives de l'agriculture pratiquée sur le territoire ;
2. **le diagnostic** : la présentation des principaux constats menant à l'identification des forces et des faiblesses du développement de l'agriculture, ainsi que les opportunités et les défis ;
3. **la vision concertée** : la définition de la ligne directrice, les principes directeurs et les orientations privilégiées du plan de développement ;
4. **le plan d'action** : les moyens devant être utilisés pour l'atteinte des objectifs sur une période donnée et les mécanismes de suivis appropriés.

⁵ La mise en place d'un comité de pilotage métropolitain, puis technique sur les PDZA, traduit l'engagement de la CMM à fournir un support aux MRC et aux agglomérations dans l'exercice d'élaboration d'un tel document. À cet égard, sur la base des enjeux communs définis par les MRC et les agglomérations, la CMM soutiendra la recherche et la définition de mesures de mise en œuvre des actions qui y sont liées. À cette fin, la CMM se dotera d'un plan d'action visant l'appui à la mise en œuvre des 14 PDZA métropolitains dès 2014. Ce plan d'action s'échelonnait de 2015 à 2020.

LES TABLEAUX 1 ET 2 PRÉSENTENT L'ENSEMBLE DES ÉTAPES DE CETTE DÉMARCHE

TABLEAU 1.
DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA
POUR L'ANNÉE 2013

DÉMARRAGE	
Recueil et compilation des statistiques du portrait	Janvier à février 2013
Mise en place des comités et mobilisation des partenaires du milieu agricole	Mars à avril 2013
Annonce publique – Première rencontre officielle	17 mai 2013
ÉTAPE 1. PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES	
Rédaction du portrait	Janvier à juillet 2013
ÉTAPE 2. DIAGNOSTIC	
Journée de consultation auprès des partenaires invités du milieu agricole Productions agricoles et développement économique	28 août 2013
Journée de consultation auprès des partenaires invités du milieu agricole Aménagement du territoire et agroenvironnement	25 septembre 2013
Enrichissement des notes de consultation (portrait-diagnostic) Faits saillants, forces, faiblesses, opportunités et menaces	Octobre 2013
Rencontre du comité technique (recommandations du portrait-diagnostic)	12 novembre 2013

TABLEAU 2.
DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA
POUR L'ANNÉE 2014

ÉTAPES 1-2. FINALISATION DU PORTRAIT-DIAGNOSTIC	
Rencontre du comité de coordination (planification de la consultation élargie des agriculteurs)	15 janvier 2014
Questionnaire adressé aux entreprises agricoles	Février 2014
Activité de consultation élargie des producteurs agricoles	11 mars 2014
Séances de travail du comité technique et de coordination (Résultats du questionnaire et du rapport de consultation)	15-29 avril 2014
Portrait de l'industrie agroalimentaire et des transformations	Mai 2014
ÉTAPES 3-4. ÉLABORATION DE LA VISION ET DU PROJET DE PLAN D'ACTION	
Rédaction de la vision et du projet de plan d'action	Juin à août 2014
Transmission du PDZA et de son projet de plan d'action au comité technique	30 juillet 2014
VALIDATION DU PDZA ET DE SON PROJET DE PLAN D'ACTION	
Séance de travail avec le comité technique et de coordination sur le projet de PDZA	6 août 2014
Présentation et adoption de la vision, des orientations ainsi que d'un projet de plan d'action au conseil des maires de la MRC	20 août 2014
Transmission du PDZA et de son projet de plan d'action à la CMM	21 août 2014
Consultation des producteurs agricoles sur le projet de plan d'action	10 septembre 2014
ADOPTION DE LA VERSION INTÉGRALE DU PDZA	
Transmission du PDZA à la CMM et au MAMOT	16 septembre 2014
Recommandation d'adoption du PDZA par le CCA de la MRC	7 octobre 2014
Adoption du PDZA par le conseil des maires de la MRC	15 octobre 2014
Diffusion du PDZA	Fin octobre 2014

LES DONNÉES TRAITÉES
DANS LE PRÉSENT
PORTRAIT FONT
RÉFÉRENCE À DIVERS
NIVEAUX DE DÉCOUPAGE
TERRITORIAL AU NIVEAU
MÉTROPOLITAIN

1.1.5 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES UTILISÉS

Afin de bien comprendre l'impact du secteur des activités agricoles sur le territoire de la MRC, il apparaît primordial de dresser un portrait aussi précis que possible de l'occupation du territoire et des activités agricoles de la zone agricole.

À ce chapitre, la MRC a eu recours à la plupart des informations tirées des différentes sources citées aux notes bibliographiques. Notons que le MAPAQ et la CMM ont fourni la plupart des données statistiques⁶ provenant des recueils suivants :

- Le portrait statistique agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2012, MAPAQ-CMM;
- Les données complémentaires pour l'élaboration d'un portrait de l'agriculture dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2013, MAPAQ;

TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Puisqu'un PDZA doit viser l'ensemble du territoire d'une MRC, il importe de préciser que les données utilisées dans le cadre de ce portrait font référence à l'ensemble des municipalités constituantes de la MRC, et ce, sans tenir compte de leur présence en tout ou en partie, sur le territoire de la CMM.

Les données traitées dans le présent portrait font référence à divers niveaux de découpage territorial au niveau métropolitain. La CMM regroupe 82 municipalités réparties en cinq secteurs géographiques, soit l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, Laval, la couronne Nord et la Couronne Sud :

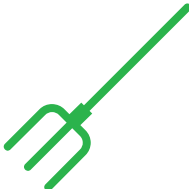
- **l'agglomération de Montréal**, l'agglomération de Longueuil ainsi que Laval sont, pour leur part, des territoires équivalents aux MRC tout en composant trois des cinq grands secteurs géographiques de la CMM;
- **la Couronne Nord** comprend les MRC des Moulins, de Thérèse-De Blainville et de Mirabel, ainsi qu'une partie des MRC de L'Assomption et de Deux-Montagnes;
- **la Couronne Sud** inclut 6 MRC, dont Marguerite D'Youville, Vallée-du-Richelieu, Rouville, Roussillon, Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges.

En ce qui a trait à la grande région de la Montérégie, celle-ci regroupe les MRC d'Acton, Beauharnois-Salaberry, Brome-Missisquoi, Haute-Yamaska, Marguerite-D'Youville, Vallée-du-Richelieu, Pierre-De Saurel, Haut-Richelieu, Haut-Saint-Laurent, Jardins-de-Napierville, Maskoutains, Roussillon, Rouville, Vaudreuil-Soulanges et l'agglomération de Longueuil.

⁶ Les données traitées proviennent des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version certifiée) et aussi en partie de Statistique Canada (Recensement de l'agriculture 2011). Les données des fiches d'enregistrement sont compilées selon le site principal d'exploitation des entreprises agricoles, à l'exception des superficies et du nombre d'unités animales, qui sont comptabilisées selon leur localisation géographique.

2

PORTRAIT
DU TERRITOIRE
ET DES ACTIVITÉS
AGRICOLLES



2.1 LA CARACTÉRISATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE

2.1.1 LA COMPOSITION ET LA LOCALISATION DU TERRITOIRE

La MRC de Beauharnois-Salaberry couvre un territoire de 468,70 km² et regroupe sept municipalités : Beauharnois, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Martine, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Urbain-Premier et Salaberry-de-Valleyfield. Elle comptait, en 2011, une population de 61 950 personnes⁷ concentrée principalement dans les deux pôles urbains de la MRC que sont les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois. Quant aux cinq autres municipalités, elles possèdent davantage un caractère rural. Il est par ailleurs important de souligner que l'ensemble des municipalités de la MRC sont majoritairement occupées par la zone agricole et sont toutes grandement concernées par le développement du milieu agricole.

La MRC est située au sud-ouest de la grande région montréalaise, dans l'axe de développement économique du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs et à proximité des frontières de l'Ontario et des États-Unis. Située au centre de la région touristique du Suroît, qui est également constituée des MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Haut-Saint-Laurent, la MRC de Beauharnois-Salaberry fait également partie des 6 MRC constituant la Couronne Sud au sein du grand territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Bien que la ville de Salaberry-de-Valleyfield constitue une ville satellite de la région métropolitaine, la ville de Beauharnois est la seule municipalité de la MRC comprise dans le territoire de la CMM.

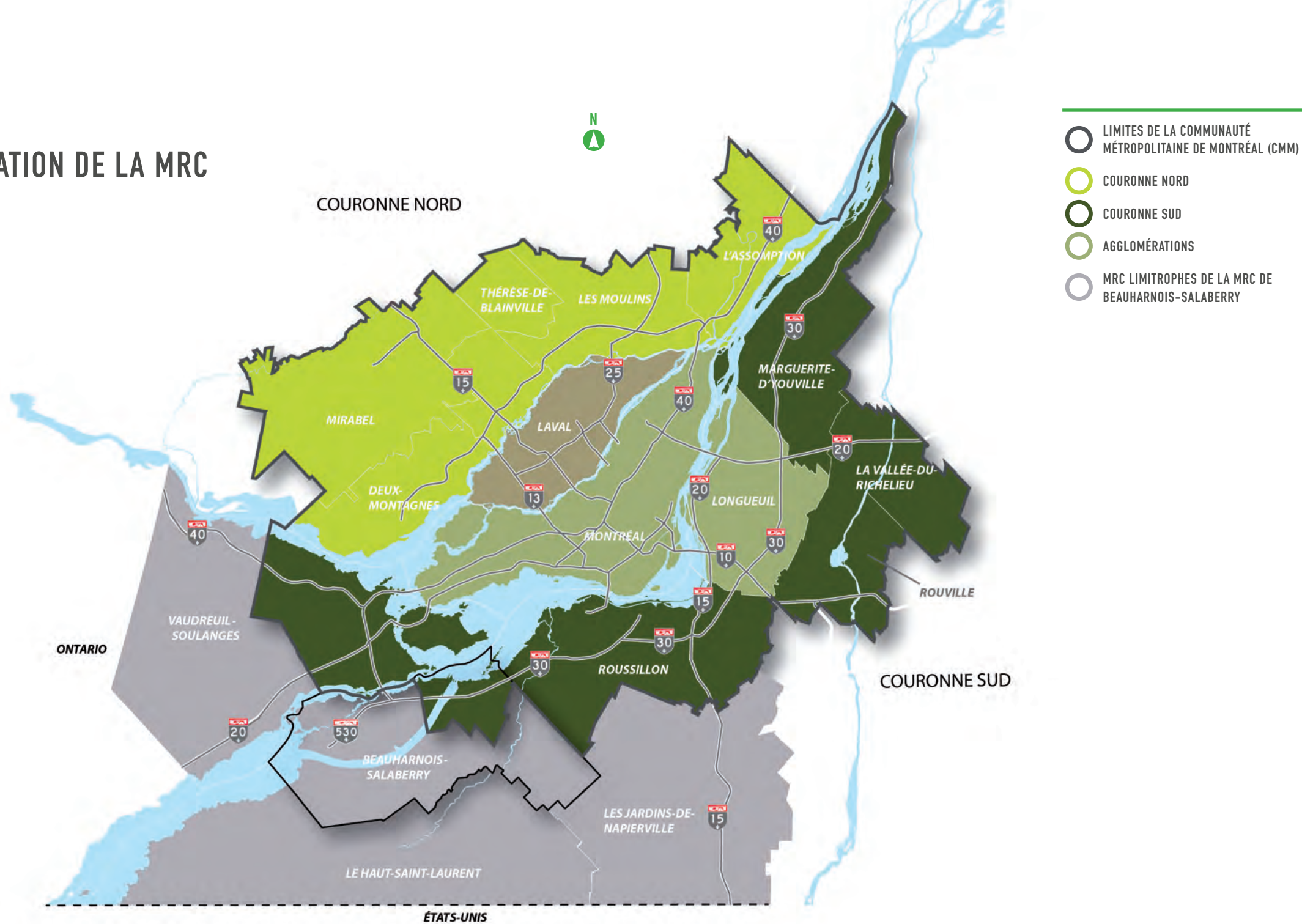
LA MRC DE
BEAUHARNOIS-SALABERRY
COUVRE UN TERRITOIRE DE
468,70 KM²

LA MRC DE
BEAUHARNOIS-SALABERRY
REGROUPE
7
MUNICIPALITÉS

ELLE RECENSE
PRESQUE
62 000
PERSONNES

⁷ Gouvernement du Canada, 2013. *Recensement 2001-2011*.
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>.
Page le 1^{er} octobre 2013 consultée.

CARTE 1. LOCALISATION DE LA MRC



2.1.2 LA TOPOGRAPHIE ET LE CLIMAT

La MRC de Beauharnois-Salaberry est située dans les basses terres du Saint-Laurent. Cette région physiographique se caractérise par un ensemble de facteurs géologiques et physiques bien particuliers : une plaine basse où dominant des sols argileux et limoneux et un climat tempéré et humide.

LA TOPOGRAPHIE

Le territoire de la MRC est constitué de deux unités physiographiques, la première constituée par une plaine basse horizontale (de 30 à 50 mètres d'altitude) et la seconde par une plaine ondulée de bosses caillouteuses (de 50 à 70 mètres d'altitude).

Les étendues planes se retrouvent à l'est du boulevard Pie XII dans les villes de Salaberry-de-Valleyfield, de Beauharnois et à l'est du rang du Dix dans les municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois, de Beauharnois et de Sainte-Martine. Une étroite bande de terrain plat longe le lac Saint-François de Saint-Stanislas-de-Kostka à Salaberry-de-Valleyfield. Ailleurs sur le territoire de la MRC, la topographie indique une plaine ondulée de bas coteaux que l'on peut très bien apercevoir au sud des chemins de la rivière Saint-Louis à Saint-Louis-de-Gonzague. Finalement, les ondulations se renforcent au sud de Saint-Urbain-Premier, où l'élévation atteint 60 et 70 mètres d'altitude.

LE CLIMAT

Selon l'Atlas agroclimatique du Québec, la MRC de Beauharnois-Salaberry jouit du climat tempéré des zones continentales intérieures avec des hivers plutôt longs et rigoureux, et des étés chauds, secs ou pluvieux selon les années. Les printemps et les automnes sont généralement pluvieux et assez froids.

La durée de la période sans gel varie en moyenne de 148 à 160 jours aux abords du fleuve Saint-Laurent, de 125 à 140 jours dans les municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois et Beauharnois, de 110 à 125 jours dans le secteur sud de la MRC et de 90 à 110 jours au sud de Saint-Urbain-Premier.

La date moyenne du dernier gel printanier varie entre le 27 avril et le 3 mai dans la majeure partie du territoire de la MRC, entre le 8 et le 16 mai au sud de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois et Sainte-Martine et entre le 17 et le 25 mai à Saint-Urbain-Premier. La date moyenne du premier gel automnal varie entre le 30 septembre et le 7 octobre en bordure du fleuve et à l'intérieur de la MRC et varie entre le 21 et le 29 septembre à Saint-Urbain-Premier.

La saison de croissance est d'une durée moyenne variant entre 208 à 216 jours pour la majeure partie du territoire de la MRC et diminue légèrement de 200 à 207 jours dans les environs de Salaberry-de-Valleyfield. Le début de la saison de croissance se situe en moyenne entre le 18 et le 21 avril. La date de la fin de la saison de croissance se situe en moyenne entre le 16 et le 20 novembre sur le territoire de la MRC.

Le territoire de la MRC enregistre des degrés-jours de croissance (DJC) parmi les plus élevés au Québec avec une moyenne cumulée de 2004-2161⁸ durant une saison de croissance. De plus, la moyenne du cumul des précipitations saisonnières varie entre 552 et 582 millimètres⁹, ce qui confère au territoire de la MRC une situation relativement stable.

Reconnus depuis longtemps comme indicateur de potentiel de rendement agricole, les UTM servent à déterminer si des régions se prêtent bien à la culture du maïs et du soja. Fait intéressant, les moyennes du cumul des UTM enregistrées sur le territoire de la MRC sont parmi les plus élevées du Québec, variant entre 3027 et 3286¹⁰.

⁸ CRAAQ. Atlas agroclimatique du Québec. 2012, au-dessus de 5 degrés, Période de référence : 1979 à 2008.

⁹ CRAAQ. Atlas agroclimatique du Québec, 2012, Période de référence 1974 à 2003.

¹⁰ CRAAQ. Atlas agroclimatique du Québec, 2012, Période de référence 1979 à 2008.

2.1.3 L'HYDROGRAPHIE

L'hydrographie de la MRC de Beauharnois-Salaberry est principalement composée du fleuve Saint-Laurent et du canal de Beauharnois. En complément, deux autres cours d'eau d'importance sont présents sur son territoire : la rivière Saint-Louis et la rivière Châteauguay.

Au nord du canal de Beauharnois, le fleuve Saint-Laurent recueille l'eau des terres de la ville de Salaberry-de-Valleyfield et de la ville de Beauharnois. Son principal sous-bassin est la rivière Saint-Charles.

Au sud du canal de Beauharnois, la rivière Saint-Louis draine un bassin d'une superficie de 120 km², traversant la MRC d'ouest en est, c'est-à-dire de Saint-Stanislas-de-Kostka pour se déverser dans le lac Saint-Louis à Beauharnois. La réduction du bassin versant, à la suite de l'aménagement du canal de Beauharnois, a conduit à la construction d'un canal d'amenée s'étendant du lac Saint-François jusqu'à la rivière Saint-Louis dans les limites de Saint-Stanislas-de-Kostka. Ce canal sert à assurer un débit suffisant en période d'étiage. De plus, les difficultés de drainage de la rivière La Guerre ont conduit à la canalisation de ses eaux vers la rivière Saint-Louis.

La rivière Châteauguay parcourt une dizaine de kilomètres et draine les terres d'une partie des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et de Saint-Étienne-de-Beauharnois, pour ensuite traverser Sainte-Martine. Ses principaux sous-bassins sont la rivière des Fèves et la rivière de l'Esturgeon qui prennent leur source respectivement à Sainte-Clothilde et Saint-Rémi. La rivière Châteauguay prend son origine dans les Adirondack, au sud de la frontière canado-américaine, et traverse les MRC Haut-Saint-Laurent, Beauharnois-Salaberry et Roussillon. Au Québec, elle draine un bassin total de 1 458 km², dont près de 180 km² dans la MRC de Beauharnois-Salaberry.

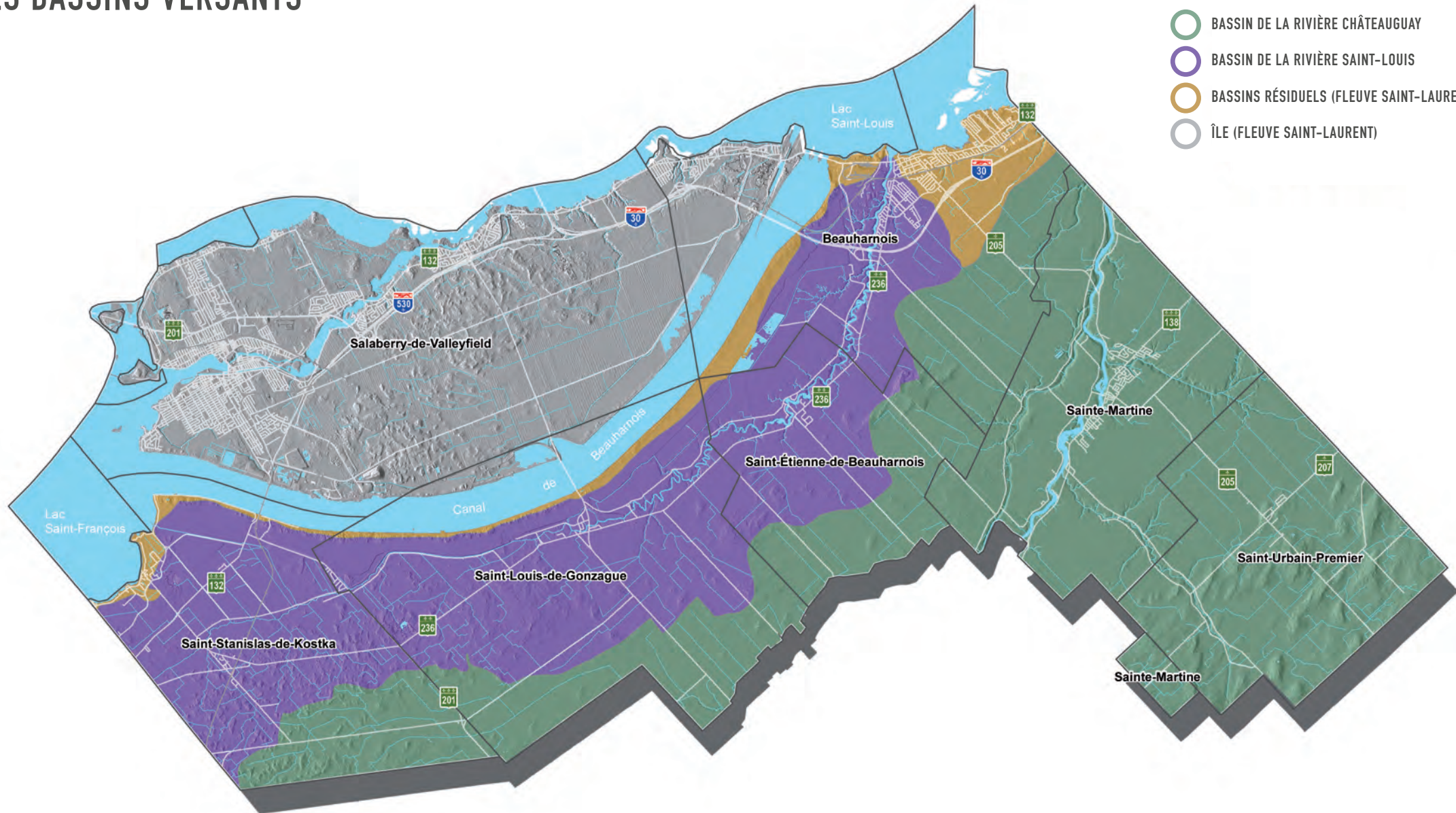
Le canal de Beauharnois, d'une longueur de 24 kilomètres et d'un kilomètre de largeur, demeure une voie navigable vitale pour le fleuve Saint-Laurent. Ce canal, creusé entre 1929 et 1932, a ainsi soustrait environ 44 km² de terres agricoles fertiles en incluant les zones de déblais pour le dragage; ces dernières étant communément appelées « bandes du canal ».

LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS
DRAINE UN BASSIN
D'UNE SUPERFICIE DE
120 KM²

LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY
DRAINE UN BASSIN DE
1 458 KM²





LE CANAL DE BEAUHARNOIS,
D'UNE LONGUEUR DE
24 KM,
DEMEURE UNE VOIE
NAVIGABLE VITALE POUR
LE FLEUVE SAINT-LAURENT

CARTE 2. LES BASSINS VERSANTS



BASSINS VERSANTS

(Gouvernement du Québec, 2011; MNT, Géomont, 2011)

-  BASSIN DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY
-  BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS
-  BASSINS RÉSIDUELS (FLEUVE SAINT-LAURENT)
-  ÎLE (FLEUVE SAINT-LAURENT)

2.1.4 LE POTENTIEL AGRICOLE DES TERRES

L'évaluation du potentiel agricole des terres émane d'études pédologiques des sols réalisées dans le cadre de l'Inventaire des Terres du Canada (ITC). Cet inventaire vise à évaluer et classer les possibilités d'utilisation agricole des sols au Canada.

LA PÉDOLOGIE DES SOLS

D'après les études pédologiques de l'IRDA (Institut de recherche et de développement en agroenvironnement), plus de la moitié du territoire de la MRC est constituée de sols argileux sous l'appellation Sainte-Rosalie. Cette terre argileuse couvre une superficie d'environ 25 950 ha sur le territoire de la MRC, soit 55 % du territoire.

GRAPHIQUE 1.
PÉDOLOGIE DES SOLS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY



SOURCE : IRDA, 2004.

LES CLASSES DE SOL

Selon l'IRDA, le classement des sols est l'un des moyens d'interprétation des données obtenues des études pédologiques. Il permet de les classer selon leur potentiel de production. Sept classes, appelées classes de possibilités, sont identifiées en fonction de leurs potentialités et de leurs limitations. Les sols des trois premières classes (1, 2, 3) se prêtent aux cultures ordinaires à rendement continu, alors que les sols des autres classes (4, 5, 6, 7, 0) présentent un faible potentiel agricole pour les grandes cultures.

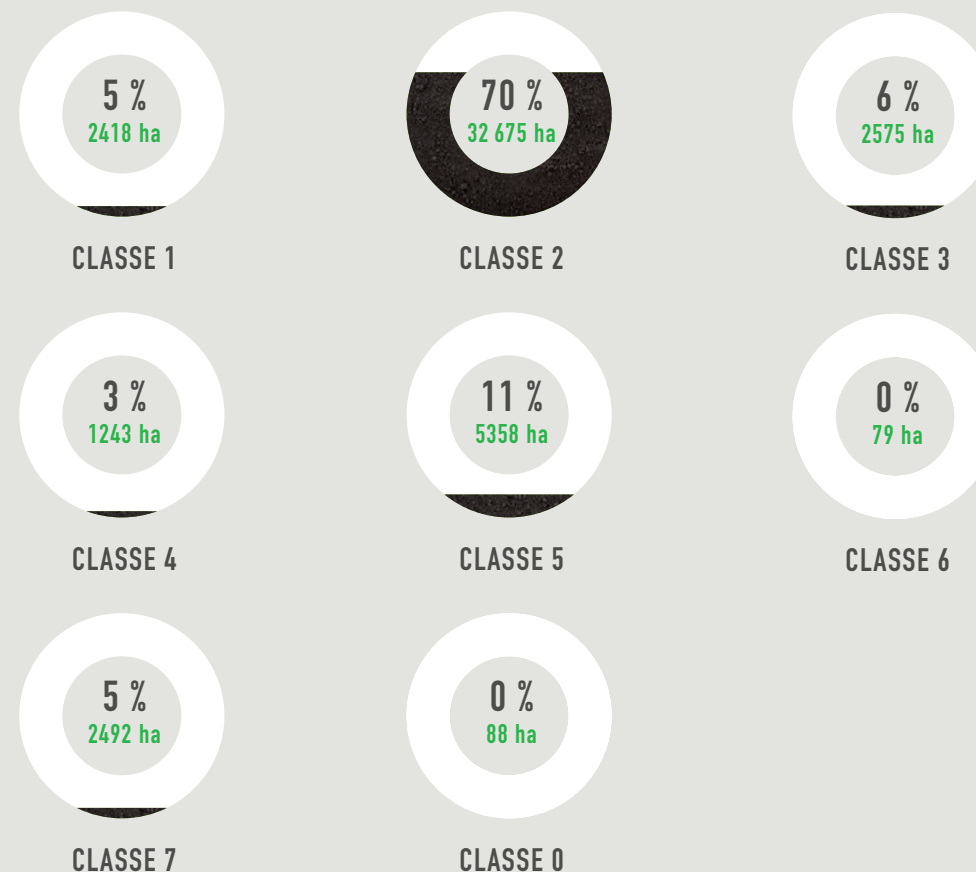
Pour le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, les données révèlent que la grande majorité des sols (81 %) se rangent dans les trois premières classes. Plus particulièrement, 70 % sont de classe 2. Il s'agit de sols ayant un fort potentiel à la grande culture, mais comportant des limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures ou qui imposent des pratiques modérées de conservation. Ces sols comptent parmi les plus fertiles au Québec. La plupart des secteurs présentant des sols de classe 4 à 7 avec peu de potentiel agricole correspondent à des milieux boisés ou à des milieux localisés le long des cours d'eau

TABLEAU 3.
POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS

CLASSE DE POSSIBILITÉS	POSSIBILITÉ DE PRODUCTION
1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires
3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés
6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent
0	Sols organiques (non classés selon leur potentiel)

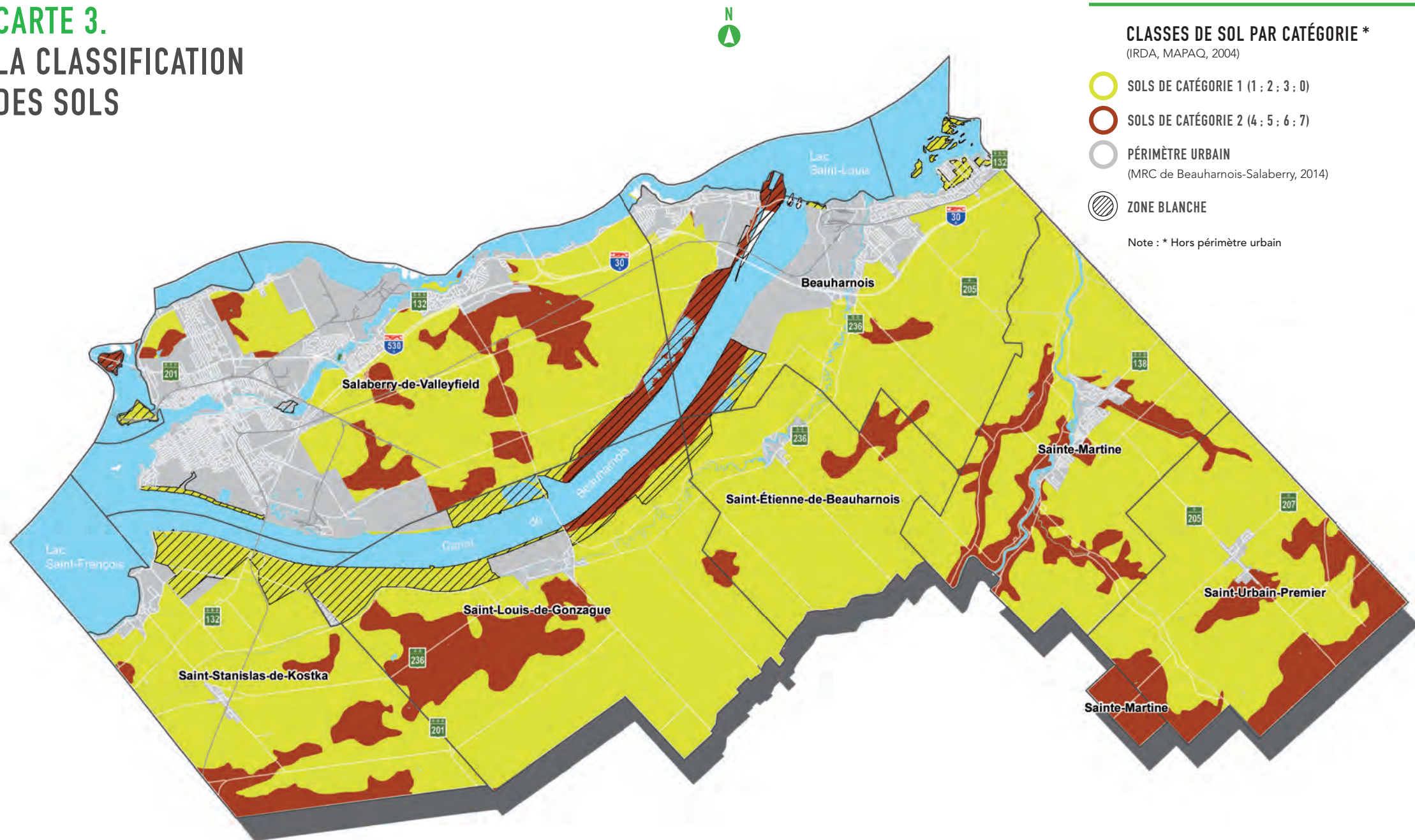
SOURCE : IRDA, MAPAQ, 2004

GRAPHIQUE 2.
CLASSIFICATION DES SOLS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY



SOURCE : IRDA, MAPAQ, 2004.

CARTE 3. LA CLASSIFICATION DES SOLS



CLASSES DE SOL PAR CATÉGORIE *

(IRDA, MAPAQ, 2004)

- SOLS DE CATÉGORIE 1 (1 ; 2 ; 3 ; 0)
- SOLS DE CATÉGORIE 2 (4 ; 5 ; 6 ; 7)
- PÉRIMÈTRE URBAIN
(MRC de Beauharnois-Salaberry, 2014)
- ZONE BLANCHE

Note : * Hors périmètre urbain

2.1.5 LES MILIEUX NATURELS

Les deux principaux milieux naturels pouvant présenter une contrainte pour l'agriculture sur le territoire de la MRC sont les plaines inondables et les zones d'érosion.

Les zones d'inondation identifiées sur le territoire sont peu nombreuses. Les zones les plus importantes en termes de superficie se retrouvent le long du lac Saint-Louis. Elles affectent principalement la ville de Beauharnois. D'autres zones de moindre importance sont situées le long des rivières Saint-Louis, Châteauguay, des Fèves, de l'Esturgeon et Saint-Charles.

Le territoire de la MRC semble peu affecté par les zones à risque d'érosion. On retrouve quelques zones dispersées, dont celles localisées à Beauharnois longeant la voie ferrée et les coulées naturelles du secteur Ouest de la ville ainsi qu'à Sainte-Martine longeant la rivière Châteauguay, à la hauteur de la rue Reid et du rang Roy.

Plusieurs milieux humides (marais, marécages, tourbières, etc.) sont identifiés sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Ces milieux, présentant un grand intérêt écologique, sont considérés comme des milieux sensibles qu'il est essentiel de protéger. La réalisation de projets divers, tels que le remblai pour la construction ou la mise en culture y est donc limitée.

Les plus importants milieux humides sont localisés de part et d'autre des berges du canal de Beauharnois, principalement à l'intérieur des bassins d'aires de repos de la sauvagine et des zones de boisés protégés, où ils prennent la forme de marécages. Les autres milieux humides du territoire sont surtout localisés en bordure des rivières (plaines inondables) et dans quelques-uns des boisés dispersés sur le territoire.

Les éléments fauniques (habitats des rainettes faux-grillons, héronnières, aires de concentration des oiseaux aquatiques, etc.) et floristiques à statut particulier sont également répertoriés sur le territoire de la MRC. La majorité de ces habitats est localisée hors de la zone agricole, plus particulièrement aux abords du canal de Beauharnois, ainsi que sur les îles et dans les milieux d'eaux vives du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent.

Enfin, plusieurs cours d'eau sillonnent la zone agricole et s'avèrent être des éléments importants, quant à la pratique agricole, étant donné qu'ils permettent une irrigation et un drainage efficaces des terres.

2.1.6 LE COUVERT FORESTIER ET LES FRICHES AGRICOLES

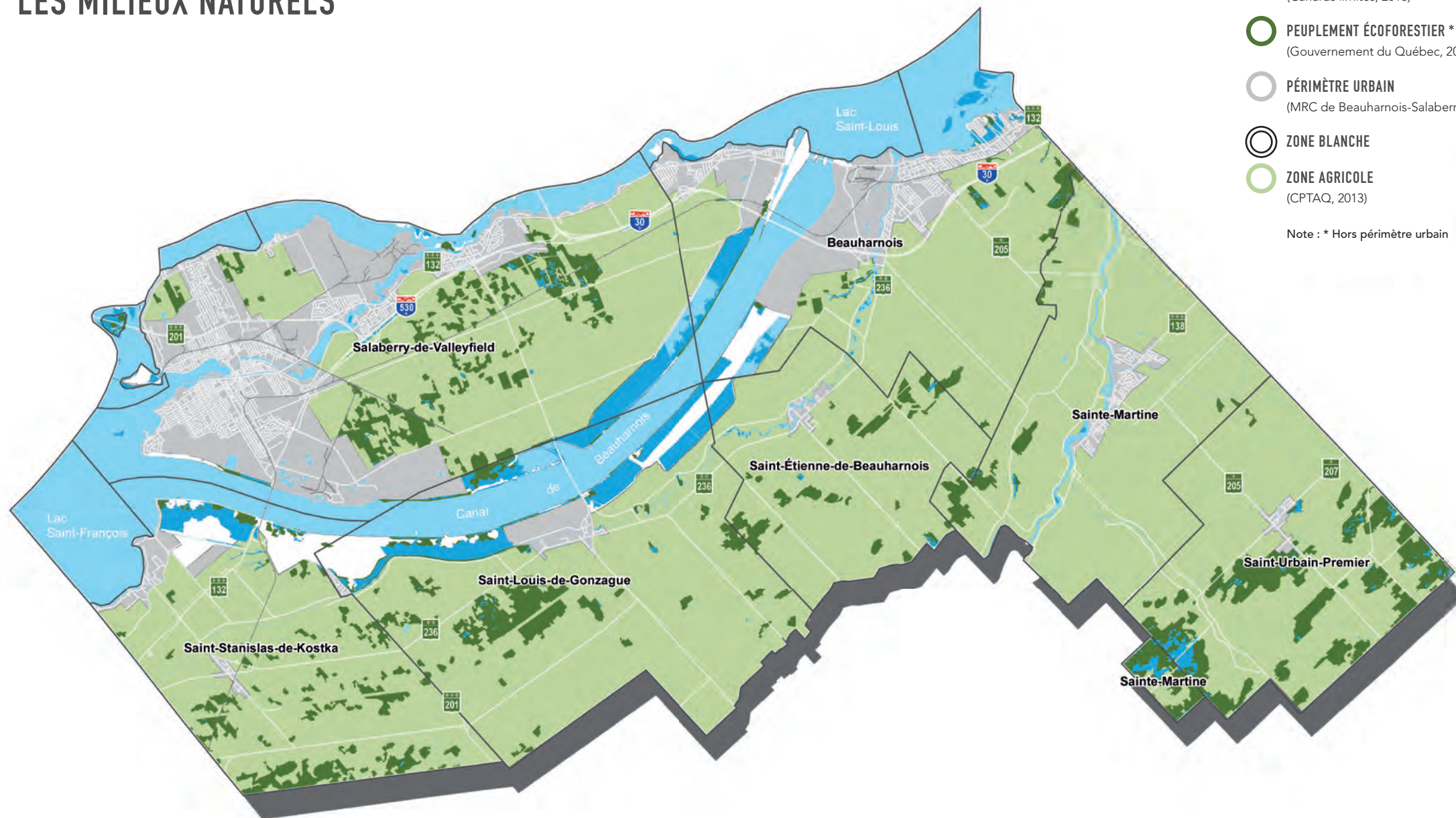
Les données écoforestières du MERN compilées en 2012 permettent d'estimer la proportion globale du couvert forestier de la MRC à 12,4 % et à 2,6 % pour ce qui est des espaces en friche. Bien qu'il occupe une infime partie du territoire, le couvert forestier composé essentiellement de feuillus représente près de 69 % des superficies boisées situées dans la zone agricole, alors que seulement le tiers (33 %) des friches s'y retrouve.

Caractérisée par une végétation d'érables à sucre, de caryers, de chênes, de tilleuls et de frênes, l'actuelle surface boisée du territoire affiche une évidente fragmentation résultant du défrichage à travers l'histoire pour des fins agricoles. Ainsi, l'abandon des activités agricoles en ces lieux, depuis la relocalisation de l'agriculture sur de meilleurs sols, a permis une régénération en arbres dominée par des espèces d'origine. Ces boisés ont une faible diversité puisqu'ils sont composés essentiellement de feuillus intolérants à l'ombre (d'espèces de feuillus de lumière).

Les espaces boisés se localisent le plus souvent en dehors des périmètres urbains des municipalités. On les retrouve principalement le long des rives du canal de Beauharnois et sur les diverses îles du corridor fluvial du Saint-Laurent. Certains boisés d'importance variable sont localisés dans les municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague, Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Urbain-Premier. Deux boisés d'intérêt se situent également le long de la rivière Saint-Louis, au niveau de son embouchure et le long du ruisseau Savage. Une infime portion des boisés se trouve en zone agricole, notamment en bordure des cours d'eau et sur les coteaux des terres agricoles. Le bois Robert à Beauharnois est d'ailleurs identifié comme un écosystème forestier exceptionnel (EFE).

Sur le territoire métropolitain, on note la présence du boisé et du corridor forestier Beauharnois-Léry pour lequel des mesures particulières de protection et d'abattage d'arbres s'appliquent et qui ont été édictées au document complémentaire du SAR.

CARTE 4. LES MILIEUX NATURELS



- MILIEUX HUMIDES *
(Canards limités, 2013)
- PEUPEMENT ÉCOFORESTIER *
(Gouvernement du Québec, 2012)
- PÉRIMÈTRE URBAIN
(MRC de Beauharnois-Salaberry, 2014)
- ZONE BLANCHE
- ZONE AGRICOLE
(CPTAQ, 2013)

Note : * Hors périmètre urbain

2.2 L'OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE



2.2.1 L'ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE

La zone agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry a été décrétée par le Gouvernement du Québec le 9 novembre 1978. L'adoption de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LP-TAA) avec la mise en place de l'organisme administratif, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), constituait l'une des plus importantes mesures législatives québécoises en matière d'aménagement de son territoire.

Le régime de protection du territoire agricole institué par la présente loi a pour objet fondamental « *d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement* » (LPTAA), LRQ Chapitre P-41.1, Art.1.1

LA RÉVISION DE LA ZONE AGRICOLE

À la suite de la création des MRC et de l'élaboration de leur premier schéma d'aménagement, une modification législative a été apportée à la loi en 1985, dans le but de réviser les limites de la zone agricole pour prendre en compte les besoins et les objectifs d'aménagement et de développement des MRC et des municipalités, et de les concilier avec les objectifs de protection du territoire agricole.

Cette opération de révision des limites de la zone agricole, entrée en vigueur le 16 février 1991, était une opération unique, non appelée à être reprise à chacune des révisions des schémas d'aménagement. Elle avait pour but de clarifier et de définir à long terme les nouvelles limites de la zone agricole. Au final, plus de 700 hectares de zone agricole ont été concédés au territoire agricole de la MRC à la suite de cette révision.

En 22 ans, soit entre 1991 et 2013, la MRC de Beauharnois-Salaberry a obtenu davantage d'exclusions que d'inclusions. Toutefois, la superficie exclue de la zone agricole de la MRC ne représente que 0,1 % du territoire protégé, soit 42 hectares.

Les principales raisons des exclusions sont :

- modifications aux limites de la zone agricole au premier décret;
- terrains ayant déjà fait l'objet d'autorisations de la CPTAQ;
- terrains construits bénéficiant de droits acquis pour des usages autres qu'agricoles;
- situations d'enclavement de terrains limitant la pratique de l'agriculture;
- encadrement du développement industriel.

TABLEAU 4.**ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

	SUPERFICIE (HA)					
	ZONE AGRICOLE PROVISOIRE 1981	ZONE AGRICOLE RÉVISÉE 1991	ZONE AGRICOLE AU 31 MARS 2013	INCLUSION DEPUIS LA RÉVISION	EXCLUSION DEPUIS LA RÉVISION	ZONE AGRICOLE ENTRE 1991-2013
Beauharnois	4 126	4 227	4 232	5	0	+ 5
Saint-Étienne-de-Beauharnois	3 858	3 961	3 961	—	-	INCHANGÉE
Saint-Louis-de-Gonzague	6 419	6 465	6 462	0	3	- 3
Sainte-Martine	5 956	6 046	6 061	15	0	+ 15
Saint-Stanislas-de-Kostka	4 935	4 935	4 923	1	14	- 13
Saint-Urbain-Premier	5 263	5 287	5 285	0	2	- 2
Salaberry-de-Valleyfield	5 868	6 206	6 162	9	54	- 44
MRC de Beauharnois-Salaberry	36 425	37 127	37 085	30	72	- 42

SOURCE : CPTAQ, 31 MARS 2013

2.2.2 LA SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE

La zone agricole occupe actuellement 79 % du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry représentant ainsi 37 085 hectares assujettis à la LPTAA.

Le tableau suivant présente une comparaison de la part relative d'occupation de la zone agricole pour les territoires de la MRC de Beauharnois-Salaberry, des MRC limitrophes, de la CMM et de la Montérégie. Les MRC limitrophes incluses dans la CMM (MRC Roussillon avec 73 % et MRC Vaudreuil-Soulanges avec 76 %) et l'ensemble du territoire des MRC incluses dans la CMM (67 %) affichent une part relative d'occupation de la zone agricole sur leur territoire inférieure à celle de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Cette part est cependant supérieure pour les territoires limitrophes à la MRC non inclus dans la CMM (MRC Haut-Saint-Laurent avec 93 % et MRC Jardins-de-Napierville avec 97 %) ainsi qu'à l'ensemble de la Montérégie (86 %).

TABLEAU 5.
SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE

ÉCHELLE	MRC	SUPERFICIE TOTALE (HA)	SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE (HA)	% DU TERRITOIRE EN ZONE AGRICOLE
CMM	Beauharnois-Salaberry	46 870	37 085	79 %
	Roussillon	37 220	27 112	73 %
	Vaudreuil-Soulanges	85 441	65 238	76 %
	Couronne Sud	311 219	254 567	81 %
	Total des MRC	557 621	375 401	67 %
HORS CMM	Haut-Saint-Laurent	115 697	107 965	93 %
	Jardins-de-Napierville	80 235	77 951	97 %
QUÉBEC	Montérégie	1 105 237	953 285	86 %

SOURCE : CPTAQ, 31 MARS 2013 (ANNEXE STATISTIQUE. 2012-2013)

Le tableau suivant compare la superficie de la zone agricole et de la zone blanche des municipalités de la MRC. La municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, avec ses 6 462 hectares, possède la plus grande superficie de son territoire en zone agricole, ce qui représente 17 % de la zone agricole totale de la MRC. Elle est suivie respectivement des municipalités de Salaberry-de-Valleyfield, de Sainte-Martine, de Saint-Urbain-Premier, de Saint-Stanislas-de-Kostka, de Beauharnois et finalement de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

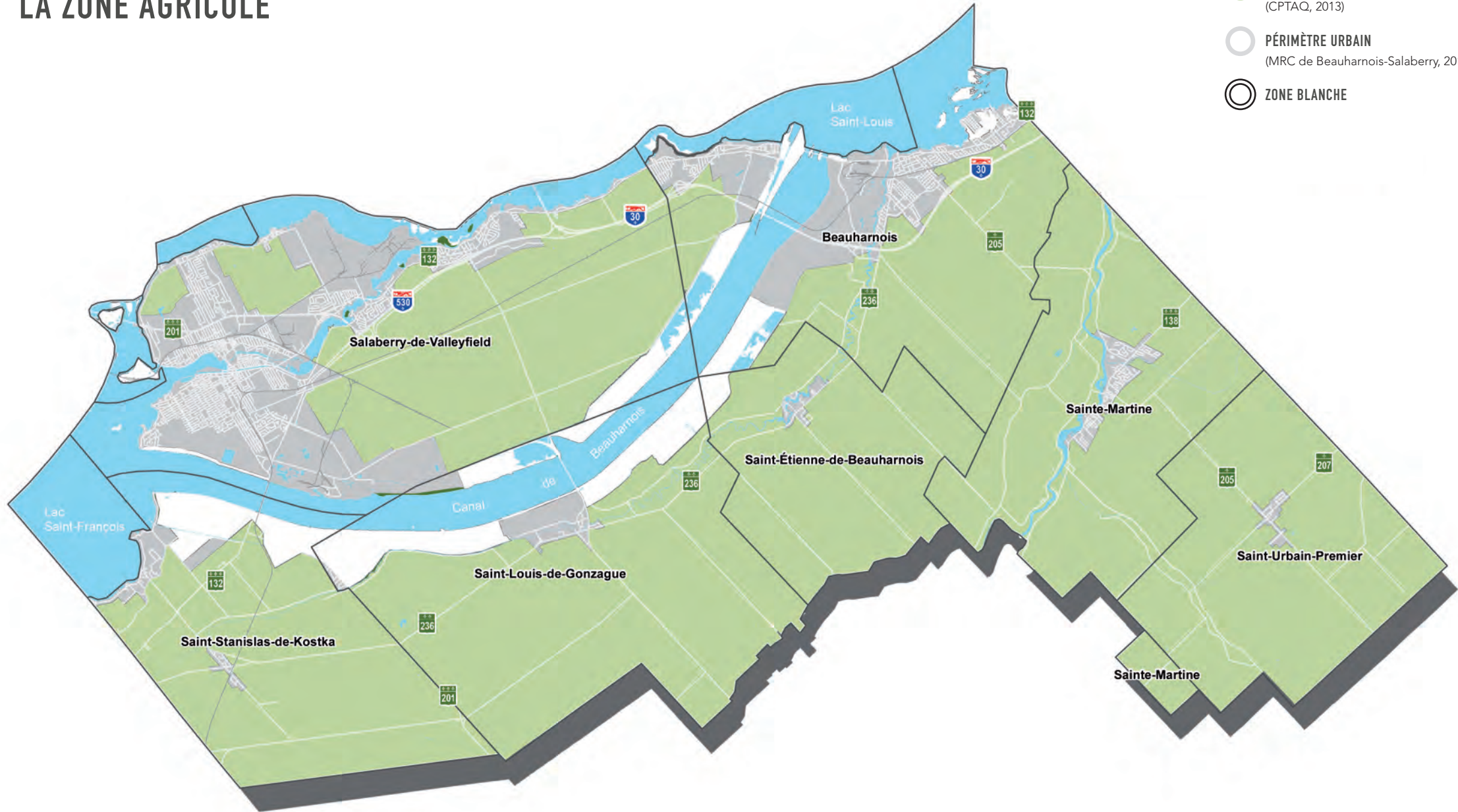
À l'exception des villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield détenant près de 60 % de leur territoire en zone agricole, la part d'occupation de la zone agricole des autres municipalités s'élève à plus de 80 %, voire jusqu'à 99 % en zone agricole protégée.

TABLEAU 6.
RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ

ZONE AGRICOLE PROVISOIRE 1981	SUPERFICIE (ha)			PART (%)		
	TERRITOIRE	ZONE AGRICOLE	ZONE BLANCHE PU ET HORS PU	TERRITOIRE	ZONE AGRICOLE 31 MARS 2013	ZONE BLANCHE PU ET HORS PU
Beauharnois	6 790	4 232	2 558	14 %	62 %	37 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	4 103	3 961	142	9 %	97 %	3 %
Saint-Louis-de-Gonzague	7 885	6 462	1 423	17 %	82 %	18 %
Sainte-Martine	6 309	6 061	248	13 %	96 %	4 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	5 759	4 923	836	12 %	85 %	15 %
Saint-Urbain-Premier	5 355	5 285	70	11 %	99 %	1 %
Salaberry-de-Valleyfield	10 669	6 162	4 507	23 %	58 %	42 %
MRC de Beauharnois-Salaberry	46 870	37 085	9 785	100 %	79 %	21 %

SOURCE : CPTAQ, 31 MARS 2013

CARTE 5. LA ZONE AGRICOLE



- ZONE AGRICOLE
(CPTAQ, 2013)
- PÉRIMÈTRE URBAIN
(MRC de Beauharnois-Salaberry, 2014)
- ZONE BLANCHE

2.2.3 LES DEMANDES D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE

Entre 1978 et 2013, la CPTAQ a reçu plus de 766 demandes d'autorisation pour des raisons variées touchant le territoire de la zone agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Parmi les demandes accordées, 5,62 ha ont reçu une reconnaissance de droit acquis et 929,14 ha sont des demandes d'utilisation à des fins autres que l'agriculture.

TABLEAU 7.
DEMANDES D'AUTORISATION ACCORDÉES PAR LA CPTAQ
ENTRE 1978 ET 2013

TYPE DE DEMANDE	NATURE DES DEMANDES	NOMBRE DE DEMANDES	SUPERFICIE (HA)
AUTORISATION ET VALIDATION	Aucune information et nature à valider	31	216,68
	Aliénation / lotissement	149	2 265,61
	Article 15 (validation de lot en zone agricole)	4	150,02
	Article 16 (enlèvement de sol arable sans permis)	12	657,81
	Sol arable organique	4	14,62
	Utilisation non agricole et aliénation / lotissement (demandes combinées)	113	675,68
	Utilisation non agricole	110	253,46
RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS	–	4	5,62
TOTAL	–	427	4 239,5

SOURCE : CPTAQ, OCTOBRE 2013

2.2.4 LES USAGES NON AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE

La zone agricole de la MRC présente un caractère d'ensemble homogène et dynamique avec seulement 3,2 % de sa superficie totale occupée par des usages non agricoles. Ces usages sont répertoriés et catégorisés comme usages non agricoles par la CPTAQ dans la foulée de demandes d'autorisation accordées. Les cas typiques concernent les emprises au sol des postes d'Hydro-Québec, les sites de carcasses automobiles, les carrières et un terrain de golf désaffecté. Ce pourcentage d'occupation peut toutefois être revu à la baisse. En effet, les données de la CPTAQ sur les superficies en usage non agricole réfèrent au lot dans sa totalité touché par une demande d'autorisation. Or, l'usage ne touchera souvent qu'une partie mineure du lot, le reste demeurant en culture. Tous ces éléments sont présentés à la carte 6 et résumés au tableau ci-dessous.

TABLEAU 8.
SUPERFICIE DES USAGES NON AGRICOLES DANS LA ZONE AGRICOLE

USAGES NON AGRICOLES	SUPERFICIE (HA)	NB
Autorisations de la CPTAQ * (usage non agricole)	929,3	223
Carrières	100,65	4
Postes de transport d'Hydro-Québec	46,5	4
Sites de carcasses automobiles	22,27	4
Anciens lieux d'élimination de déchets	0,54	1
Terrain de golf désaffecté (BeauChâteau, Beauharnois)	92,12	1
TOTAL	1 191,38	237

SOURCE : MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, 2014, * CPTAQ, OCTOBRE 2013

De plus, parmi les usages non agricoles répertoriés par la CPTAQ, plusieurs sont des usages à vocation résidentielle. Pas moins de 2 047 résidences sont comptabilisées en zone agricole.

CARTE 6. LES USAGES NON AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE



2.2.5 LE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30 DANS LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

L'HISTORIQUE DE LA CONSTRUCTION

Le projet de construction de l'autoroute 30 remonte à plus de cinquante ans. Dans les années 1960, il est envisagé de construire un axe de circulation rapide afin d'éviter les déplacements par la route 132. L'autoroute 30 permettrait ainsi de contourner l'île de Montréal par le sud et d'améliorer les déplacements entre les municipalités de la rive sud. Divers projets de tracés se succéderont au fil des ans et l'autoroute ne se réalisera que phase par phase et tronçon par tronçon au terme de plusieurs décennies.

La section de l'autoroute 30 reliant la ville de Candiac et de Sorel-Tracy a été réalisée entre 1968 et 1996. En 1998, la CPTAQ autorise sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry le morcellement de plus de 150 ha de terres en zone agricole afin de constituer l'emprise de l'autoroute 30. Ainsi, le parachèvement de l'autoroute vers l'ouest débutera en 2009 pour se finaliser en décembre 2012.

Durant cette même période, l'ancienne jonction de l'autoroute 30 traversant Salaberry-de-Valleyfield, a quant, à elle été élargie et prolongée à certains endroits. Cette portion du réseau routier connectée à l'autoroute 30 s'appelle dorénavant l'autoroute 530. Le tracé final de l'autoroute 30 relie la ville de Sorel-Tracy à l'est, à la ville de Vaudreuil-Dorion, à l'ouest. Dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, deux villes sont traversées par ce nouvel axe routier : Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois. L'emprise totale des autoroutes 30 et 530 est d'approximativement 406,93 ha sur l'ensemble du territoire régional, dont 246,1 ha se situent dans la zone agricole permanente ; ce qui représente 26,8 % des superficies accordées par la CPTAQ pour une utilisation à des fins non agricoles.

LES IMPACTS DE L'AUTOROUTE 30 SUR LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

À la suite du parachèvement de l'autoroute 30, le paysage de la MRC de Beauharnois-Salaberry se retrouve transformé et de nouvelles dynamiques territoriales apparaissent. Ainsi, l'impact de sa construction en termes de pertes de superficies agricoles est très minime, puisque son emprise occupe au final 0,1 % de la zone agricole permanente.

L'autoroute étant une barrière infranchissable, des terres se sont en effet retrouvées enclavées, surtout à l'est de Beauharnois, entre l'infrastructure routière et le périmètre urbain de la Ville, rendant ainsi leur accès difficile. La zone agricole, comprise entre l'autoroute 30 et la route 132, s'expose davantage aux pressions du développement urbain pouvant ainsi engendrer une certaine spéculation foncière et, par conséquence, l'abandon des activités agricoles.

On reconnaît toutefois des retombées positives de l'autoroute 30 pour le milieu agricole en constatant l'amélioration de l'accessibilité aux pôles de services et à l'ouverture de la région à plusieurs niveaux. Au final, l'autoroute pourrait permettre de diminuer le temps et les coûts de transport de la marchandise agricole ou encore permettre l'accès à un plus grand volume de clients et à un plus large bassin de main-d'œuvre. Les impacts réels de l'autoroute 30 sur le milieu agricole demeurent difficiles à mesurer, puisque aucune étude ou données ne sont disponibles actuellement.

TABLEAU 9.
SUPERFICIE DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE 30

MUNICIPALITÉS COMPRIS DANS LE CORRIDOR DE L'AUTOROUTE 30 ET 530	SUPERFICIE (ha)		
	EMPRISE TOTALE A-30 ET 530	EMPRISE A-30 ET 530 AFFECTÉE EN ZONE AGRICOLE	DEMANDES D'AUTORISATION DE LA CPTAQ * ALIÉNATION, LOTISSEMENT ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES
Beauharnois	152,56 ha	85,61 ha	94,12 ha
Salaberry-de-Valleyfield	254,37 ha	160,49 ha	58,1 ha
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	406,93 ha	246,10 ha	152,22 ha

SOURCE : CPTAQ, OCTOBRE 2013

2.3 LA PRATIQUE AGRICOLE EN ZONE NON AGRICOLE

La pratique de l'agriculture n'est pas réservée exclusivement à la zone agricole. En effet, en zone blanche et dans les périmètres urbains, on retrouve également de nombreuses terres en culture. D'ailleurs, la Financière agricole du Québec assure, en 2013, un total de 1 273 ha de terres situées hors de la zone agricole de la MRC Beauharnois-Salaberry.

2.3.1 LES TERRES D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec possède 3 100 hectares de terres dans la MRC, faisant de la société d'État le plus important propriétaire foncier. De cette superficie, 830 hectares, situés en zone blanche et en périmètre urbain, sont loués à des agriculteurs qui les utilisent essentiellement pour les grandes cultures.

D'entrée de jeu, il est opportun de dresser un historique du développement particulier de l'environnement général du canal de Beauharnois. À cet égard, il est utile de préciser que ces terrains ont à l'origine servi de lieu de dépôt du déblai engendré par le creusement du canal de Beauharnois, entre 1929 et 1932, devant alimenter la centrale hydro-électrique de la Beauharnois Light, Heat and Power. À la suite de l'acquisition, par Hydro-Québec,

de l'ensemble de la centrale et des terrains longeant le canal, au début des années 40, ces terrains ont fait l'objet de travaux d'aplanissement et d'un aménagement des bassins de décantation. Ces travaux ont été complétés durant les années 50, puis les terres ont été laissées à l'abandon durant plusieurs années, avant que des projets concrets ne soient réalisés, à la fin des années 80 grâce à un partenariat entre la MRC de Beauharnois-Salaberry et Hydro-Québec. Depuis, plus de 1 200 hectares ont été aménagés en terres propices à l'agriculture, enrayant du même coup les problématiques engendrées par la propagation du phragmite commun. En complément, plusieurs kilomètres de piste cyclable ont été construits depuis 1996 sur les rives du Canal afin d'offrir au milieu un accès au plan d'eau et à des infrastructures récréatives de qualité.

Bien que l'utilisation agricole pratiquée sur les propriétés d'Hydro-Québec remonte aux années 60, la MRC détient depuis 1999 la gestion des baux de location avec les agriculteurs. En 2014, la superficie totale des baux accordés sur les terres d'Hydro-Québec s'élevait à 1 142 ha. Les baux agricoles occupent une superficie de 830 ha (73 %) en zone blanche en périmètre urbain, contre 312 ha en zone verte (27 %).

HYDRO-QUÉBEC
POSSÈDE

3 100

HECTARES DE TERRE
DANS LA MRC

DE CETTE
SUPERFICIE,

1 142

HECTARES SONT LOUÉS
À DES AGRICULTEURS
QUI LES UTILISENT POUR
LES GRANDES CULTURES

2.3.2 LES AUTRES ACTIVITÉS AGRICOLES PRATIQUÉES EN ZONE URBAINE

Dans plusieurs municipalités, des parcelles résiduelles de terres agricoles occupent certains terrains compris dans les périmètres urbains. Le maintien d'activités agricoles permet soit le développement de l'agrotourisme ou encore la rentabilisation des terrains en attente de développement. Ces activités touchent :

- les lots résiduels cultivés en périmètre urbain ;
- l'agrotourisme ;
- l'agriculture à proximité des entreprises industrielles.

Bien qu'il soit rare que des entreprises agrotouristiques, de ventes directes ou de transformation s'implantent à l'intérieur des noyaux villageois des municipalités rurales, ceux-ci représentent toutefois un endroit intéressant en matière de visibilité, particulièrement le long des routes principales. Le vignoble J.O Montpetit et Fils est un exemple concret. En effet, celui-ci se situe en plein cœur du noyau villageois de Saint-Étienne-de-Beauharnois, en bordure de la rivière Saint-Louis. Ses 25000 vignes, qui couvrent 2,1 hectares, sont entièrement localisées à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité.

Finalement, on retrouve aussi des propriétés de grande dimension sur lesquelles des espaces résiduels sont mis en culture, à proximité d'espaces industriels d'envergure. C'est notamment le cas de l'entreprise General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield, où sont fabriqués des explosifs. Pour des raisons de sécurité, d'importantes zones tampons séparent les activités de l'entreprise avec les secteurs résidentiels limitrophes. En 2013, la FAQ avait assuré 58,2 hectares sur la propriété de 4,3 km². On y cultivait essentiellement du maïs, des fourrages et des céréales.



LES
25 000
VIGNES

DU VIGNOBLE
J.O MONTPETIT ET FILS
SONT ENTIÈREMENT LOCALISÉES
À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE
URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS

CARTE 7. LA PRATIQUE AGRICOLE EN ZONE NON AGRICOLE



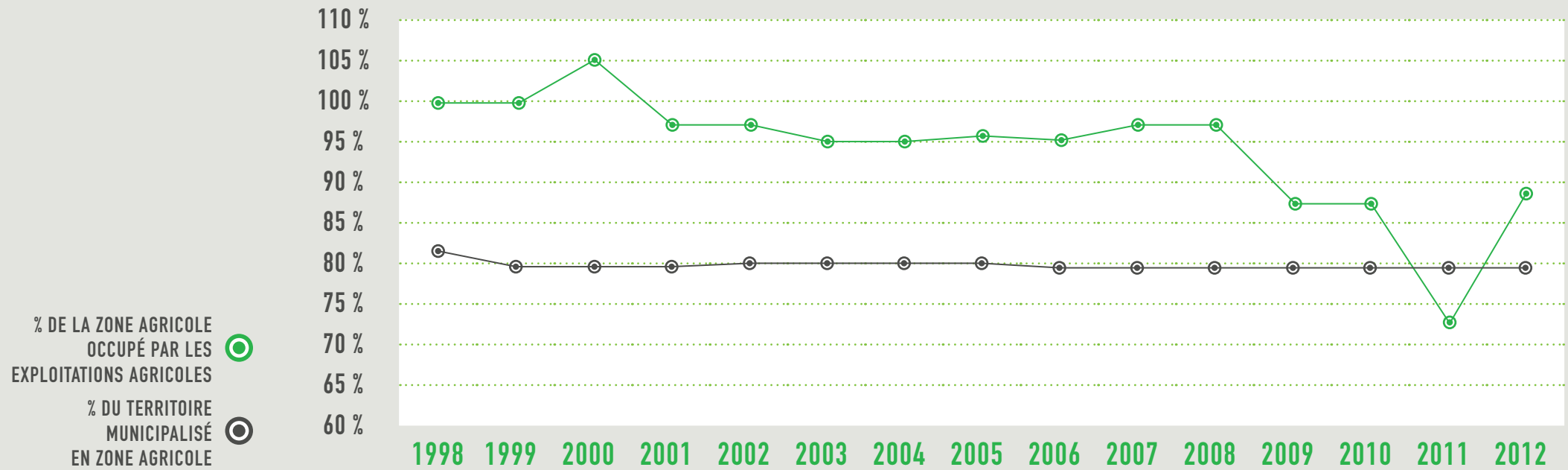
2,4 LES ACTIVITÉS AGRICOLES

2.4.1 LE PORTRAIT DES ENTREPRISES AGRICOLES ET MODE D'OCCUPATION DES TERRES AGRICOLES

De 1998 à 2008, les exploitations agricoles occupaient la presque totalité de la zone agricole de la MRC. Cependant et exceptionnellement, l'occupation de la zone agricole par les exploitations agricoles a chuté sous les 75 % en 2011 avant de remonter à près de 90 % à nouveau en 2012. Cette baisse pourrait correspondre avec la période de construction de l'autoroute 30. Le dépassement de 4 % indiqué au graphique 3 entre les années 1999 et 2000 est expliqué par le fait qu'une importante superficie de terres est cultivée hors de la zone agricole notamment sur les terres adjacentes au Canal de Beauharnois appartenant à Hydro-Québec.

GRAPHIQUE 3.

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE PAR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (1998-2011)



SOURCE : CPTAQ, RAPPORTS ANNUELS 1998-2012

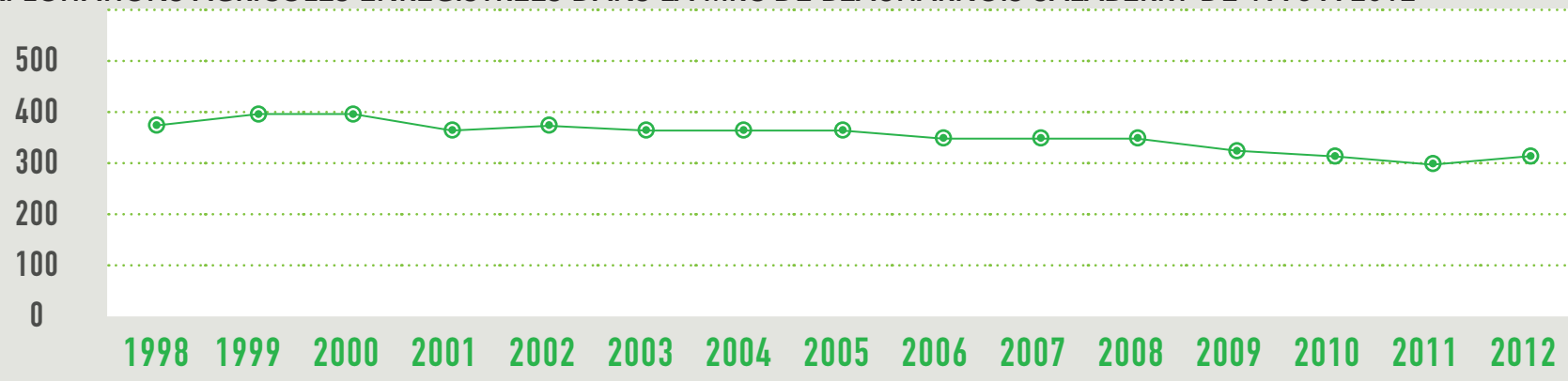
MOINS D'ENTREPRISES POUR PLUS DE SUPERFICIES CULTIVÉES !

Nous observons au Québec, depuis quelques années, un phénomène de consolidation des entreprises agricoles. Ce phénomène n'échappe pas aux entreprises agricoles de la MRC. Entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a diminué dans chacune des municipalités de la MRC, passant d'un total de 342 à 304. La municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a enregistré la plus importante baisse des exploitations agricoles, soit 30 %, au cours de la période étudiée. Malgré la diminution du nombre d'entreprises, en général, on constate toutefois une augmentation des superficies cultivées et exploitées à l'échelle de toute la MRC.

TABLEAU 10.**ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES DE 2004 À 2010**

	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES			SUPERFICIE EXPLOITÉE TOTALE			SUPERFICIE EXPLOITÉE MOYENNE		
	EAE			ha			ha		
	2004	2010	ÉVOLUTION EN %	2004	2010	ÉVOLUTION EN %	2004	2010	ÉVOLUTION EN %
MRC de Beauharnois-Salaberry	342	304	-11,1 %	31 850	32 880	3,2 %	93	108	16,1 %
Beauharnois	32	30	-6,3 %	3 390	3 669	8,2 %	106	122	15,5 %
Sainte-Martine	62	59	-4,8 %	5 312	5 436	2,3 %	86	92	7,5 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	33	30	-9,1 %	3 500	3 707	5,9 %	106	124	16,5 %
Saint-Louis-de-Gonzague	62	54	-12,9 %	5 894	6 040	2,5 %	95	112	17,7 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	43	30	-30,2 %	4 244	4 333	2,1 %	99	144	46,3 %
Saint-Urbain-Premier	52	45	-13,5 %	4 601	4 599	0,0 %	88	102	15,5 %
Salaberry-de-Valleyfield	58	56	-3,4 %	4 909	5 094	3,8 %	85	91	7,5 %
Québec	29 877	28 433	-4,8 %	3 274 815	3 359 488	2,6 %	110	118	7,3 %
Montérégie	7 438	7 009	-5,8 %	630 640	691 805	9,7 %	85	99	16,5 %

SOURCE : MAPAQ, 2013

GRAPHIQUE 4.**EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES DANS LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY DE 1998 À 2012**

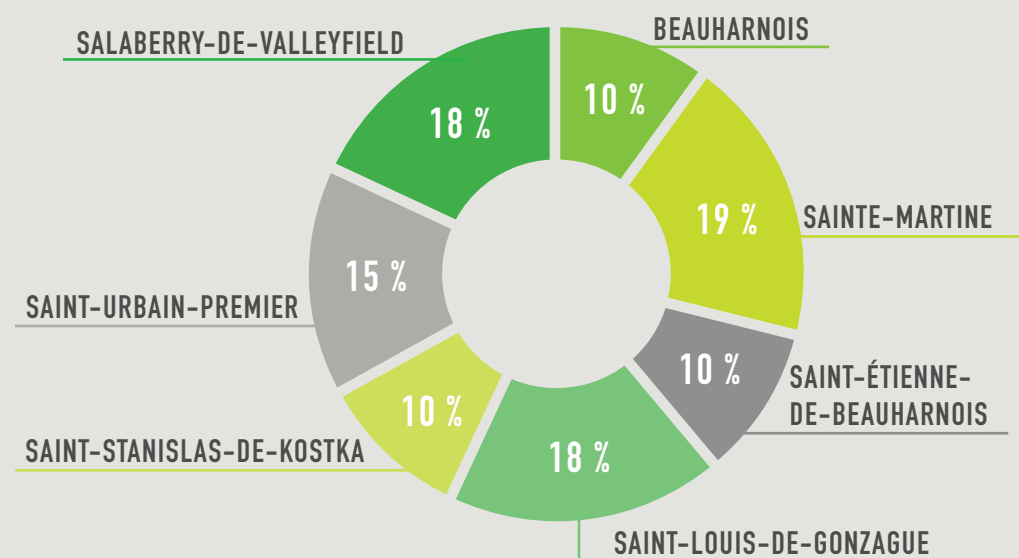
SOURCE : MAPAQ, 2012

Après examen de l'évolution du nombre d'exploitations agricoles depuis les quinze dernières années, nous constatons que le phénomène de consolidation s'est accentué progressivement. Au cours de cette période, près de 20 % des exploitations ont disparu. En effet, depuis l'apogée enregistré en 1999 avec 391 exploitations agricoles, nous en dénombrons 313 en 2012.

Bien que le nombre d'exploitations agricoles varie entre les municipalités, la proportion des exploitations agricoles sur le territoire de la MRC semblait être répartie de façon uniforme en 2010, comme en fait état le graphique 3. Sainte-Martine, Saint-Louis-de-Gonzague et Salaberry-de-Valleyfield comptent, à elles trois, plus de la moitié (55 %) des exploitations agricoles de la MRC.

● NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

GRAPHIQUE 5.
RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS
LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY EN 2010

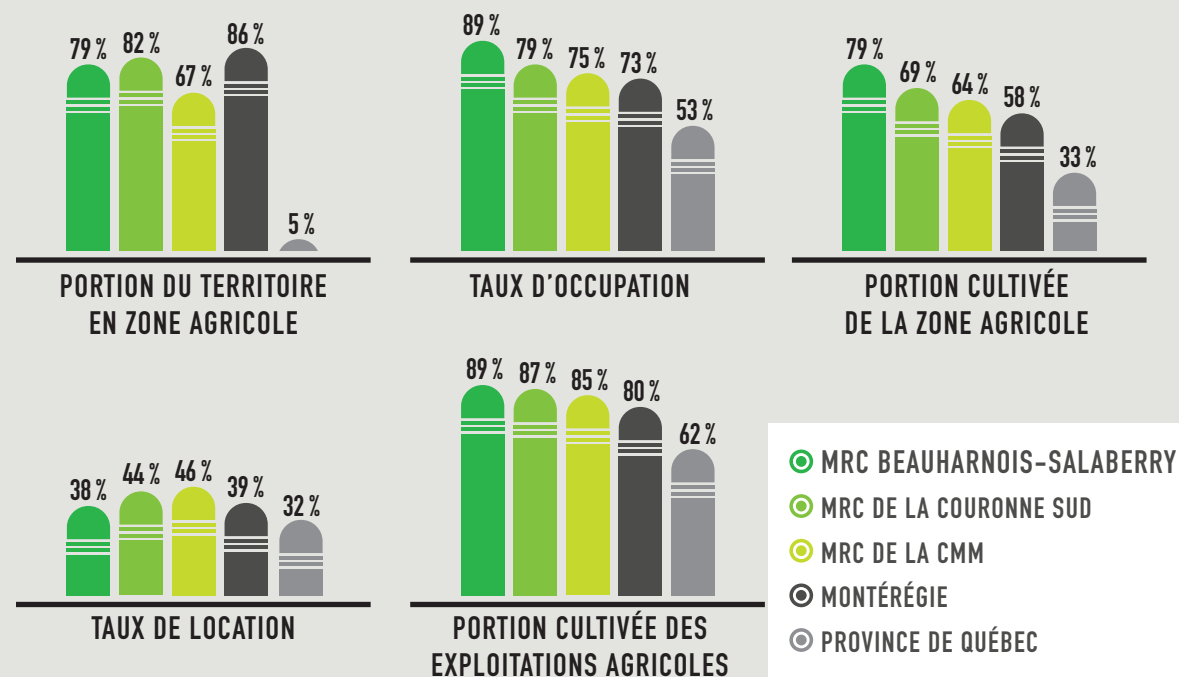


SOURCE : MAPAQ, 2012

AU PREMIER RANG DANS LES TAUX D'OCCUPATION DES TERRES AGRICOLES

Lorsque nous analysons le graphique 5, nous constatons que le taux d'occupation des terres agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry est nettement plus élevé que celle des MRC de la Couronne Sud, des MRC de la CMM ainsi que de l'ensemble de la Montérégie et du Québec. La MRC comporte également une portion cultivée de sa zone agricole nettement supérieure que les endroits cités précédemment.

GRAPHIQUE 6.
CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE AGRICOLE EN 2010



SOURCE : MAPAQ, 2012

Tel qu'en fait état le tableau 11, près de 89 % du territoire agricole de la MRC est occupé par des exploitations agricoles. Le taux d'occupation varie de 82 % (Salaberry-de-Valleyfield) à 94 % (Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Étienne-de-Beauharnois).

Le taux de location des terres agricoles a augmenté dans toutes les municipalités de la MRC entre 2004 et 2010, comme le montre le tableau 11. L'augmentation la plus importante a été constatée à Salaberry-de-Valleyfield, alors que Beauharnois compte plus de terres en location.

TABLEAU 11.

TAUX D'OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE ET TAUX DE LOCATION DES TERRES ENTRE 2004 ET 2010

	TAUX D'OCCUPATION		TAUX DE LOCATION	
	2010	2004	2010	VARIATION
MRC de Beauharnois-Salaberry	88,5 %	26,0 %	38,4 %	12,4 %
Beauharnois	86,7 %	28,8 %	45,4 %	16,6 %
Sainte-Martine	89,7 %	31,0 %	35,6 %	4,6 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	93,6 %	22,7 %	33,5 %	10,7 %
Saint-Louis-de-Gonzague	93,5 %	19,4 %	33,7 %	14,4 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	88,0 %	30,1 %	45,1 %	15,0 %
Saint-Urbain-Premier	87,0 %	33,0 %	41,8 %	8,8 %
Salaberry-de-Valleyfield	82,0 %	18,7 %	36,8 %	18,1 %

SOURCE : MAPAQ, 2012

Taux d'occupation : Superficie totale exploitée / superficie de la zone agricole

Taux de location : Superficie louée / superficie exploitée totale

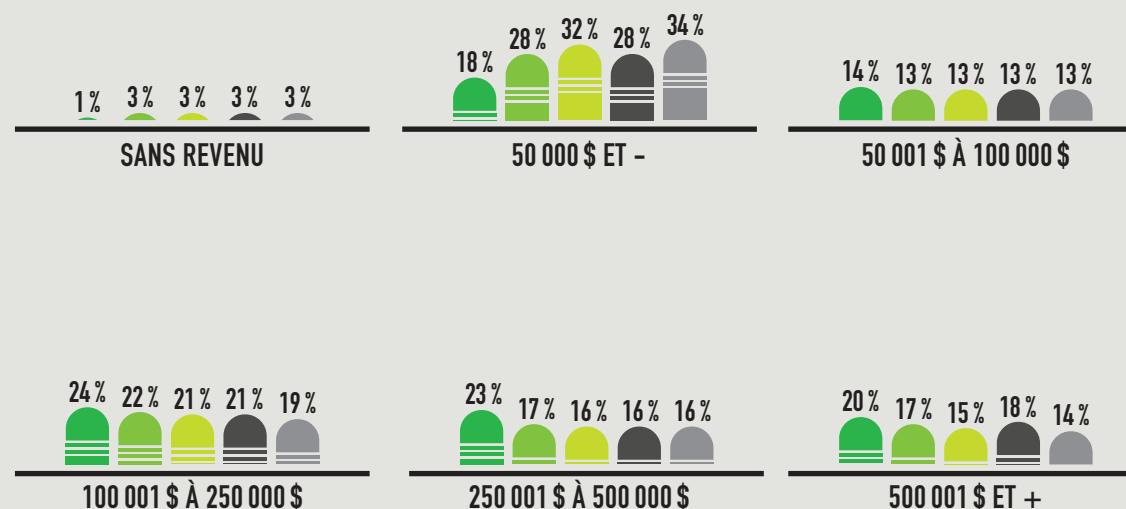
Les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location.

LES REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2010, les entreprises agricoles de la MRC occupaient le premier rang de leur catégorie en ce qui concerne la proportion des établissements affichant les revenus les plus élevés de l'industrie. En effet, tel que le démontre le graphique 7, la proportion d'entreprises agricoles générant des revenus supérieurs à 50 000 \$ est plus élevée dans la MRC Beauharnois-Salaberry que dans les autres MRC de la Couronne Sud et de la CMM, en Montérégie et même dans l'ensemble du Québec.

GRAPHIQUE 7.

PROPORTION DES ENTREPRISES SELON DIFFÉRENTES STRATES DE REVENUS EN 2010



- MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY
- MRC DE LA COURONNE SUD
- MRC DE LA CMM

- MONTÉRÉGIE
- MRC PROVINCE DE QUÉBEC

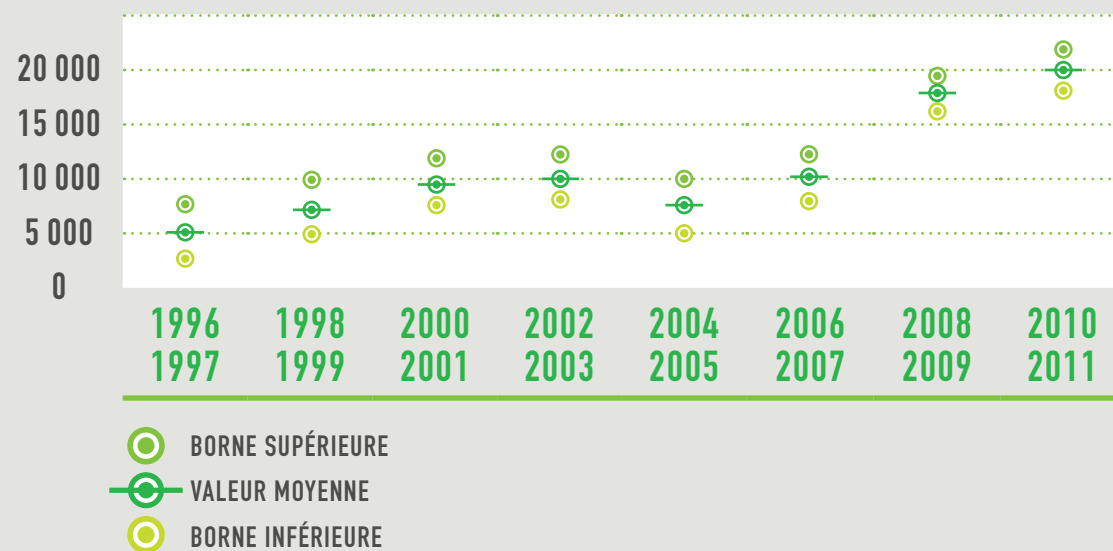
SOURCE : MAPAQ, 2012

Entre 1996 et 2013, la valeur moyenne des terres agricoles a presque quintuplé dans la MRC, passant d'un peu plus de 5 000 \$ à près de 24 000 \$ l'hectare selon les données de la Financière Agricole du Québec. Malgré cette hausse, la variation des prix pour une année donnée s'est réduite au cours de cette période, l'écart entre la borne inférieure et supérieure s'étant restreinte.

La hausse de la valeur des terres ne se limite pas uniquement à la MRC, il s'agit d'un phénomène observé à l'échelle de l'ensemble du Québec. Comme le présente le graphique 9, les terres agricoles qui se sont transigées dans la MRC de Beauharnois-Salaberry ont une valeur généralement supérieure à la moyenne des MRC de la Couronne Sud, de la CMM ainsi que de l'ensemble du Québec.

GRAPHIQUE 8.

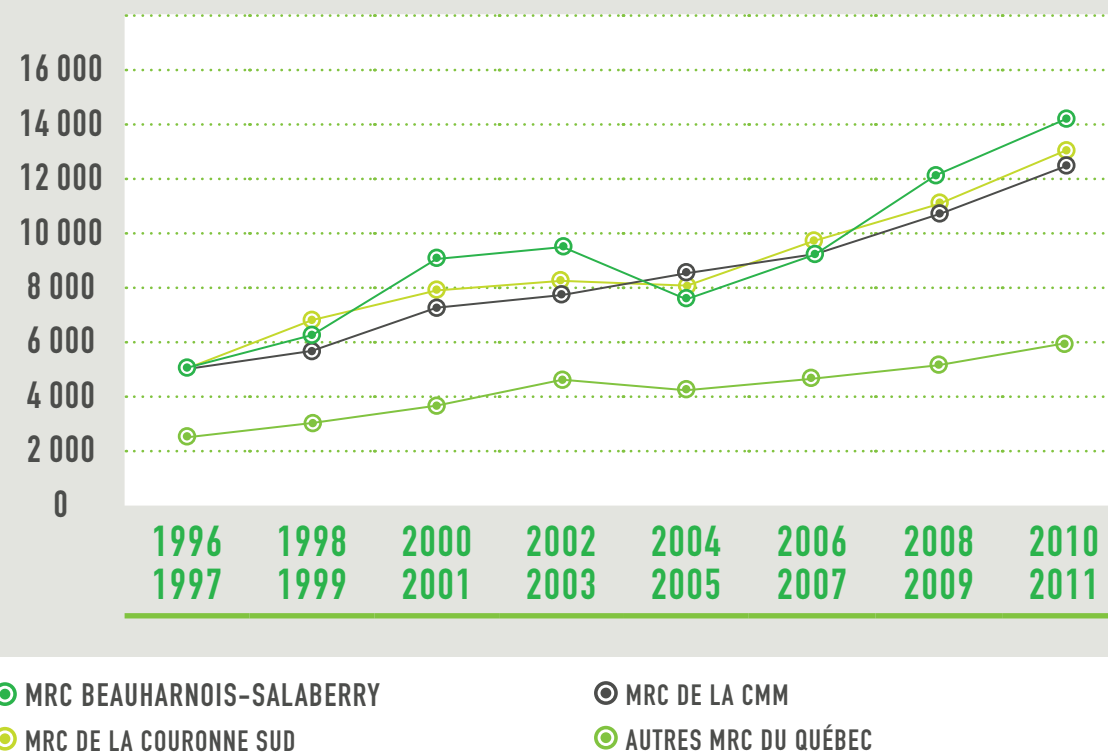
VALEUR DES TERRES AGRICOLES TRANSIGÉES, EN \$/HA, DANS LA MRC, 1996-2011



SOURCE : MAPAQ, 2012

GRAPHIQUE 9.

VALEUR MOYENNE DES TERRES AGRICOLES TRANSIGÉES, EN \$/HA, 1996-2011



SOURCE : MAPAQ, 2012

Le graphique 10 présente la proportion des revenus fonciers municipaux provenant des exploitations. De manière générale, plus les activités économiques sont diversifiées au sein des municipalités, moins elles tirent de revenus fonciers de la part des activités agricoles. D'ailleurs le graphique respecte généralement ce constat.

Pour les municipalités plus rurales, la proportion des revenus fonciers provenant des exploitations agricoles a tendance à fléchir. Cette baisse peut être expliquée par le fait que l'assiette fiscale municipale s'est quelque peu diversifiée étant donné qu'elles se sont développées à un rythme 3,5 fois plus élevé, en terme de nouvelles constructions, entre 2008 et 2013 qu'entre 1998 et 2007 comme le démontre l'article 2.9.2 du présent document.

GRAPHIQUE 10.
PROPORTION DES REVENUS FONCIERS PROVENANT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR RAPPORT
AUX REVENUS FONCIERS TOTAUX, 2007-2013



- SAINT-URBAIN-PREMIER
- SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS
- SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA
- SAINTE-MARTINE
- SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE
- SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
- BEAUHARNOIS

SOURCE : MAPAQ, 2012

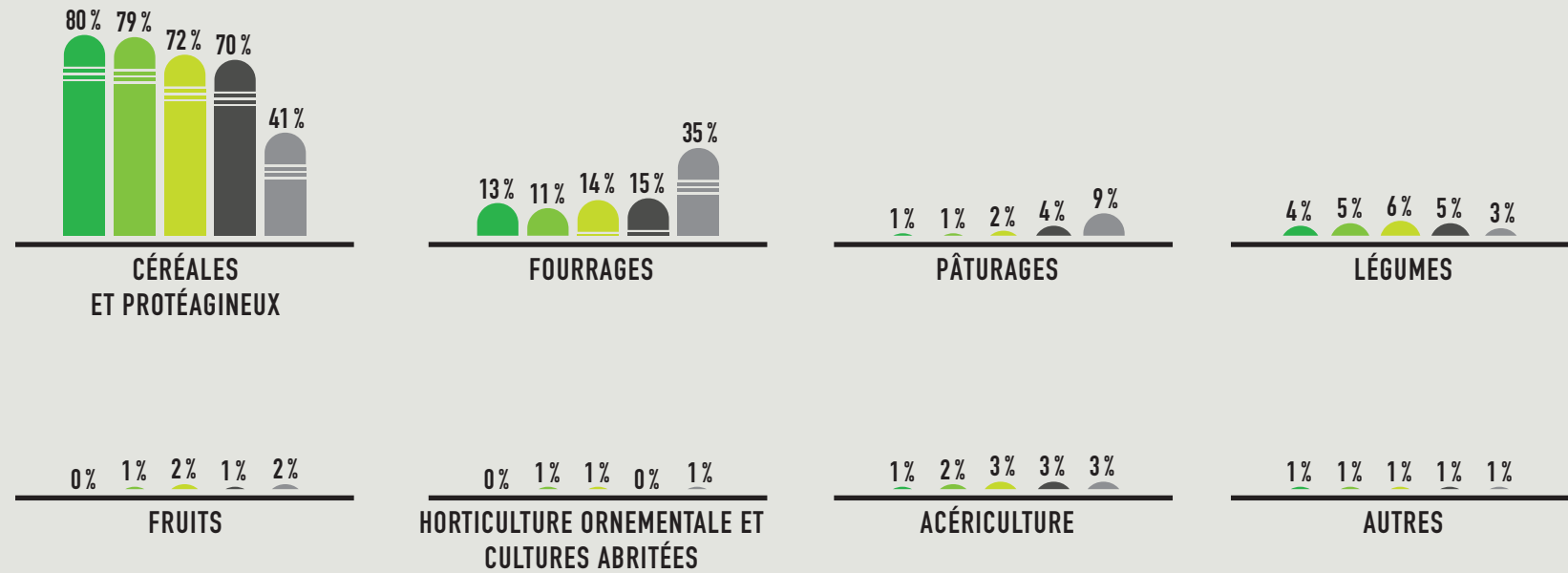
2.4.2 LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

En 2010, 58 % des exploitations agricoles (177 EAE sur 304) de la MRC avaient une production végétale comme activité principale. Les revenus générés par les productions végétales représentaient 42 % du total des revenus agricoles de la MRC.

La MRC de Beauharnois-Salaberry compte sur un territoire agricole propice aux grandes cultures, comme le confirment les statistiques. Les céréales et protéagineux constituent les principales cultures effectuées sur le territoire. En 2010, comme le montre le graphique 11, ces cultures occupaient 80 % des superficies cultivées dans la MRC. Parmi les autres produits cultivés, mentionnons les fourrages, qui occupent 13 % des terres cultivées, et les légumes, qui en occupent 4 %.

GRAPHIQUE 11.

RÉPARTITION DES SUPERFICIES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, 2010



● MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY
● MRC DE LA COURONNE SUD

● MRC DE LA CMM
● MONTÉRÉGIE

● MRC PROVINCE DE QUÉBEC

SOURCE : MAPAQ, 2012

En 2010, 47 % des exploitations agricoles identifiaient la production des céréales et protéagineux comme activité principale, comparativement à 40 % en 2004. Une autre statistique démontre l'importance de ce type de culture pour la région : la culture de céréales et protéagineux utilisait, en 2010, 80 % des sols exploités à des fins agricoles. En 2004, cette proportion s'élevait à 75 %. Cette hausse de 5 % est supérieure à celle de la moyenne des MRC de la Couronne Sud et de la CMM.

Les fourrages constituent la deuxième culture végétale en importance, avec 13 % des terres exploitées. Cependant, la superficie totale consacrée à cette culture a diminué de 18 % entre 2004 et 2010. Quoiqu'arrivant au deuxième rang, les fourrages ne représentaient en 2010 que 5 entreprises dans la MRC, soit 3 de moins qu'en 2004.

En termes de superficie exploitée, la culture maraîchère représente une production végétale assez faible. De 6 % en 2004, la part des terres consacrées à la culture des légumes en 2010 ne représentait que 4 % à l'échelle de la MRC. Une baisse de 13 à 10 exploitations identifiant cette production comme activité principale a également été observée dans la MRC, entre 2004 et 2010.

Les tableaux suivants présentent les superficies cultivées, par type de culture, dans chacune des municipalités de la MRC. À la lecture de ceux-ci, nous remarquons que les céréales et protéagineux constituent, de loin, le principal type de culture dans chacune des municipalités. À Saint-Étienne-de-Beauharnois, les céréales et protéagineux représentent 93 % de toutes les terres cultivées.

TABLEAU 12.
RÉPARTITION DES SUPERFICIES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, 2010 (EN HA)

	CÉRÉALES ET PROTÉAGINEUX	FOURRAGES	PÂTURAGES	LÉGUMES	FRUITS	CULTURES ABRITÉES	ACÉRICULTURE	AUTRES productions végétales
MRC de Beauharnois-Salaberry	23 696	3 728	293	1 265	88	4	378	225
Beauharnois	2 819	500	22	123	0	1	22	20
Sainte-Martine	4 110	738	31	223	8	1	20	15
Saint-Étienne-de-Beauharnois	3 223	165	3	28	17	0	24	4
Saint-Louis-de-Gonzague	4 334	643	56	341	3	0	66	84
Saint-Stanislas-de-Kostka	2 914	534	45	169	0	0	123	0
Saint-Urbain-Premier	2 951	433	69	279	4	0	50	49
Salaberry-de-Valleyfield	3 345	713	68	103	56	2	73	53

TABLEAU 13.
RÉPARTITION DES SUPERFICIES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, 2010 (EN %)

	CÉRÉALES ET PROTÉAGINEUX	FOURRAGES	PÂTURAGES	LÉGUMES	FRUITS	CULTURES ABRITÉES	ACÉRICULTURE	AUTRES productions végétales
MRC de Beauharnois-Salaberry	80 %	13 %	1 %	4 %	0 %	0 %	1 %	1 %
Beauharnois	80 %	14 %	1 %	4 %	0 %	0 %	1 %	1 %
Sainte-Martine	80 %	14 %	1 %	4 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	93 %	5 %	0 %	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %
Saint-Louis-de-Gonzague	78 %	12 %	1 %	6 %	0 %	0 %	1 %	2 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	77 %	14 %	1 %	4 %	0 %	0 %	3 %	0 %
Saint-Urbain-Premier	77 %	11 %	2 %	7 %	0 %	0 %	1 %	1 %
Salaberry-de-Valleyfield	76 %	16 %	2 %	2 %	1 %	0 %	2 %	1 %

SOURCE : MAPAQ, 2012

LA SUPERFICIE MOYENNE
CULTIVÉE DES EXPLOITATIONS
AGRICOLAS DE LA
MRC SE CHIFFRE À

109
HECTARES

La superficie moyenne cultivée des exploitations agricoles de la MRC se chiffre à 109 hectares. La superficie cultivée varie considérablement selon le type de culture exploitée, comme le montre le tableau suivant. D'un côté, les fourrages et les céréales constituent les productions utilisant les plus grandes superficies des exploitations, avec plus de 100 hectares en moyenne. De l'autre, les cultures abritées et l'horticulture ornementale ne demandent que très peu d'espace aux exploitations.

TABLEAU 14.
SUPERFICIE CULTIVÉE, PAR EAE ET TYPE DE CULTURE, 2010

TYPE DE CULTURE	NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES *	SUPERFICIE TOTALE	SUPERFICIE MOYENNE
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	232	23 696	102,1
Cultures abritées	12	4	0,3
Légumes	51	1 265	24,8
Fruits	9	88	9,8
Fourrages	28	3 728	133,1
Acériculture	11	378	34,4
Horticulture ornementale	2	1	0,5
TOTAL	268	29 160	109

SOURCE : MAPAQ, FICHE D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2010 (COPIE CERTIFIÉE)

Note : Le fait qu'une entreprise agricole peut déclarer plus d'un type de culture fait en sorte que le total ne représente pas la somme des chiffres indiqués dans la colonne. Il s'agit plutôt du nombre d'entreprises distinctes ayant déclaré un ou plusieurs types de culture.

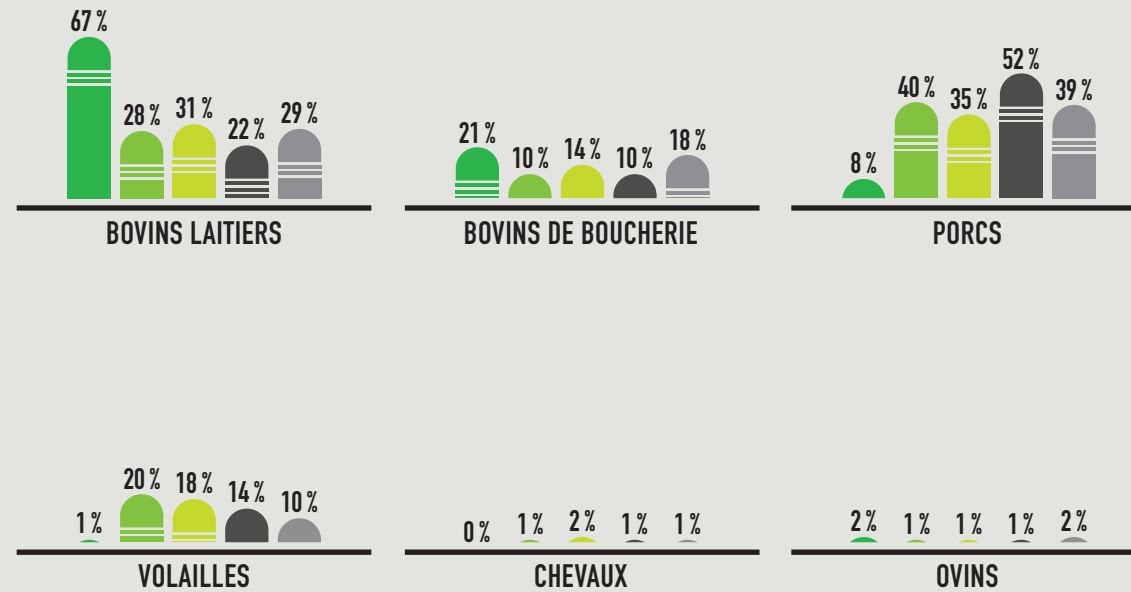


2.4.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

En 2010, la production animale constituait la principale activité de 42 % (127 EAE sur 304) des exploitations agricoles de la MRC. La production animale engendrait des revenus représentant 58 % du total des revenus agricoles des exploitations agricoles de la MRC.

La production de bovins laitiers et de bovins de boucherie représente, dans la MRC, les productions animales les plus importantes. Comme le montre le graphique 12, parmi toutes les unités animales produites, 88 % proviennent des bovins laitiers ou de boucherie. Les autres productions animales, telles que la production de porcs et de volaille, demeurent nettement inférieures à celle des autres MRC.

GRAPHIQUE 12.
RÉPARTITION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES, 2010



- MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY
- MRC DE LA COURONNE SUD
- MRC DE LA CMM

- MONTÉRÉGIE
- MRC PROVINCE DE QUÉBEC

SOURCE : MAPAQ, 2012

La MRC se classe au premier rang des MRC et des agglomérations de la CMM dans la production de bovins laitiers (8880 UA en 2010). En 2010, 34 % de l'ensemble des exploitations agricoles identifiaient la production de bovins laitiers comme activité principale, constituant ainsi une diminution de 5 % comparativement à 2004 (39 %). Les exploitations ayant cette production comme activité principale sont passées de 132 à 103. De plus, le nombre d'unités animales produites a diminué de 14 % entre 2004 et 2010.

Selon la CMM et le MAPAQ, la MRC se classe au deuxième rang des MRC et agglomérations de la CMM en production de bovins de boucherie (2813 UA en 2010). Cette production a plus que doublé sur le territoire de 2004 (1311 UA) à 2010 (2813 UA).

La production ovine ne compte que pour 2 % des unités animales produites dans la MRC. Elle a également diminué de 283 à 252 unités animales entre 2004 et 2010. Pourtant, comparativement aux MRC et agglomérations de la CMM, la proportion de la production ovine est plus importante dans la MRC de Beauharnois-Salaberry.

2,5 L'AGROENVIRONNEMENT



2.5.1 LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

L'agroenvironnement correspond à l'ensemble des pratiques agricoles contribuant au développement durable de l'agriculture, ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Cette section présente quelques bonnes pratiques agroenvironnementales pour lesquelles des statistiques sont disponibles pour la MRC Beauharnois-Salaberry. La description de ces pratiques provient du guide Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole.

TRAVAIL MINIMAL DU SOL

- Le « travail réduit ou minimal du sol fait référence à des opérations de travail primaire et de préparation du lit de semence moins agressives pour le sol ». Selon les données du MAPAQ pour l'année 2010, dans la MRC, 56 % des exploitations procèdent à un travail minimal du sol comparativement à 38 % pour l'ensemble des MRC de la CMM.

RÉSIDUS LAISSÉS À LA SURFACE

- L'utilisation du semis direct, c'est-à-dire l'ensemencement dans un sol sans travail préalable permet de conserver des résidus de culture sur le sol. Cette pratique contribue à protéger les sols contre l'érosion et favorise l'infiltration de l'eau. Selon les données du Recensement de l'agriculture de 2011, dans la MRC, la plupart des résidus ont été laissés sur 26 % de toutes les terres. Ce pourcentage s'élève à 32 % pour l'ensemble des MRC de la CMM.

BRISE-VENTS NATURELS

- Les brise-vents, rangées d'arbres naturelles ou plantées, permettent de freiner la vitesse du vent et de réduire l'érosion du sol qui en résulte. Selon Statistique Canada, 19 % des exploitations dans la MRC possède des brise-vents, contre 22 % pour l'ensemble des MRC de la CMM en 2010.

2.5.2 L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET LEUR GESTION PAR BASSIN VERSANT

LA COMPÉTENCE DE LA MRC

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les MRC du Québec se sont vues confier la juridiction exclusive à l'égard de la gestion des cours d'eau de leur territoire, en vertu des articles 103 à 108 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), ce qui inclut également les cours d'eau de compétence commune entre MRC. La MRC a la responsabilité d'entretenir le profil des cours d'eau, lorsque des agriculteurs en font la demande. Ils répartissent ensuite les coûts au prorata de la superficie de terrain dans le bassin versant en amont de la portion de cours d'eau qui a retrouvé son profil original. Cette activité est autorisée en vertu de la Politique relative à la gestion des cours d'eau (2006) et ne requiert, généralement, aucun certificat d'autorisation du MDDELCC.

A titre indicatif, plus de 77 kilomètres de cours d'eau ont été entretenus par la MRC depuis 2008.

LA GESTION PAR BASSIN VERSANT

Le territoire de la MRC est caractérisé par les travaux de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC). Cet organisme a pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. En 2009, son territoire s'est élargi et comprend maintenant le bassin de la rivière Saint-Louis. En 2011, la SCABRIC présentait son Plan directeur de l'eau (PDE) pour le bassin de la rivière Châteauguay. Lors des consultations publiques et des rencontres techniques tenues lors de la préparation du PDE, trois exigences furent énoncées :

- assurer l'accès à une eau potable de qualité en quantité suffisante;
- retrouver l'usage de la baignade dans la rivière Châteauguay;
- maintenir la biodiversité dans le bassin versant de la rivière Châteauguay.

Par les indices de qualité de l'eau mesurés par l'IQBP¹³ et l'IDEC¹⁴, jumelés aux efforts d'échantillonnage des pesticides dans l'eau de surface entre 2002 et 2012, on constate que les bassins versants des rivières Châteauguay, Saint-Louis, la Guerre, Saint-Régis, de la Tortue et Saint-Jacques subissent les plus fortes pressions agricoles de la région. La comparaison des résultats dans le temps indique que l'eau s'est détériorée à plusieurs endroits. Selon la portion échantillonnée des rivières Châteauguay et Saint-Louis sur le territoire de la MRC, l'eau est jugée de mauvaise qualité.

Par ailleurs, ce suivi de la qualité des eaux de surface a permis de déterminer que les bassins versants des rivières Saint-Louis et Châteauguay sont dégradés et sont ainsi soumis à l'application du REA, étant donné que leur capacité de support en phosphore a été dépassée. Ainsi, des mesures spécifiques visant à limiter les pertes de phosphore s'appliquent aux exploitations agricoles localisées dans ces bassins versants.

L'activité agricole intensive de la MRC a entraîné une augmentation de plusieurs sources de polluants dans les cours d'eau, dont une concentration élevée en phosphate, en nitrate, en nitrite, ainsi qu'en pesticide contenus dans les produits utilisés.

Notons également que le comité de Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent collabore à divers projets et initiatives pour améliorer la qualité de l'eau et protéger les ressources naturelles du fleuve Saint-Laurent. Son territoire s'étend de la frontière ontarienne jusqu'au pont Mercier sur la rive sud et jusqu'au pont Galipeault sur la rive nord, incluant la section québécoise du lac Saint-François, le canal Beauharnois, le canal Soulanges et les parties sud et ouest du lac Saint-Louis. En janvier 2012, le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent a réuni des acteurs et intervenants de la région de Salaberry-de-Valleyfield qui ont un intérêt dans le domaine de l'agriculture. Ces rencontres permettent au comité ZIP du Haut-Saint-Laurent de connaître l'effet de l'agriculture de la région sur le fleuve Saint-Laurent, tout en contribuant par l'entremise de différents projets au développement des relations avec les agriculteurs.

2.5.3 LES OUTILS D'ENCADREMENT ET D'AIDE AUX BONNES PRATIQUES AGRICOLES

LE RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)

Le REA a été adopté par le Gouvernement du Québec en 2002 et a été modifié, à maintes reprises, depuis ce temps. Il a comme objectif général « d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles ». Il vise, entre autres, à prévenir la contamination de l'eau de surface ou souterraine par des déjections animales et des matières fertilisantes. Le Gouvernement du Québec veut ainsi protéger les bassins versants sensibles, en limitant la pollution annuelle diffuse agricole associée aux cultures végétales.

De plus, l'article 50.3 du REA ne permet pas l'augmentation des superficies consacrées à la culture des végétaux, au-delà des superficies utilisées aux fins de cultures au cours de la saison 2004 dans certaines régions ayant un surplus de fumier (peut également inclure les superficies cultivées au moins une fois dans les 14 saisons précédentes – Article 50.1). Toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, sont soumises à l'application de l'article 50.3. Certaines

¹³ Indice de qualité bactériologique et physicochimique de l'eau de surface (IQBP)

¹⁴ Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) : les diatomées sont des algues microscopiques qui vivent en suspension dans l'eau ou attachées sur le fond des lacs et des rivières. L'IDEC a principalement été utilisé afin d'effectuer le suivi de la pollution diffuse d'origine agricole.

cultures sont toutefois exclues de l'application de cet article du REA, telle la culture d'arbres, arbustes, bleuetières, canneberges, fraisiers, framboisiers et vignes.

Pour le reste des municipalités de la MRC, l'application de l'article 50.3 rend impossible la mise en culture des superficies qui n'étaient pas cultivées en 2004 (ou au moins une fois dans les 14 années précédentes). Par exemple, les superficies en friche pourraient être retournées à la culture (sauf pour celles répondant au critère cité précédemment) dans un projet de mise en valeur de la zone agricole. Cet article du REA protège aussi les boisés de la coupe à blanc aux fins d'agrandissement des superficies en culture.

LE PLAN AGROENVIRONNEMENTAL DE FERTILISATION (PAEF)

Le PAEF est un outil, prévu au REA, servant notamment à la planification et au contrôle de l'épandage sur les terres agricoles. Il permet de faire le lien entre les élevages et le sol, l'élément de base de l'agriculture. Le règlement prévoit que des matières fertilisantes peuvent être répandues uniquement sur des terres en culture, et, sauf exception, en conformité avec un PAEF. Dans la MRC, 86 % des exploitations possèdent un PAEF, comparativement à 66 % des exploitations dans l'ensemble de la CMM.

De plus, le REA interdit l'épandage de matières fertilisantes dans les limites des bandes riveraines, définies par la réglementation municipale. En l'absence de règlement, la distance à respecter des fossés agricoles est de 1 m à 3 m des cours d'eau, selon la hauteur du talus; ce qui restreint les superficies des exploitations agricoles. La MRC de Beauharnois-Salaberry n'a compilé à ce titre aucune donnée concernant l'état de conservation des bandes riveraines.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS « PRIME-VERT »

Le programme « Prime-Vert », coordonné par le MAPAQ, vise à soutenir les entreprises agricoles dans la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales. Le programme, divisé en cinq volets, appuie les entreprises agricoles selon des méthodes individuelles et collectives. Les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une subvention, via ce programme, doivent se doter d'un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA).

Dans la MRC, les exploitations agricoles ayant majoritairement fait appel à ce programme provenaient de la municipalité de Sainte-Martine. Selon le MAPAQ, en 2012-2013, onze projets ont été réalisés dans le cadre de Prime-Vert à Sainte-Martine, comparativement à 6 pour le reste de la MRC. La

majorité des projets réalisés dans la MRC, soit douze sur dix-sept, comprenait la réalisation d'ouvrages hydroagricoles. Parmi les autres projets, on dénombre :

- 1 projet de haie brise-vent réalisé à Sainte-Martine;
- 2 projets de culture de couvre-sol d'hiver à Sainte-Martine;
- 2 projets d'introduction de pratiques de conservation des sols et de l'eau, à Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier.

Par ailleurs, lors du comité de travail en agroenvironnement du 25 septembre 2013, le coordonnateur du programme Prime-Vert, de la direction régionale du MAPAQ, avait présenté le nouveau Prime-Vert. Il demeure un programme d'appui en agroenvironnement, qui s'échelonne de 2013 à 2018, visant des approches individuelles et collectives, sur trois axes d'intervention prioritaires :

- la diminution des risques liés à l'usage des pesticides;
- l'adoption de pratiques efficaces de conservation des sols;
- la conservation de la biodiversité.

À titre d'exemple, l'approche interrégionale du volet 3.2 a permis d'effectuer une journée de démonstration dans la MRC, à l'automne 2014, avec la Caravane de santé des sols qui vise à former les producteurs

sur différents aspects liés au profil, à la perméabilité, à la stabilité structurale du sol, etc. De plus, des techniques plus innovantes (volet 4), comme les semis sur couverture végétale (SCV) en intercalaire dans les cultures de maïs, et maintenant de soya (à la défoliation), sont en cours dans la MRC, grâce à ce programme et à la collaboration de producteurs agricoles, membres de club en agroenvironnement.

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

L'agroenvironnement correspond à l'ensemble des pratiques agricoles contribuant au développement durable de l'agriculture, ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Le MAPAQ a produit, en 2005, la deuxième édition du guide Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole.¹⁵ Destiné aux agriculteurs, le guide présente 26 bonnes pratiques relatives à la gestion des fumiers, la gestion de la fertilisation, la conservation des sols et la protection des cours d'eau, ainsi que la gestion des ennemis des cultures. De plus, le site Internet www.agrireseau.qc.ca répertorie de la documentation récente sur les nouveautés dans plusieurs secteurs de production agricole.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2013. Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ISBN 978-2-550-69194-5, 182 p.

¹⁵ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole 2^e édition, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ISBN 2-550-43152-9, 41 p.

2.6 LE PORTRAIT DE LA RELÈVE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Cette section du PDZA présente les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain. La plupart des données recueillies proviennent de Statistique Canada, du MAPAQ ainsi que de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ); une fédération rassemblant les jeunes de 16 à 39 ans ayant l'agriculture à cœur. Elle véhicule les messages de la relève en répondant à ses aspirations notamment en améliorant les conditions d'entrée en agriculture.¹⁷

2.6.1 L'ÂGE, LA RELÈVE ET LA MAIN-D'ŒUVRE

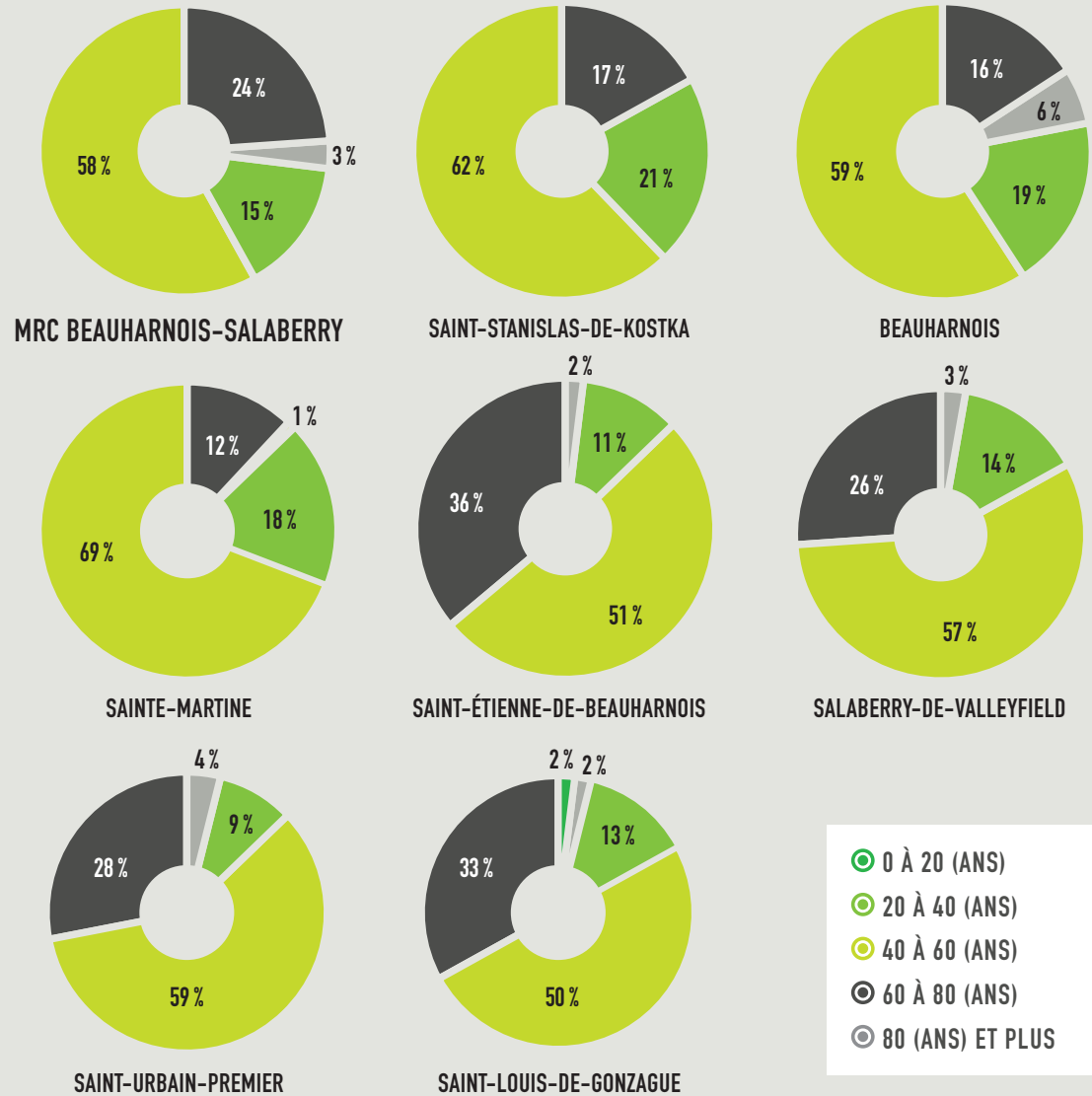
DES PRODUCTEURS AGRICOLES VIEILLISSANTS

Dans la MRC, environ 15 % des agriculteurs sont âgés de moins de 40 ans. La grande majorité, soit 58 % d'entre eux, a entre 40 et 60 ans. Les agriculteurs les plus âgés, les 60 ans et plus, forment un groupe plus important en nombre que les moins de 40 ans, avec 27 % des travailleurs agricoles représentés. Il semble donc que le vieillissement de la main-d'œuvre agricole suit le vieillissement général de la population.

Selon Statistique Canada, l'âge moyen des exploitants agricoles de la MRC a progressé de 48,8 ans à 51,5 ans, entre 2006 et 2011, ce qui représente une augmentation de 2,7 années. Les graphiques suivants représentent la proportion des groupes d'âge dans chacune des municipalités de la MRC. Le groupe des 40 à 60 ans regroupe plus de la moitié des agriculteurs des municipalités. C'est à Sainte-Martine que ce groupe est le plus important (69 %).

¹⁷ Fédération de la relève agricole du Québec.
En ligne : <http://www.fraq.qc.ca/la-fraq/propos/>.
Page consultée le 14 août 2014

GRAPHIQUE 13.
GROUPES D'ÂGE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY



SOURCE : MAPAQ, 2012

UNE MAIN-D'ŒUVRE SURTOUT LOCALE

Selon les données du MAPAQ, plus de 9 exploitations agricoles sur 10 employaient de la main-d'œuvre familiale en 2010. Tel que le montre le tableau suivant, l'utilisation de main-d'œuvre non familiale est cependant moins répandue. Moins du tiers des entreprises a eu recours à une main-d'œuvre provenant du Québec et à peine 1 % a eu recours à des employés provenant de l'extérieur du Québec.

TABLEAU 15.
PROVENANCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC, 2010

MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE	MAIN-D'ŒUVRE DU QUÉBEC	MAIN-D'ŒUVRE HORS QUÉBEC
92 %	29 %	1 %

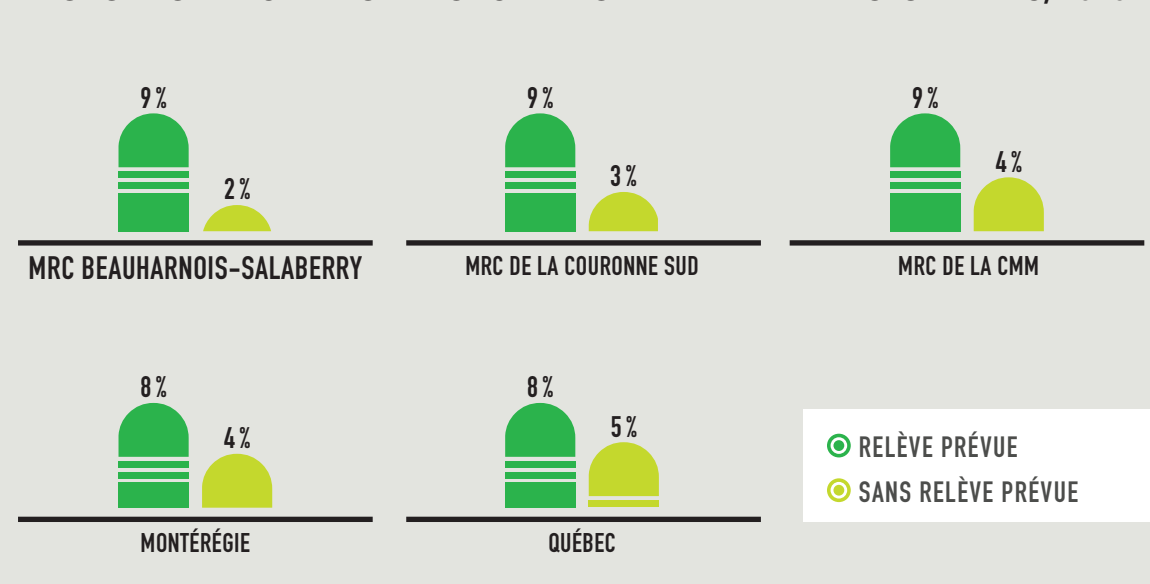
SOURCE : MAPAQ, 2012



LA RELÈVE AGRICOLE, UN ENJEU MAJEUR AU QUÉBEC

La MRC de Beauharnois-Salaberry fait état d'un manque de relève en agriculture. En effet, le nombre d'exploitants sans relève établie dans le milieu s'élevait à 79 % en 2010. Il faut cependant souligner qu'il s'agit ici de relève « établie ». On considère qu'une exploitation agricole profite d'une relève établie lorsque le membre principal, ou lorsqu'un des membres secondaires de cette exploitation, a moins de 40 ans. Un membre secondaire possède au moins 1 % de l'entreprise agricole, tandis que le membre principal possède la plus grande part de l'entreprise. Parmi la relève établie, nous dénombrons, en 2010, 31 membres principaux et 32 membres secondaires. Le graphique 14 fait état de la proportion des exploitations agricoles prévoyant vendre d'ici 5 ans, avec ou sans relève prévue.

GRAPHIQUE 14.
PROPORTION DES EXPLOITATIONS PRÉVOYANT VENDRE D'ICI CINQ ANS, 2010

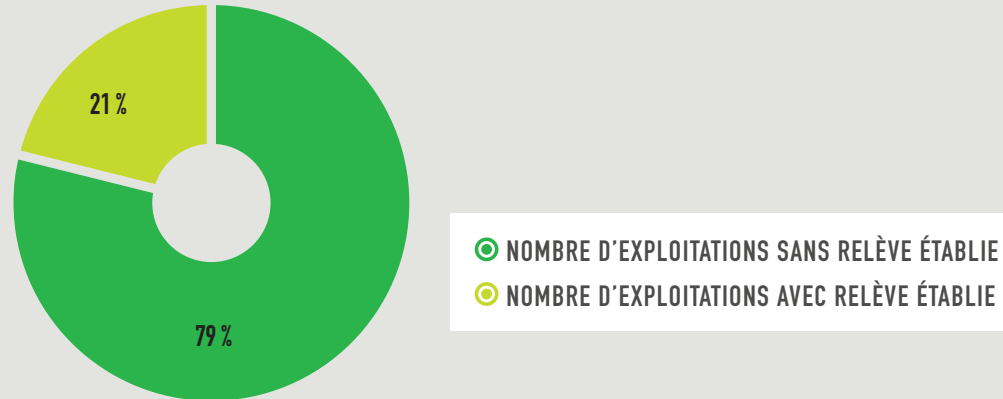


SOURCE : MAPAQ, 2012

En 2010, environ 11 % des exploitations agricoles de la MRC prévoyaient la vente ou le transfert de leurs actifs, au cours des 5 prochaines années, comparativement à environ 7 % pour l'ensemble de la Montérégie. Comme nous pouvons le constater, à la lumière de nos observations, cela demeure des proportions très faibles.

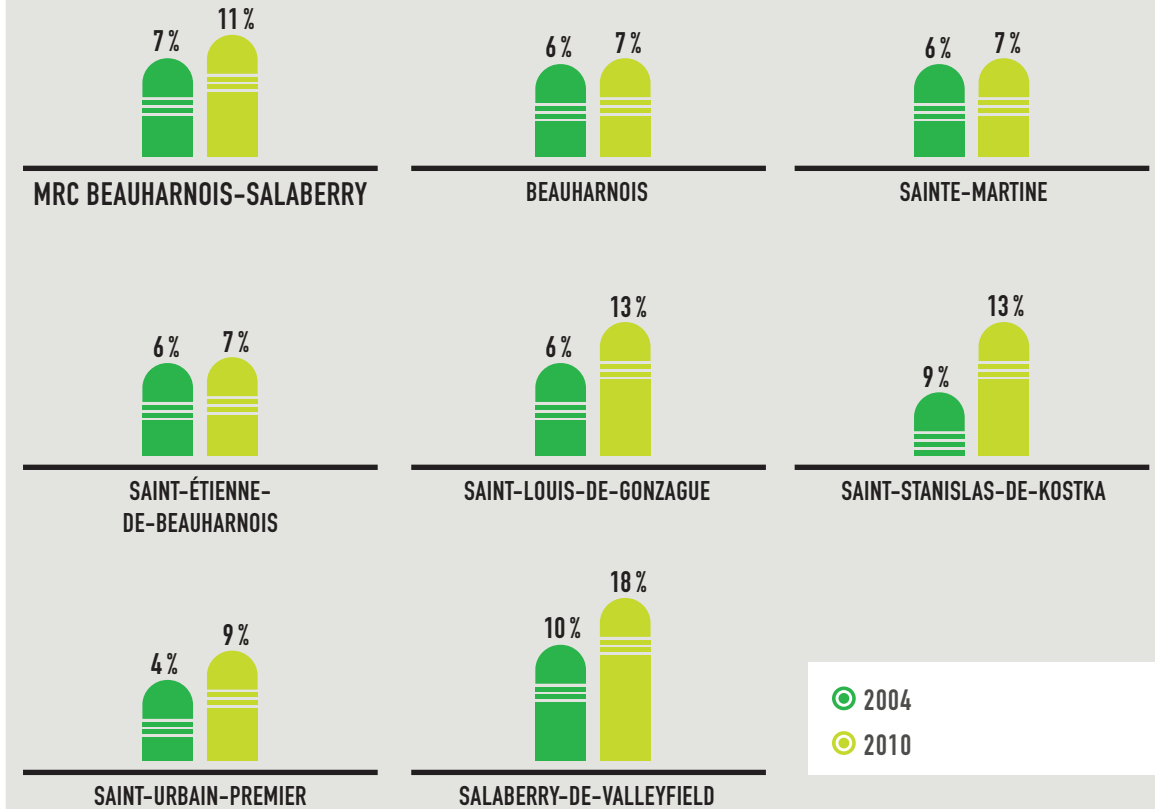
Le nombre d'exploitations agricoles ayant l'intention de vendre a augmenté dans toutes les municipalités de la MRC, comme en fait état le graphique suivant. En 2004, 7 % des entreprises espéraient vendre dans les 5 prochaines années. Cette proportion est passée à 11 % en 2010. Le désir de vendre est particulièrement élevé à Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Stanislas-de-Kostka. Le vieillissement généralisé des producteurs agricoles dans la MRC pourrait expliquer cette hausse.

GRAPHIQUE 15.
RELÈVE AGRICOLE ÉTABLIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC EN 2010



SOURCE : MAPAQ, 2012

GRAPHIQUE 16.
PART DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PRÉVOYANT VENDRE D'ICI 5 ANS ENTRE 2004 ET 2010



SOURCE : MAPAQ, 2012

2.6.2 LES LIEUX DE FORMATION EN AGRICULTURE

TABLEAU 16.
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

PRÉSENT DANS LA MRC	<p>Centre de formation professionnelle des Moissons, Beauharnois Offre des programmes menant à l'obtention d'un DEP</p>
HORS MRC	<p>CÉGEP de St-Jean-sur-Richelieu Offre des programmes menant à l'obtention d'un DEC</p>
	<p>Institut de technologie agroalimentaire ITA, Campus de Saint-Hyacinthe Offre des programmes de formation menant à l'obtention d'un DEC, aux attestations d'études collégiales (AEC) et à un diplôme de technologie agroalimentaire (DTA).</p>
	<p>Université McGill, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, Campus Macdonald, Sainte-Anne-de-Bellevue, Montréal Offre des programmes menant à l'obtention d'un DEC, d'un BAC, d'un certificat, à une maîtrise ou un doctorat.</p>
	<p>Université de Guelph-Campus d'Alfred, Ontario Offre un programme de formation menant à l'obtention d'un diplôme technique professionnel (l'équivalent d'un DEC)</p>

SOURCE : MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, 2014

LES COLLECTIFS RÉGIONAUX EN FORMATION AGRICOLE CONTINUE

Les Collectifs régionaux en formation agricole (CRFA) évoluent dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole (PSFA) à titre de mécanisme de concertation pour tenir compte de l'évolution rapide des connaissances, des techniques et des besoins. Ce collectif réunit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). L'Union des producteurs agricoles (UPA) et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole (AGRIcarrières) sont également des partenaires provinciaux.

Chaque collectif s'associe avec des partenaires régionaux. Le CRFA de la Montérégie-Ouest (CRFA-MO) est composé ainsi d'un représentant de la Fédération régionale de l'UPA, d'un représentant de la direction régionale du MAPAQ, d'un représentant régional d'Emploi-Québec, de quatre représentants des différentes commissions scolaires couvrant le territoire, d'un représentant du Réseau Agri-conseils Montérégie Ouest (RAMO) et d'un représentant de la Conférence régionale des élus (CRÉ). Il est à noter que les commissions scolaires du territoire sont surtout représentées par leurs services aux entreprises. Ceux-ci ont pour mission de répondre aux besoins des entreprises et des personnes en matière de formation continue, contribuant ainsi à la croissance socioéconomique de leurs territoires. Ensemble, tous les partenaires du CRFA-MO se concertent dans le but d'offrir une formation agricole de qualité accessible à tous.

2.6.3 LES PROGRAMMES DE SUPPORT À L'AGRICULTURE

Les programmes de support à l'agriculture sont administrés par la Financière agricole du Québec (FADQ) ou le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)¹⁸

Ce programme, de type collectif, protège l'entreprise contre les fluctuations de prix du marché et l'augmentation des coûts de production. Complémentaire aux programmes AGRI, l'ASRA verse une compensation lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi sur la base du coût de production des entreprises spécialisées.

Les productions assurées :

- agneaux, bouvillons, bovins d'abattage;
- veaux d'embouche, veaux de grain, veaux de lait;
- porcs, porcelets;
- céréales (avoine, blé d'alimentation animale, blé d'alimentation humaine, orge);
- maïs-grain et oléagineux (canola, soya);
- pommes de terre et pommes.

Agri-investissement et Agri-Québec¹⁹

Ces programmes individuels, basés sur l'épargne, permettent au participant de déposer annuellement un montant dans son compte et de recevoir, en contrepartie, des contributions gouvernementales équivalentes. Le participant peut alors effectuer des retraits de son compte pour atténuer les risques du marché ou lui permettre d'investir afin d'améliorer l'efficacité de son entreprise.

Produits admissibles :

- cette couverture est offerte pour tous les produits agricoles, sauf ceux sous gestion de l'offre. Quant aux produits de l'aquaculture, ils sont admissibles exclusivement au programme Agri-Québec.

Agri-stabilité²⁰

Ce programme en est un de premier niveau d'intervention, de type individuel, qui protège le revenu global de l'entreprise contre les risques du marché et les catastrophes. Cette protection est basée sur la marge de production de l'entreprise, soit le revenu des produits agricoles, moins les dépenses admissibles. Lorsque la marge de production de l'année de participation est inférieure à la moyenne historique, l'écart est en partie comblé par un paiement du programme. Le participant paie une contribution basée sur le pourcentage de la moyenne historique de la marge de production de son entreprise.

Produits admissibles :

- la couverture est offerte pour tous les produits agricoles. Ceux sous gestion de l'offre sont couverts seulement lorsque la marge de production de l'année est inférieure à 70 % de la moyenne historique.

Assurance-récolte (ASREC)²¹

Ce programme protège les récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques ou aux phénomènes naturels incontrôlables. Une indemnité est versée lorsque le rendement de la production de l'année est inférieur au rendement assuré.

Produits admissibles :

système individuel (basé sur la production de l'entreprise);

- apiculture (abeilles et miel), pommes de terre, sirop d'érable;
- avoine, blé, orge et soya cultivés pour la semence;
- céréales, maïs-grain, protéagineux;
- bleuets, fraises, framboises, pommes;
- cultures maraîchères, légumes de transformation;

système collectif (basé sur les résultats moyens d'une zone géographique);

- céréales, maïs-grain, foin et maïs fourragers.

La Financière agricole fournit également des garanties de prêts pour les agriculteurs auprès des institutions financières. Les mesures d'aide à la relève agricole de la FADQ consistent en des services-conseils d'analyse financière, des subventions à l'établissement et des prêts assortis de conditions avantageuses.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

Le programme de crédit de taxes foncières consiste en un paiement effectué par le gouvernement aux municipalités pour le compte des producteurs agricoles et qui couvre une partie importante du montant de taxes municipales et scolaires. Le MAPAQ offre également plusieurs programmes de subventions dans des secteurs diversifiés de l'agriculture et en assure leurs suivis.

¹⁸ Gouvernement du Québec. 2014. En ligne : http://www.fadq.qc.ca/assurances_et_protection_du_revenu/assurance_stabilisation/programme.html. Page consultée le 14 août 2014.

¹⁹ Gouvernement du Canada. 2014. En ligne : <http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291828779399>. Page consultée le 14 août 2014.

²⁰ Gouvernement du Canada. 2014. En ligne : <http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291990433266>. Page consultée le 14 août 2014.

²¹ Gouvernement du Québec. 2014. En ligne : https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/docu_deci/loi_regl/prog/asrecprog.pdf. Page consultée le 14 août 2014.

2.6.4 LA STRUCTURE AGRICOLE D'ACCOMPAGNEMENT

LE RÉSEAU AGRICONSEILS MONTÉRÉGIE OUEST

Allié de tous les intervenants du secteur agricole, le Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest joue un rôle central dans l'optimisation des ressources disponibles et constitue un levier stratégique pour l'amélioration de la performance des entreprises agricoles de la MRC. Les producteurs agricoles peuvent accéder à une gamme de services-conseils offerts par des conseillers agricoles reconnus, tout en profitant des aides financières également offertes.²²

²² Réseau agriconseils. 2012. En ligne : <http://www.agriconseils.qc.ca/site/quisommesnous>. Page consultée le 15 août 2014.

²³ Gouvernement du Québec. 2013. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/realisations/Pages/Realisations2012-2013.aspx>. Page consultée le 15 août 2014.

²⁴ Club conseils en agroenvironnement. 2013. En ligne : <http://clubconseils.org/>. Page consultée le 15 août 2014.

²⁵ Gouvernement du Québec. 2011. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/bassaintlaurent/CUMACUMO/CUMA/Pages/CUMA.aspx>. Page consultée le 15 août 2014.

²⁶ Gouvernement du Québec. 2011. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/chaudiereappalaches/CUMA-CUMO/CUMO/Pages/CUMO.aspx>. Page consultée le 15 août 2014.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

Afin d'appuyer une offre alimentaire de qualité et de promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire, dans une perspective de développement durable pour le mieux-être de la société québécoise, le MAPAQ peut compter sur des équipes multidisciplinaires en Montérégie.

Ses équipes participent à des projets novateurs et fournissent une expertise de pointe centrée sur quatre priorités :²³

- le développement économique du secteur;
- l'agroenvironnement;
- la mise en valeur du territoire, des produits et des activités agricoles;
- l'orientation du développement régional.

LES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT (CCAÉ)

Les CCAÉ sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles dont l'objectif est de favoriser le développement durable des exploitations agricoles québécoises en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement. Les CCAÉ offrent un accompagnement professionnel à tous les producteurs agricoles qui acquittent une cotisation et/ou une tarification horaire.

Deux CCAÉ sont actifs sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, plus particulièrement à Sainte-Martine :²⁴

- Club-conseil GERA;
- Club Agro-Frontière.

LES COOPÉRATIVES CUMA ET CUMO

Les CUMA et CUMO sont des coopératives de services qui mettent à la disposition de leurs sociétaires les moyens nécessaires à leurs exploitations.

- Une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) est une coopérative de services qui met à la disposition de ses sociétaires les moyens nécessaires à leurs exploitations. C'est une coopérative agricole dûment enregistrée et régie par la Loi sur les coopératives. D'origine française, les CUMA ont été implantées au Québec en 1991. Formée d'au moins cinq entreprises agricoles, la CUMA a pour but principal d'utiliser en commun, au moindre coût possible, de la machinerie agricole, des équipements, des intrants, de l'outillage, etc.²⁵

Aucune CUMA n'est établie sur le territoire de la MRC. Cependant les agriculteurs peuvent adhérer à la CUMA du Haut-Saint-Laurent située à Saint-Anicet.

- Une coopérative de main-d'œuvre agricole partagée (CUMO) est une coopérative de services qui met à la disposition de ses sociétaires, par le partage, une main-d'œuvre qualifiée et stable. Calquée sur la formule de la CUMA, la CUMO est une association coopérative qui a pour finalité exclusive de mettre à la disposition des membres (entreprises agricoles) un ou plusieurs employés. Par le partage de main-d'œuvre, la CUMO accorde une plus grande flexibilité aux entreprises agricoles membres, tout en conciliant les exigences de stabilité des emplois agricoles. Dans le concept coopératif proposé, les membres sont collectivement responsables du ou des employés. Mais la CUMO est, de droit, l'employeuse unique. Elle apporte son aide aux membres en matière d'emploi, mais aussi en gestion des ressources humaines. L'adhésion à la CUMO exige une solidarité et une confiance forte entre les membres, tant sur le plan humain que sur le plan financier.²⁶

Aucune CUMO n'est répertoriée en Montérégie et ce type de coopérative demeure actuellement peu répandu sur le territoire québécois.

TABLEAU 17.
ORGANISATIONS DU MILIEU AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

NIVEAU DE PRÉSENCE	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION	AGROTOURISME	ADMINISTRATION ET GESTION	EXPERTISE ET SUPPORT	FINANCEMENT	TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
A L'INTÉRIEUR DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> Collège de Valleyfield Centre de formation professionnelle des Moissons Syndicat de l'UPA de Beauharnois-Salaberry 	<ul style="list-style-type: none"> CLD Beauharnois-Salaberry Syndicat de l'UPA de Beauharnois-Salaberry 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités Syndicat de l'UPA de Beauharnois-Salaberry 	<ul style="list-style-type: none"> Club-conseil GERA Club Agro-Frontière Syndicat de l'UPA de Beauharnois-Salaberry 	<ul style="list-style-type: none"> Institutions financières CLD de Beauharnois-Salaberry SADC du Suroît-Sud 	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat de l'UPA de Beauharnois-Salaberry 	
EN PARTIE DANS LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> Collectif régional en formation agricole de la Montérégie-Ouest (CRFA-MO) Commission scolaire New Frontiers Commission scolaire de la Vallée- des-Tisserands Emploi-Québec Fédération de l'UPA de la Montérégie 	<ul style="list-style-type: none"> CRÉ VHSL Fédération de l'UPA de la Montérégie MAPAQ Tourisme Suroît Tourisme Montérégie 	<ul style="list-style-type: none"> CRÉ VHSL Fédération de l'UPA de la Montérégie MAPAQ 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest CUMA du Haut Saint-Laurent COOP des Frontières Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (FRAQ) Fédération de l'UPA de la Montérégie 	<ul style="list-style-type: none"> CRÉ VHSL Financière agricole du Québec Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) MAPAQ Financement agricole Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Direction générale de la transformation alimentaire et des marchés (DGTAM) MAPAQ 	<ul style="list-style-type: none"> CRÉ VHSL Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) MAPAQ SCABRIC Comité ZIP Haut-Saint-Laurent
À L'EXTÉRIEUR DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> CÉGEP de St-Jean-sur-Richelieu ITA, Campus de Saint-Hyacinthe Université de Guelph-Campus d'Alfred, Ontario Université McGill, campus Macdonald, Sainte-Anne-de-Bellevue 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme Québec 		<ul style="list-style-type: none"> Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) COOP Fédérée 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture et agroalimentaire Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) 	

SOURCE : MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, 2014

2.7 LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

QU'EST-CE QUE LA MULTIFONCTIONNALITÉ ?

Le MAPAQ définit la multifonctionnalité de l'agriculture comme « les fonctions sociales et environnementales que ce secteur d'activité remplit, outre sa fonction principale qui est la production ».²⁷

Selon l'OCDE²⁸, la définition de la multifonctionnalité de l'agriculture repose sur deux éléments essentiels :

- l'existence de produits multiples, de base et autres, qui sont conjointement produits par l'agriculture;
- le fait que certains produits autres présentent les caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public, le résultat étant que les marchés de ces biens n'existent pas ou fonctionnent mal.

En bref, la multifonctionnalité c'est la contribution de l'agriculture, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, à la qualité de vie des communautés. Le MAPAQ présente quelques exemples de pratiques et d'activités qui mettent en lumière la multifonctionnalité :

- la mise en valeur des paysages;
- l'attractivité des territoires;
- l'accessibilité de l'espace rural;
- la préservation du patrimoine agricole;
- la protection de la biodiversité;
- la prestation de services destinés à la communauté;
- les circuits courts et l'agrotourisme.

2.7.1 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES AVEC ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES OU NON CONVENTIONNELLES

Le MAPAQ a recueilli, pour 2007 et 2010, diverses statistiques relatives aux activités complémentaires des exploitations agricoles. Celles qui concernent la MRC sont présentées aux tableaux suivants.

Entre 2007 et 2010, le nombre d'exploitations avec activités complémentaires a augmenté, pour toutes les activités complémentaires, à l'exception de l'auto-cueillette. La région a vu apparaître les premières productions agricoles certifiées biologiques. Les agriculteurs semblent de plus en plus directement accessibles au public sans intermédiaires. En effet, les ventes de produits à la ferme et en marché public ont considérablement augmenté pour l'ensemble de la MRC. Puisque la plupart des productions agricoles de la MRC ne se prêtent pas aux activités complémentaires, la proportion d'entreprises pratiquant ces activités demeure toutefois marginale sur le territoire.

²⁷ Gouvernement du Québec. 2013. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx>. Page consultée le 9 juin 2014

²⁸ Organisation de coopération et de développement économiques. 2011. p.13.



TABLEAU 18.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2007 ET 2010 DANS LA MRC

	AGROTOURISME		TRANSFORMATION		KIOSQUE DE VENTE À LA FERME		PRODUCTION CERTIFIÉE BIOLOGIQUE		AUTOCUEILLETTE		VENTE EN MARCHÉ PUBLIC	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010
MRC de Beauharnois-Salaberry	4	7	3	8	12	22	0	2	5	4	4	9
Beauharnois	1	2	0	1	1	1	0	1	0	0	0	1
Sainte-Martine	0	0	1	1	2	3	0	0	1	0	1	2
Saint-Étienne-de-Beauharnois	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Saint-Louis-de-Gonzague	0	0	0	2	1	2	0	0	0	0	1	1
Saint-Stanislas-de-Kostka	1	1	1	2	2	4	0	1	1	0	0	1
Saint-Urbain-Premier	1	2	0	1	0	2	0	0	0	1	2	3
Salaberry-de-Valleyfield	1	1	1	0	6	9	0	0	3	3	0	0

SOURCE : MAPAQ, 2012



Ces activités complémentaires ne sont pas propres à un type de culture ou d'élevage particulier. Une diversité de pratiques agricoles passe par une mise en marché de type circuit court et des activités d'agrotourisme.

TABLEAU 19.
**NOMBRE D'EXPLOITATIONS PROCÉDANT À UNE MISE EN MARCHÉ DE TYPE « CIRCUIT COURT »
OU À DES ACTIVITÉS D'AGROTOURISME, RÉPARTIES SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE, 2010**

ACTIVITÉ PRINCIPALE	VENTE À LA FERME	AUTOCUEILLETTE EXPLOITATION	PRODUIT VENDU MARCHÉ PUBLIC	AGROTOURISME
Acériculture	1	-	-	-
Apiculture	2	-	2	2
Autres fruits	4	1	1	2
Autres légumes frais	3	2	-	-
Bovins de boucherie	1	-	-	-
Bovins laitiers et production laitière	1	-	-	-
Céréales et oléagineux	3	1	2	2
Cultures abritées	5	-	2	-
Horticulture ornementale	0	-	1	-
Ovins	1	-	-	1
Autres volailles	1	-	1	
TOTAL	22	4	9	7

SOURCE : MAPAQ, 2012

Malgré une hausse du nombre d'exploitations ayant des activités complémentaires ou non conventionnelles entre 2007 et 2010, la proportion d'exploitations faisant ce type d'activité demeure faible comparativement à l'ensemble des MRC et agglomérations de la CMM (voir tableau suivant).

TABLEAU 20.
COMPARAISON DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2010

	AGROTOURISME	TRANSFORMATION	KIOSQUE DE VENTE À LA FERME	PRODUCTION CERTIFIÉE BIOLOGIQUE	AUTOCUEILLETTE	VENTE EN MARCHÉ PUBLIC
MRC de Beauharnois-Salaberry	2 %	3 %	7 %	1 %	1 %	3 %
MRC de la Couronne Sud	4 %	5 %	11 %	2 %	5 %	5 %
MRC de la CMM	5 %	6 %	16 %	2 %	6 %	8 %
Montérégie	3 %	5 %	9 %	2 %	4 %	5 %
Province du Québec	3 %	5 %	9 %	4 %	3 %	4 %

SOURCE : MAPAQ, 2012

2.7.2 L'AGROTOURISME

« L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. »²⁹

Selon le MAPAQ, en 2013, 7 exploitations agricoles ont été répertoriées comme pratiquant des activités agrotouristiques. Malgré l'accroissement entre 2007 et 2010 du nombre d'entreprises pratiquant cette activité, celles-ci passant de 4 à 7 (cf. tableau 7, 2.6.1), cette proportion est depuis demeurée stable au cours des trois dernières années.

De plus, à la lumière du tableau 9, il appert que l'offre agrotouristique dans la MRC demeure inférieure à celle de l'ensemble des MRC et agglomérations de la CMM.

LA PROMOTION DE L'AGROTOURISME PAR LA MRC

Afin de promouvoir les produits agroalimentaires et les attraits du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC a produit certains outils promotionnels visant notamment à mettre en valeur le caractère rural de la région.

LE RÉPERTOIRE AGROALIMENTAIRE

Depuis 2011, la MRC diffuse un profil sommaire d'une quarantaine de producteurs, transformateurs, promoteurs et distributeurs sur le territoire de la MRC par l'entremise de la publication annuelle d'un répertoire lié au secteur agroalimentaire. Les entreprises agroalimentaires dans la MRC sont regroupées selon huit catégories :

- élevage et boucherie;
- boulangerie, pâtisserie, confiserie;
- produits de l'abeille et de l'érable;
- fruits et légumes;
- cuisine régionale et table gourmande;
- épicerie fine;
- vignoble;
- marché public.

LE GUIDE PATRIMOINE ET GOURMANDISES

Après le succès de la carte répertoriant les attraits agrotouristiques et culturels de la région il y a quelques années ainsi que du répertoire agroalimentaire de 2011, la MRC, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré cette année le guide « Patrimoine et gourmandises ». Ce guide offre un recueil d'informations complètes et pratiques sur les produits agroalimentaires du territoire, ainsi que sur les producteurs et transformateurs liés à cette industrie. Il dresse également un portrait des principaux attraits du territoire, tel que les musées, haltes d'interprétation, circuits patrimoniaux, ainsi que les services offerts au Parc régional de Beauharnois-Salaberry, de même qu'au Parc régional des îles de Saint-Timothée, le parc Delpha-Sauvé, le parc du Bois Robert et le parc Gaétan-Montpetit.³¹

Ces points d'attrait sont d'ailleurs classés géographiquement à l'intérieur de quatre circuits que l'on peut faire, tant en vélo qu'en auto, à savoir :

- « Nature » (Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Louis-de-Gonzague);
- « Rural » (Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier);
- « Aqua » (Salaberry-de-Valleyfield);
- « Des Merveilles » (Beauharnois et Saint-Étienne-des-Beauharnois).

²⁹ Gouvernement du Québec. 2014. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/Pages/agrotourisme.aspx>. Page consultée le 15 août 2014.

³⁰ MRC de Beauharnois-Salaberry. 2014. En ligne : <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/nouvelles/lancement-du-guide-patrimoine-et-gourmandises>. Page consultée le 15 août 2014.

LE CIRCUIT DU PAYSAN EN MONTÉRÉGIE

Le Circuit du Paysan est une route touristique aménagée de la région de la Montérégie située au piémont des Adirondacks. Créée en 1998, elle est l'une des routes officielles identifiées par Tourisme Québec à l'aide de panneaux bleus. Le circuit de près de 200 km longe la frontière des États-Unis près des Adirondacks.

Le circuit en boucle passe par les municipalités de Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford, Havelock, Saint-Chrysostome, Howick, Ormstown, Huntingdon, Rockburn, Franklin et Lacolle. Le circuit longe, entre Rockburn et Lacolle, la frontière séparant le Canada des États-Unis. Il longe aussi la rivière Châteauguay à partir de Huntingdon jusqu'à Howick. Le circuit regroupe plusieurs vignobles, fromageries, pâtisseries et boulangeries, ainsi que plusieurs attraits naturels.³¹

Bien que le tracé du circuit du paysan ne traverse pas le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, 7 entreprises agroalimentaires de la MRC de Beauharnois-Salaberry y figurent comme attraits agrotouristiques. Parmi les 7 entreprises citées, 2 sont des entreprises commerciales de vente ou d'utilisation de produits agricoles de la région. Somme toute, ces entreprises bénéficient d'une signalisation distinctive émise par Tourisme Québec dans l'emprise publique des routes de la MRC.



2.7.3 LE PORTRAIT DES MARCHÉS PUBLICS DE LA MRC

LE MARCHÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Le marché public de Salaberry-de-Valleyfield existe depuis plus de 100 ans. À l'origine situé au centre-ville près de l'Hôtel-de-Ville, la Ville souhaiterait lui donner une nouvelle vocation en le relocalisant à son emplacement initial. Situé au 51, rue Hébert, le marché accueille actuellement entre 10 et 15 producteurs exposants liés à l'artisanat et aux produits frais. On peut y retrouver des produits écologiques, des fruits, légumes, veau, miel, fromage, des produits dérivés du verger, des épices et autres victuailles. Le marché public est ouvert de juin à octobre, tous les mardis, jeudis et samedis, de 8 h à 13 h.

LE MARCHÉ DE BEAUHARNOIS

Le marché public de Beauharnois, situé à la Place du Marché au centre-ville, bénéficie d'une installation permanente. L'aménagement de cette nouvelle infrastructure est le résultat d'un partenariat de 20 ans intervenu entre la Ville de Beauharnois et la Caisse populaire Desjardins Beauharnois. Le marché public est ponctué d'activités et de diverses animations tout au long de l'année. On y retrouve en moyenne une douzaine de producteurs exposants, dont 6 de la MRC. Le marché public est accessible tous les vendredis de 15 h à 19 h, de juin à septembre.

³¹ Circuit du paysan. 2014. En ligne : <http://lecircuitdupaysan.com/>. Page consultée le 15 août 2014.

CARTE 8. LES COMPOSANTES AGROTOURISTIQUES ET RÉCRÉOTOURISTIQUES



2.7.4 L'AGROFORESTERIE ET LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DU MILIEU AGRICOLE

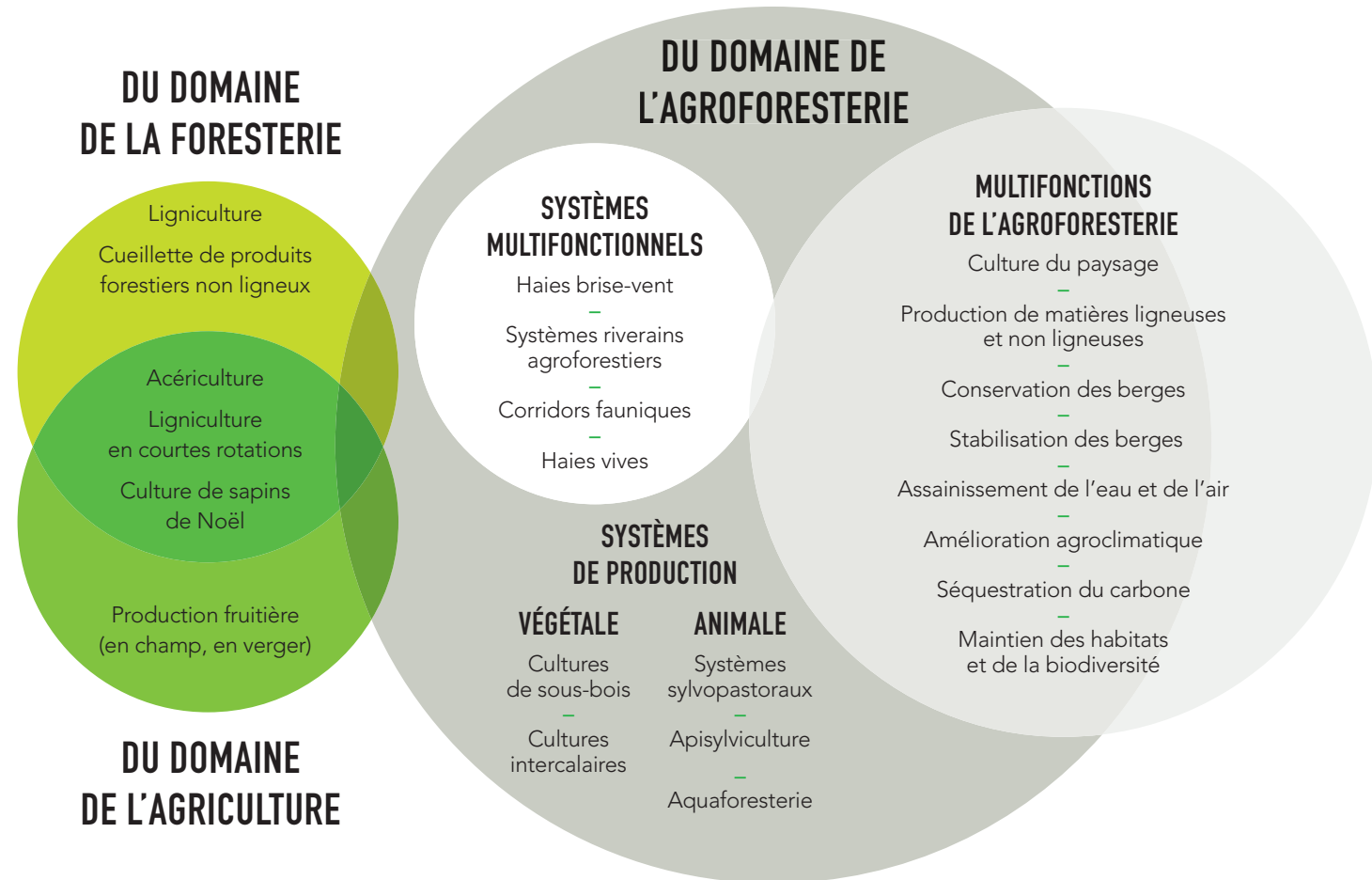
L'AGROFORESTERIE

L'agroforesterie met en lumière une certaine dimension multifonctionnelle de l'agriculture. On peut définir l'agroforesterie comme « un système intégré de gestion des ressources du territoire rural qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. »³²

Les activités agroforestières que l'on retrouve le plus souvent au Québec sont les suivantes :

- la haie brise-vent : culture de haies (arbres ou arbustes) permettant de créer un obstacle naturel au vent;
- la bande riveraine arborée : couvert végétal adjacent à un cours d'eau agissant comme filtre naturel à l'érosion;
- cultures intercalaires agroforestières : culture d'arbres ou d'arbustes en rangée;
- le système sylviopastoral : introduction d'arbres dans les pâturages afin de créer des aires d'abris.

FIGURE 1.
LE DOMAINE DE L'AGROFORESTERIE AU QUÉBEC



De façon générale, le potentiel de la pratique de l'agroforesterie sur le territoire agricole de la MRC reste à être développé par les entreprises agricoles. Certaines initiatives en matière d'agroforesterie pourraient se concrétiser afin d'offrir de nouveaux programmes d'aide ou de formations spécifiques dans ce domaine. Par ailleurs, il est important de souligner que deux projets d'agroforesterie, récemment implantés dans la MRC voisine de Vaudreuil-Soulanges, pourront, éventuellement, devenir des sites de démonstration de ces pratiques, et ce, pour l'ensemble des producteurs de la région.

³² De Baets, Nathan, Lebel. 2007. L'agroforesterie au Québec, Mémoire présenté à la Commission pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ).

*AVEC UNE FORTE
PROPORTION DU
TERRITOIRE SITUÉE EN
ZONE AGRICOLE,
LE PAYSAGE RURAL
TÉMOIGNE D'UN CADRE
BÂTI AGRICOLE À LA FOIS
ANCIEN ET MODERNE,
ÉRIGÉ SUR DE LONGUES
ET ÉTROITES
PARCELLES DE TERRE.*

LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET BÂTIES DU MILIEU AGRICOLE

Sur le territoire de la MRC, les quelques îles situées dans le couloir fluvial du Saint-Laurent, de même que les rives des cours d'eau, plus particulièrement celles du canal de Beauharnois et des rivières Châteauguay et Saint-Louis, présentent un intérêt esthétique reconnu au Schéma d'aménagement révisé. La sinuosité de certains rangs, façonnée par les méandres de certaines rivières, dynamise le paysage agricole homogène dicté par les grandes cultures. Avec une forte proportion du territoire située en zone agricole, le paysage rural témoigne d'un cadre bâti agricole à la fois ancien et moderne, érigé sur de longues et étroites parcelles de terre. Façonnées par le système seigneurial français, ces parcelles de terre se positionnent perpendiculairement aux rangs, rivières et grands lacs du fleuve Saint-Laurent.

Portrait sommaire des éléments caractéristiques du paysage agricole :

- présence de nombreux plans d'eau, de rivières et de canaux offrant d'intéressantes percées visuelles;
- plusieurs lieux et bâtiments d'intérêt historique et architectural, principalement concentrés à Salaberry-de-Valleyfield, à Beauharnois et à Sainte-Martine;
- nouvelle planification métropolitaine à l'égard des paysages métropolitains (Beauharnois) : Route panoramique 132 longeant le lac Saint-Louis et le corridor forestier Beauharnois-Léry;
- présence de l'ensemble patrimonial métropolitain dans le secteur de la centrale de Beauharnois;
- prééminence d'un paysage agricole de grandes cultures sur relief plat;
- présence de noyaux villageois (municipalités rurales) qui témoignent de différents moments de l'histoire locale;
- dégradation et altération de bâtiments à caractère historique, en raison du manque d'entretien, d'abandon de l'usage ou de transformations apportées sans égard à l'architecture du bâtiment;
- développement de l'intégration de l'agrotourisme aux offres touristiques du Suroît (cyclotourisme, nautisme, les festivals culturels, pêche blanche);
- tendance marquée pour la réaffectation et la vente des églises sur le territoire.

L'INVENTAIRE DE BÂTIMENTS DE FERME

Un inventaire des bâtiments de ferme a été amorcé en 2014 sur l'ensemble du territoire de la MRC, aux fins de la caractérisation des niveaux de risques d'incendie des bâtiments. Cet inventaire ne se limitera toutefois pas à des fins de sécurité publique. En effet, le fruit du travail réalisé sera mis à profit dans le cadre de l'inventaire patrimonial que réalise en parallèle la MRC. L'objectif étant d'établir un portrait global du patrimoine sur le territoire et ainsi de déterminer les actions susceptibles de pouvoir mettre en valeur les éléments qui seront retenus.



2.8 LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

2.8.1 LE SECTEUR DE L'ABATTAGE

Le secteur de l'abattage au Québec comporte trois types d'abattoirs : les abattoirs agréés sous la juridiction fédérale, ceux gérés sous la juridiction provinciale et les abattoirs de proximité ou transitoires. Dans les deux premiers cas, les abattoirs sont soumis à une inspection permanente. Quant aux abattoirs de proximité ou transitoires, ils sont régis par le gouvernement québécois et sont inspectés régulièrement, mais non de façon permanente.

- abattoirs sous inspection fédérale;
- abattoirs sous inspection provinciale;
- abattoirs transitoires ou de proximité sous inspection provinciale.

L'abattage d'un animal dans un abattoir sous la juridiction fédérale permet de commercialiser et d'exporter les viandes tirées de cet animal, partout au Canada ainsi qu'à l'étranger. C'est d'ailleurs dans ces abattoirs que transitent la plupart des animaux abattus au Québec. Étant donné le vaste circuit de commercialisation visé par ceux-ci, ces abattoirs satisfont à des normes canadiennes rigoureuses, de même qu'aux exigences fixées par les clients internationaux.

La Montérégie compte le plus grand nombre d'abattoirs au Québec, soit 27 établissements diversifiés dont :³³

- 6 abattoirs fédéraux volailles;
- 2 abattoirs fédéraux porcs;
- 1 abattoir fédéral bovins-veaux-chevaux;
- 1 abattoir fédéral veaux-agneaux;
- 1 abattoir fédéral gibier;
- 2 abattoirs provinciaux multi-espèces sauf porcs-volailles-lapins;
- 3 abattoirs provinciaux volailles;
- 1 abattoir provincial multi-espèces sauf volailles-lapins;
- 10 abattoirs transitoires.

Sur le territoire de la MRC, on dénombre 5 abattoirs, dont 2 sous inspection fédérale et 3 sous inspection provinciale.

Sous inspection fédérale :

- Élevages Périgord (1993) inc., (volailles) Saint-Louis-de-Gonzague;
- Les Viandes Valleyfield (veaux, moutons, agneaux et chèvres, type halal et kasher), Saint-Stanislas-de-Kostka.

Sous inspection provinciale (de proximité ou transitoire) :

- Abattoir & boucherie B. Poirier Inc, Saint-Louis-de-Gonzague;
- Abattoir & boucherie Primeau et fils Inc. (transitoire multi-espèces, viande rouge et viande blanche), Saint-Louis-de-Gonzague;
- Himbeault Gibier (gibier et fabrication de charcuterie), Saint-Stanislas-de-Kostka.

2.8.2 L'INVENTAIRE DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION AGROALIMENTAIRE

Le tableau suivant fait état d'une liste des principaux transformateurs de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Il est important de mentionner que ce tableau ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les entreprises œuvrant dans la transformation agroalimentaire.

À la lumière des données provenant du tableau 21, on constate que la municipalité de Sainte-Martine compte deux grandes entreprises en lien avec la transformation agroalimentaire, dont une détient le plus important chiffre d'affaires. En effet, Aliments Dare ltée, en plus d'exporter ses produits, détient un chiffre d'affaires se situant entre 50 M\$ et 100 M\$. Les statistiques figurant au tableau nous confirment que pas moins de 362 personnes œuvrent dans l'industrie agroalimentaire à Sainte-Martine.

Il est également important de mentionner que la grande majorité des transformateurs agroalimentaires se retrouve dans les municipalités rurales. Pour ce qui est des entreprises présentes dans les villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield, celles-ci sont d'envergure plus modeste et s'apparentent davantage à des commerces de proximité, tels que des boucheries et épiceries fines.

TABLEAU 21.
Liste des principaux transformateurs agroalimentaires

ENTREPRISES	PRODUITS	LOCALISATION	EXPORTATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Bonduelle Canada inc.	Légumes congelés	Sainte-Martine	Oui	1 M \$ à 3 M \$	215
Aliments Dare ltée	Biscottes	Sainte-Martine	Oui	50 M \$ à 100 M \$	147
Élevages Périgord (1993) inc.	Canards	Saint-Louis-de-Gonzague	Oui	5 M \$ à 10 M \$	59
Viandes Valleyfield inc..	Viandes	Saint-Stanislas-de-Kostka	Oui	1 M \$ à 3 M \$	21
Boucherie B. Poirier inc.	Viandes	Saint-Louis-de-Gonzague	Non	1 M \$ à 3 M \$	13
Tentation – La pâtisserie française	Pâtisserie	Salaberry-de-Valleyfield	Non	100 000 \$ à 499 999 \$	9
Choux-crème div. de 9064-7967 Québec Inc.	Pâtisserie	Salaberry-de-Valleyfield	Non	N/D	6
Miellerie St-Stanislas	Miel	Saint-Stanislas-de-Kostka	Non	100 000 \$ à 499 999 \$	6
Miel nature inc.	Miel	Beauharnois	Non	100 000 \$ à 499 999 \$	4
Vignoble J.O Montpetit & fils	Vin	Saint-Étienne-de-Beauharnois	Non	100 000 \$ à 499 999 \$	4
Boucherie d'Antan	Boucherie	Beauharnois	N/D	N/D	N/D
Boucherie Champlain et Charcuterie Jacques-Cartier	Boucherie	Salaberry-de-Valleyfield	N/D	N/D	N/D

Source : Centre de recherche industriel du Québec CRIQ, l'information à jour entre 2011-2014 selon la fiche de l'entreprise.

Le tableau suivant fait état d'une liste des principaux distributeurs de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Il est important de mentionner que ce tableau ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les entreprises œuvrant dans la transformation agroalimentaire.

À la lumière des données observées au tableau précédent et contrairement aux entreprises liées à la transformation agroalimentaire, les plus grandes entreprises de distribution s'implantent davantage en milieu urbanisé. En effet, la plus grande entreprise, Diageo Canada inc., est implantée à Salaberry-de-Valleyfield. On dénombre pas moins de 373 personnes travaillant dans les entreprises liées à la distribution alimentaire.

Il est également important de mentionner la présence à Saint-Urbain-Premier de l'entreprise SG Ceresco inc., une grande entreprise de distribution de soya ayant un chiffre d'affaires se situant entre 50 M \$ et 100 M \$.

Ces données nous permettent de constater que les entreprises directement liées à la distribution agroalimentaire sont davantage rattachées à des produits de culture, qu'à l'élevage de bétail.

TABLEAU 22.
Liste des principaux distributeurs agroalimentaires

ENTREPRISES	PRODUITS	LOCALISATION	EXPORTATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Diageo Canada inc.	Spiritueux	Salaberry-de-Valleyfield	Oui	50 M \$ à 100 M \$	300
SG Ceresco inc.	Soya	Saint-Urbain-Premier	Oui	50 M \$ à 100 M \$	50
Raymond Rousse inc.	Aliments congelés	Salaberry-de-Valleyfield	Non	10 M \$ à 25 M \$	20
Gestion Yvon Lachance inc.	Produits laitiers	Salaberry-de-Valleyfield	Non	1 M \$ à 3 M \$	18
Boissons Tigerade inc.	Bières	Salaberry-de-Valleyfield	Non	10 M \$ à 25 M \$	12
Jardins Quatre saisons	Légumes et jardins	Salaberry-de-Valleyfield	Oui	1 M \$ à 3 M \$	11
André Lacroix & fils inc.	Maïs, grains	Saint-Louis-de-Gonzague	Non	3 M \$ à 5 M \$	6
Distribution Gérard Simon & fils inc.	Produits laitiers	Sainte-Martine	Non	5 M \$ à 10 M \$	5
Vignoble J.O Montpetit & fils	Vin	Saint-Étienne-de-Beauharnois	Non	100 000 \$ à 499 999 \$	4
Distribution Sud-Ouest inc.	Café	Salaberry-de-Valleyfield	Non	N/D	4
Glace Pingouin inc.	Glaces	Salaberry-de-Valleyfield	Non	100 000 \$ à 499 999 \$	4
S. Lafleur – Grossiste en viandes	Charcuterie	Salaberry-de-Valleyfield	N/D	1 M \$ à 3 M \$	3
Produits laitiers Yves Daigneault inc.	Produits laitiers	Salaberry-de-Valleyfield	Non	moins de 100 000 \$	1
Boucherie d'Antan	Boucherie	Beauharnois	N/D	N/D	N/D
Boucherie Champlain et Charcuterie	N/D	Salaberry-de-Valleyfield	N/D	N/D	N/D

Source : Centre de recherche industriel du Québec, l'information à jour entre 2011-2014 selon la fiche de l'entreprise

2.9 LA PLANIFICATION TERRITORIALE DE LA ZONE AGRICOLE

2.9.1 LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT FIGURANT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Beauharnois-Salaberry, entré en vigueur le 28 juin 2000, est actuellement en cours de révision. Puisque les composantes identitaires et structurantes du territoire agricole seront présentées à l'intérieur du PDZA de la MRC, l'orientation misant sur la protection et la mise en valeur du potentiel agricole et ses affectations sont ici brièvement rappelées.

L'ORIENTATION : PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL AGRICOLE

Cette orientation reflète la première des 16 préoccupations régionales identifiées au schéma. Celle-ci se traduit en 6 objectifs, à savoir :

- **Objectif 1.** « Accorder la priorité au maintien et au développement de l'agriculture »
- **Objectif 2.** « Assurer, en zone agricole, une cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles »
- **Objectif 3.** « Régir l'implantation d'activités autres qu'agricoles dans une perspective de conservation de la ressource et de développement durable »
- **Objectif 4.** « Intégrer l'agriculture à la stratégie de développement économique régional »
- **Objectif 5.** « Favoriser la perpétuation du milieu de vie que constituent les villages »
- **Objectif 6.** « Faire connaître le territoire agricole »

L'AFFECTATION AGRICOLE

L'affectation « agricole » désigne la partie du territoire régional définie par la CPTAQ comme zone agricole permanente. Cette affectation vise à accorder la priorité au maintien et au développement de l'agriculture, étant donné la prépondérance de cette activité au sein du territoire. L'affectation « agricole » est ainsi réservée principalement aux activités agricoles. Pour les autres usages autorisés dans cette affectation, le SAR encadre les possibilités d'implantation ou d'agrandissement d'usages (résidentiel, commercial, agrotouristique, récréatif et pour les services d'utilités publiques) conformément aux droits et privilèges reconnus par la LPTAA et aux balises de certaines politiques du SAR.

L'AFFECTION AGROFORESTIÈRE

La récente concordance du SAR au PMAD de la CMM a permis de faire naître une première affectation agroforestière au schéma. Localisée uniquement sur le territoire de la ville de Beauharnois, celle-ci vise à encadrer la mise en valeur du bois et corridor forestier métropolitain de Beauharnois-Léry situé aux limites des deux municipalités. Les usages compatibles sont les usages agricoles qui permettent la conservation de la biodiversité, qui maintiennent le couvert boisé, le drainage naturel ainsi que les fonctions écologiques qui y sont associées, telles que l'agroforesterie et l'exploitation forestière, incluant l'acériculture. Les activités d'observation et d'interprétation de la faune et de la flore et leurs équipements, de même que la chasse (lorsque autorisée par la réglementation provinciale ou fédérale) sont également compatibles avec l'affectation. Afin d'assurer la protection du couvert forestier, des dispositions spécifiques à l'abattage d'arbres dans le bois et corridor forestier métropolitain sont inscrites au document complémentaire.

LES POLITIQUES PARTICULIÈRES À L'AIRES D'AFFECTION AGRICOLE

Dans l'intérêt de préciser les grandes orientations ainsi que les objectifs relatifs au territoire, des politiques particulières d'aménagement applicables à certains usages autorisés à l'intérieur de l'aire d'affectation agricole ont été élaborées. Ces politiques guident la MRC et les municipalités lors des analyses de conformité du plan et des règlements d'urbanisme de chaque municipalité.

Celles-ci portent notamment sur les usages accessoires, l'entreposage à l'intérieur de bâtiments agricoles désaffectés, la mise en valeur des bâtiments et usages commerciaux et industriels existants, les usages commerciaux reliés à l'agriculture, les industries reliées à l'agriculture, les milieux déstructurés, les gîtes touristiques ainsi que sur la gestion des odeurs.

2.9.2 LA DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE RÉGIONALE

CONTEXTE GÉNÉRAL

Au début des années 2000, l'habitation unifamiliale représentait la quasi-totalité des bâtiments résidentiels construits dans la région. Depuis quelques années, d'autres typologies d'habitation apparaissent plus régulièrement. Ainsi, comme le présente le tableau suivant, près de deux logements ont été construits dans la MRC en 2012 et 2013 pour chaque bâtiment résidentiel érigé.

En conséquence, il résulte une certaine densification des milieux urbains, tout particulièrement des villes de Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield, mais aussi de la Municipalité de Sainte-Martine qui peut être considérée comme une municipalité « Rurbaine ». En effet et à l'instar des deux villes de la région, Sainte-Martine bénéficie d'un réseau d'aqueduc et d'égout étendu à tout son périmètre urbain. La disponibilité de ces services ouvre la porte à une densification et du territoire et une diversification dans la typologie des logements.

Quant aux municipalités rurales, la résidence unifamiliale reste l'habitation favorisée. Une densification et une diversification de l'offre de logements nous apparaissent plus difficiles étant donné la présence d'un seul réseau.



LA MOYENNE
CUMULATIVE ANNUELLE
DES QUATRE
MUNICIPALITÉS RURALES
EST PASSÉE DE
9,7 NOUVELLES
CONSTRUCTIONS ENTRE
1998 ET 2007
À 35,8 NOUVELLES
CONSTRUCTIONS DURANT
LA PÉRIODE COUVRANT
LES ANNÉES 2008 À 2013,
SOIT UN RYTHME DE PLUS
DE 3,5 FOIS SUPÉRIEUR.

DYNAMISME RENOUVÉLÉ DES MUNICIPALITÉS RURALES

Depuis l'an 2008, la MRC a observé une augmentation significative du nombre de nouvelles constructions érigées à l'intérieur des municipalités rurales par rapport aux dix années précédentes. En effet et comme le démontre le tableau suivant, la moyenne cumulative annuelle des quatre municipalités rurales est passée de 9,7 nouvelles constructions entre 1998 et 2007 à 35,8 nouvelles constructions durant la période couvrant les années 2008 à 2013, soit un rythme de plus de 3,5 fois supérieur.

TABLEAU 23.
RYTHME DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS RURALES

MUNICIPALITÉ	NOUVELLES CONSTRUCTIONS 1998-2007	NOUVELLES CONSTRUCTIONS 2008-2013
Saint-Étienne-de-Beauharnois	16	49
Saint-Louis-de-Gonzague	36	44
Saint-Stanislas-de-Kostka	29	62
Saint-Urbain-Premier	16	60
TOTAL	97	215
Moyenne annuelle cumulative durant la période indiquée	9,7	35,8

Ce nouvel élan immobilier a permis aux municipalités rurales de combler la majorité des espaces disponibles pour la construction résidentielle qui leur avaient été conférés lors du dernier décret de la zone agricole au début des années 1990. Cette situation fait également en sorte que ce développement amène, par la force des choses, d'autres besoins qui permettront de maintenir une vitalité au sein de nos municipalités rurales et ce notamment en matière de services et de commerces de proximité.

2.9.3 LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE, ARTICLE 59 LPTAA

La zone agricole de la MRC est considérée comme un milieu agricole fort dynamique. Toutefois, on dénombre un total de 75 îlots déstructurés dispersés un peu partout sur le territoire agricole de la MRC. Par définition, un îlot déstructuré est reconnu comme une « entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. ».³⁴

Les îlots sur le territoire de la MRC sont caractérisés généralement de hameaux le long des chemins ou des rivières, de concentrations d'usages mixtes, d'ensembles résidentiels continus ou discontinus dans lesquels subsistent parfois des lots résiduels non construits. Ces îlots sont, tout compte fait, perdus pour l'agriculture, même si quelques parcelles restantes peuvent être constituées de sols de bonne qualité.

LA DÉMARCHE DE LA MRC

La MRC de Beauharnois-Salaberry a déposé une demande à portée collective en 2012, afin que les municipalités puissent désormais régir l'implantation de nouvelles résidences dans les îlots déstructurés en zone agricole et conséquemment protéger celle-ci. L'autorisation des nouvelles résidences en zone agricole au moyen d'une demande à portée collective constitue une véritable autonomie dans la gestion des usages non agricoles.

Dans ce dossier, un consensus est intervenu entre les représentants des municipalités, de l'UPA et de la CPTAQ sur la délimitation des îlots. Il reste toutefois encore quelques points à discuter entre les parties avant d'officialiser une éventuelle décision de la CPTAQ.

De manière générale, cette démarche s'inscrit dans une perspective de développement durable des activités agricoles en permettant de régler de façon concrète l'implantation de résidences en milieu agricole.

L'ÉVALUATION DU POTENTIEL D'ACCUEIL DES ÎLOTS

Au terme d'une entente, la CPTAQ pourrait reconnaître 75 îlots déstructurés sur le territoire de la MRC.

LE TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MRC POURRAIT AINSI RECEVOIR UNE CENTAINE DE NOUVELLES HABITATIONS DANS LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS QUI REGROUPENT ACTUELLEMENT QUELQUE 837 RÉSIDENCES.

De plus, le consensus établi en 2012 ferait en sorte que les îlots déstructurés couvriraient une superficie de plus de 400 ha, soit environ 1 % de la zone agricole de la MRC. Au final, près d'une résidence sur deux (41 %) en zone agricole occuperait un îlot déstructuré.

TABLEAU 24.
TAUX D'OCCUPATION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS EN ZONE AGRICOLE

MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	
ZONE AGRICOLE	
Nombre estimé de résidences existantes en 2012	2047
Superficie (ha) en 2012	37 089 ha
ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS	
Nombre estimé de résidences existantes en 2012	837 ≈
Superficie (ha) en 2012	402,02 ≈ ha
TAUX D'OCCUPATION	
Nombre estimé de résidences existantes en 2012	41 %
Superficie (ha) en 2012	1,08 %

SOURCE : MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, et CPTAQ, 2012

34 Gouvernement du Québec. 2001. p. 18.

LES DÉMARCHES DE CONSULTATION



3.1 LES ACTIVITÉS DE CONSULTATION ÉLARGIE

Bien que les démarches de consultation aient exigé une participation régulière et soutenue, à la fois du comité technique et du comité de coordination, d'autres activités de consultation reposaient évidemment sur la participation des différents partenaires invités du milieu agricole. Au total, plus de cent agriculteurs ont été rejoints par le sondage, dont une trentaine ayant participé aux activités de consultation. Le tableau suivant présente les différentes activités de consultation organisées.

TABLEAU 25.
ACTIVITÉS DE CONSULTATION ÉLARGIE AVEC LE MILIEU AGRICOLE

PHASES	DATE	LIEU	OBJECTIFS	ACTEURS IMPLIQUÉS (AUTRES QUE LES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
PORTRAIT ET DIAGNOSTIC	28 août 2013 et 25 septembre 2013	Siège social de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Présenter les faits saillants du portrait Identifier les forces et faiblesses, et opportunités et défis Ressortir les enjeux de développement de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs agricoles (10) UPA Beauharnois-Salaberry (1) Centre de formation professionnelle des Moissons (1) Chercheur (1) Coopérative des Frontières (1) Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest(1) SCABRIC (2) 	25
VISION	11 mars 2014	Salle communautaire de Saint-Étienne-de-Beauharnois	<ul style="list-style-type: none"> Dévoiler les résultats du sondage Valider les enjeux et constituer une vision préliminaire du développement de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs agricoles (30) 	50
PLAN D'ACTION	10 septembre 2014	Salle communautaire de Saint-Étienne-de-Beauharnois	<ul style="list-style-type: none"> Présenter la vision et les orientations Valider le projet de plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs agricoles (17) 	30

SOURCE : MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, 2014

3.1.1 LES RENCONTRES DE TRAVAIL DU 28 AOÛT ET DU 25 SEPTEMBRE 2013

Les deux journées ont permis d'aborder trois thèmes, soit la production agricole, l'aménagement du territoire et l'agroenvironnement. La démarche des rencontres de travail a favorisé l'interaction entre les différents acteurs réunis qui ont été invités à participer à des ateliers dans le but de bonifier collectivement le contenu du portrait et ainsi faire ressortir les enjeux de développement de la zone agricole.

3.1.2 LE SONDAGE DESTINÉ AUX AGRICULTEURS

Afin de mobiliser le plus grand nombre de producteurs agricoles à la démarche du PDZA, la MRC a produit un sondage destiné aux 312 entreprises agricoles enregistrées de son territoire. Au total, 108 agriculteurs ont été questionnés, représentant ainsi plus du tiers des entreprises agricoles de la MRC. Divulgués lors de la journée de consultation du 11 mars 2014, les résultats du questionnaire ont permis de nourrir les réflexions entre les participants. **Un rapport détaillé sur les résultats du sondage est présenté à l'annexe 1.**

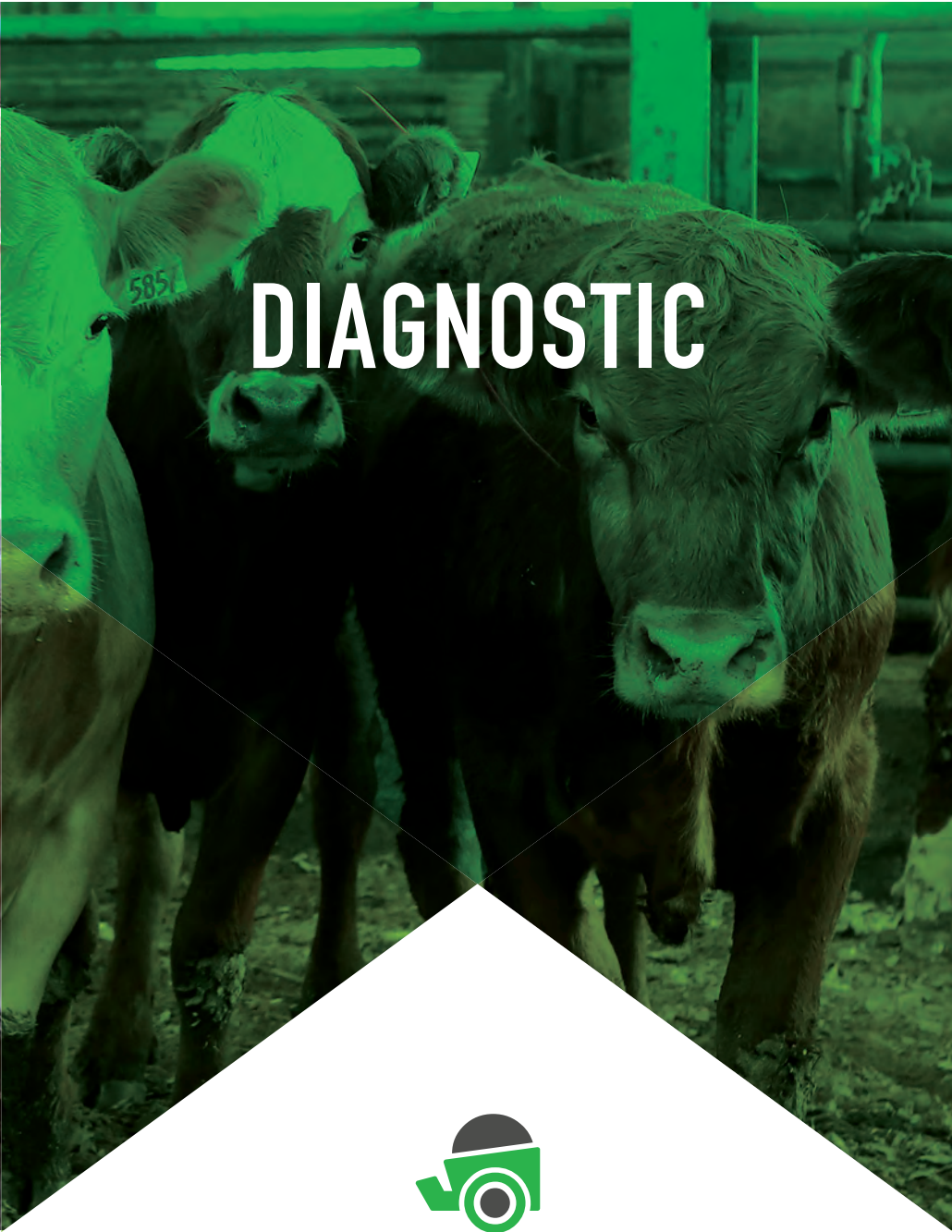
3.1.3 LA CONSULTATION DU 11 MARS 2014 AUPRÈS DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Lors de cette séance tenue dans la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, l'expérience et la connaissance du milieu agricole des participants ont permis de valider les principaux enjeux et de constituer une vision préliminaire du développement de la zone agricole. Les thèmes relatifs liés à « la consolidation et l'expansion des produits dominants », « la relève, la formation et la main-d'œuvre », « la dynamique urbaine/rurale » ainsi que « l'image de la MRC » ont été significatifs pour tous les participants. **Un rapport détaillé sur la consultation est présenté à l'annexe 2.**

3.1.4 LA CONSULTATION DU 10 SEPTEMBRE 2014 AUPRÈS DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Tenue à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, la MRC a invité, une fois de plus, l'ensemble des entreprises agricoles enregistrées de son territoire afin de les convier à une importante séance de consultation sur le PDZA. Pour l'occasion, la MRC présentait officiellement les initiatives déterminées au projet de plan d'action; le tout conformément à la vision et aux orientations de développement de la zone et des activités agricoles. De façon générale, les moyens d'actions proposés au PDZA se sont avérés pertinents pour les agriculteurs et les intervenants du milieu agricole présents.





L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses du développement de l'agriculture, ainsi que les opportunités et défis. Il est établi à partir des principaux constats dégagés pour chacune des sections du portrait. Cette étape est fondamentale pour définir ultérieurement la vision cohérente de l'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire et ainsi orienter les actions prioritaires du PDZA.

- ⊙ On entend par **force**, les acquis, la reconnaissance d'un domaine ou d'une expertise que l'on retrouve dans la région permettant de nous distinguer des autres et de nous rendre fiers ;
- ⊙ Une **faiblesse** représente les manques ou les carences dans un domaine ou une expertise particulière que l'on retrouve dans la région ;
- ⊙ Une **opportunité** révèle des idées ou des projets qui s'inscrivent dans une démarche investigatrice de changement ou au contraire l'amélioration d'une force existante, mais toutefois sous-utilisée dans un domaine ou une expertise que l'on retrouve dans la région ;
- ⊙ À l'inverse, un **défi** s'assimile à un élément qui cherche à améliorer une faiblesse ou le développement d'une opportunité dans le but de ne pas compromettre la mise en valeur d'une force.

Le diagnostic de la MRC de Beauharnois-Salaberry propose une première lecture stratégique de l'état du territoire et des activités agricoles. Son élaboration repose sur les informations factuelles issues du portrait, de même que sur les activités de consultation élaborées dans le cadre du PDZA.

Colligé sous forme de tableaux, le contenu du diagnostic se divise en 2 parties :

- **Tableau 25**
Les principaux constats dégagés du portrait agricole
- **Tableau 26**
Les enjeux de développement agricole de la MRC (forces – faiblesses, opportunités et défis)

L'analyse du portrait agricole amène une série de constats sur l'état du territoire et du développement des activités agricoles. Les activités de consultation menées auprès des partenaires du milieu agricole nous apportent également une vision intéressante sur la perception de certains phénomènes observés.

Les principaux constats ont été regroupés en fonction des sections contenues dans le portrait agricole :

- 2.1 Les caractéristiques physiques
- 2.2 L'occupation de la zone agricole
- 2.3 La pratique agricole en zone non agricole
- 2.4 Les activités agricoles
- 2.5 L'agroenvironnement
- 2.6 La relève, la formation et la main-d'œuvre
- 2.7 La multifonctionnalité de l'agriculture
- 2.8 La transformation agroalimentaire et distribution
- 2.9 La planification territoriale de la zone agricole

4.1 BILAN-DIAGNOSTIC

4.1.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS

TABLEAU 26.

LES PRINCIPAUX CONSTATS DÉGAGÉS DU PORTRAIT AGRICOLE

SECTIONS DU PORTRAIT AGRICOLE	PRINCIPAUX CONSTATS
<p style="text-align: center;">2.1 LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none">○ L'urbanisation se concentre principalement dans les 2 pôles urbains que sont Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois, soit le long des cours d'eau dans l'axe de développement économique du fleuve Saint-Laurent, des Grands Lacs et des rivières Saint-Louis et Châteauguay.○ La topographie du territoire se distingue par un relief relativement plat et continu.○ Le fleuve Saint-Laurent et le canal de Beauharnois dominent l'hydrographie de la MRC de Beauharnois-Salaberry avec deux autres bassins versants importants : la rivière Saint-Louis et la rivière Châteauguay.○ Le territoire dispose de conditions climatiques parmi les plus favorables au Québec attribuable à une longue période de la saison de croissance.○ La majorité des sols (81 %) se range dans les 3 premières classes de sol. Plus particulièrement, 70 % sont de classe 2, soit des sols à fort potentiel de grande culture et comportant certaines limitations (choix des cultures ou pratique modérée de conservation).○ Les principaux milieux naturels (milieux humides, habitats fauniques et floristiques) sont localisés hors de la zone agricole.○ Le territoire est marqué par la rareté des superficies boisées (12,4 %) et des friches (2,6 %) en zone agricole.○ Les boisés sont fragmentés sur l'ensemble du territoire et de dimension et forme variables.○ Les boisés ont une faible diversité.○ Par leur rareté, les boisés sont soumis à une forte pression provenant des milieux urbain et agricole.○ Les moyens de contrôle des milieux boisés sont pratiquement inexistants.○ Le corridor forestier Beauharnois-Léry fait l'objet de mesures particulières de protection édictées au document complémentaire du SAR.○ Les deux principales contraintes naturelles en zone agricole sont les plaines inondables et les zones d'érosion.○ Les zones d'inondation identifiées sur le territoire sont peu nombreuses. <p>CONSULTATION ET SONDAGE</p> <ul style="list-style-type: none">○ Le reboisement en zone agricole semble très limité, à l'exception des coteaux et des bandes riveraines.○ Selon le sondage, les principales motivations à posséder un boisé sont le plaisir de le posséder et qu'il soit inclus à la propriété. Ce n'est pas pour générer un revenu d'appoint ou encore y pratiquer la chasse.○ La présence de nombreux plans d'eau, de rivières et de canaux offrant d'intéressantes percées visuelles.○ La prééminence d'un paysage agricole de grandes cultures sur relief plat.

**2.2
L'OCCUPATION DE LA
ZONE AGRICOLE**

- La zone agricole occupe 79 % du territoire de la MRC.
- Plus de 700 ha de la zone agricole ont été accordés au territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry à titre de nouvelle zone de développement (zone blanche) à la suite de la révision de la zone agricole en 1991.
- Entre 1991 et 2013, 0,1 % du territoire (42 ha) a été exclu de la zone agricole.
- La municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague possède la superficie de zone agricole la plus importante avec 6462 ha.
- A l'exception des villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield, détenant près de 60 % de leur territoire en zone agricole, la part d'occupation de la zone agricole des autres municipalités s'élève à plus de 80 %, voire jusqu'à 99 % en zone agricole protégée.
- La zone agricole présente un caractère d'ensemble homogène et dynamique avec moins de 3,2 % de sa superficie occupée par des usages non agricoles. À noter que sur ce pourcentage, l'activité agricole est tout de même pratiquée sur certaines des superficies touchées.
- L'emprise totale des autoroutes 30 et 530 (406,93 ha) occupe environ 1 % de la zone agricole permanente.
- La construction de l'autoroute 30 a occasionné l'enclavement d'environ 229 hectares de terres agricoles à l'est de la MRC.

CONSULTATION ET SONDAGE

- D'après les agriculteurs interrogés, l'autoroute pourrait engendrer une certaine spéculation foncière des terres localisées à proximité et diminuer les temps de transport de la marchandise.

**2.3
LA PRATIQUE AGRICOLE EN ZONE
NON AGRICOLE**

- Les cultures assurées par la Financière agricole totalisaient en 2013 une superficie de 1273 ha en zone non agricole.
- Par l'intermédiaire de la MRC, Hydro-Québec loue 1142 ha de terres à des fins agricoles, dont 830 ha sont situés en zone non agricole (2014).
- Parmi les autres activités agricoles en périmètre urbain, notons un vignoble situé à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ainsi qu'une importante zone tampon à Salaberry-de-Valleyfield séparant les activités d'une *entreprise à risque* avec les secteurs résidentiels limitrophes.

CONSULTATION ET SONDAGE

- Certaines friches en zone blanche sont laissées à l'abandon. Des conditions minimales d'exploitation devraient être imposées afin de maintenir, le plus longtemps possible, l'utilisation agricole de certaines terres en zone blanche.

**2.4
LES ACTIVITÉS AGRICOLES**

- Il existe un phénomène de consolidation des entreprises agricoles dans la MRC et à l'échelle du Québec.
- Le nombre d'exploitations agricoles a diminué significativement sur le territoire de la MRC, passant de 389 en 2000 à 313 en 2012.
- Cette diminution s'est étendue à toutes les municipalités, surtout à Saint-Stanislas-de-Kostka qui a perdu 30 % de ses entreprises agricoles.
- Dans la MRC, la municipalité de Sainte-Martine est celle qui compte le plus d'entreprises agricoles, soit 39, ce qui représente 19,4 % du total de la MRC.
- Malgré la diminution du nombre d'entreprises, il y a toutefois une augmentation des superficies exploitées dans la MRC.
- Bien que le nombre d'exploitations agricoles varie entre les municipalités, la proportion des exploitations agricoles semble répartie de façon uniforme en 2010.
- La proportion des entreprises agricoles générant des revenus supérieurs à 50 000 \$ est plus élevée dans la MRC de Beauharnois-Salaberry que dans les autres MRC de la Couronne Sud de la CMM, de la Montérégie et même du Québec.
- Entre 1996 et 2013, la valeur des terres agricoles a presque quintuplé, passant d'un peu plus de 5 000 \$ à près de 24 000 \$ l'hectare.

2.4 LES ACTIVITÉS AGRICOLES [SUITE]

- Les terres agricoles transigées dans la MRC de Beauharnois-Salaberry avaient une valeur généralement supérieure à celle des MRC de la Couronne Sud de la CMM et de l'ensemble du Québec.
- Les municipalités encaissent une proportion de moins en moins importante de leur revenu foncier provenant des exploitations agricoles.
- La production animale rapporte des revenus supérieurs à ceux générés par la production végétale.
- La superficie moyenne cultivée des exploitations agricoles de la MRC se chiffre à 109 ha.
- En 2010, 58 % des exploitations agricoles de la MRC avaient une production végétale comme activité principale.
- En 2010, les céréales et protéagineux constituaient les principales cultures effectuées sur le territoire, soit 80 % des superficies cultivées.
- Les bovins laitiers et de boucherie constituaient 88 % des unités animales produites dans la MRC.
- Les autres productions animales, telles que la production de porcs et de volaille, demeurent en terme relatif inférieures à celles des autres territoires (Couronne Sud, MRC, CMM, Montérégie, Province du Québec).
- La MRC se classe au premier rang des MRC et agglomérations de la CMM quant au taux d'occupation des terres agricoles (89 %).
- La MRC se classe au premier rang des MRC et agglomérations de la CMM dans la production de bovins laitiers (8880 UA en 2010).
- La MRC se classe au deuxième rang des MRC et agglomérations de la CMM en production de bovins de boucherie (2813 UA en 2010). Cette production a plus que doublé sur le territoire depuis 2004 (1311 UA) à 2010 (2813 UA).

CONSULTATION ET SONDAGE

- La méconnaissance du milieu agricole par la population (produits, entreprises, etc.).
- La hausse de la valeur des terres pourrait à long terme affecter l'avenir des petites entreprises laitières.
- Les entreprises doivent être compétitives pour survivre (accroissement des activités d'exploitation et recherche d'activités complémentaires afin de réduire l'endettement).
- Les coûts de production sont souvent très élevés comparativement aux prix de vente (rentabilité difficile).
- On constate de bonnes relations de voisinage entre agriculteurs des différentes municipalités.
- On constate des irritants entre les résidents non agriculteurs (plaintes, bruits, odeurs), les usagers de la route (partage de la route) et avec les adeptes d'activités récréatives (VTT ou motoneiges).
- Au cours des 10 dernières années, les principaux changements qu'ont connus les entreprises agricoles sont : la croissance de la production, la conformité environnementale et les travaux de drainage.
- Au cours des 10 prochaines années, les principaux changements auxquels s'attendent les entreprises agricoles sont la croissance de la production et le transfert de l'entreprise.

2.5 L'AGROENVIRONNEMENT

- On constate que 56 % des exploitations de la MRC procèdent à un travail minimal du sol comparativement à 38 % pour l'ensemble des MRC de la CMM.
- La plupart des résidus ont été laissés sur 26 % de toutes les terres. Ce pourcentage s'élève à 32 % pour l'ensemble des MRC de la CMM.
- Il appert qu'en 2010, 19 % des exploitations dans la MRC possédaient des brise-vents, contre 22 % pour l'ensemble des MRC de la CMM.
- Deux organismes œuvrant à la gestion intégrée de l'eau sont présents sur le territoire : la SCABRIC dont le mandat est de veiller à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et le comité ZIP du Haut-Saint-Laurent qui collabore à divers projets et initiatives pour améliorer la qualité de l'eau et protéger les ressources naturelles du fleuve Saint-Laurent.
- L'activité agricole intensive de la MRC a entraîné une augmentation de plusieurs sources de polluants dans les cours d'eau, dont une concentration élevée en phosphate, en nitrate, en nitrite, ainsi qu'en pesticide contenus dans les produits utilisés.
- Les rivières Saint-Louis et Châteauguay ont un bassin versant dégradé.
- En 2005, le MAPAQ a produit un outil d'aide, Le guide des bonnes pratiques agroenvironnementales, qui contribue au développement durable de l'agriculture ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- Toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, sont soumises à l'application de l'article 50.3. Certaines cultures sont toutefois exclues de l'application de cet article du REA, telle la culture d'arbres, arbustes, bleuetières, canneberges, fraisières, framboisiers et vignes.
- Pour le reste des municipalités de la MRC, l'application de l'article 50.3 rend impossible la mise en culture des superficies qui n'étaient pas cultivées en 2004 (ou au moins une fois dans les 14 années précédentes).
- Dans la MRC, 86 % des exploitations possèdent un PAEF, comparativement à 66 % des exploitations dans l'ensemble de la CMM.
- La majorité des projets réalisés dans la MRC dans le cadre du programme Prime-Vert 2012-2013, soit douze sur dix-sept, comprenaient la réalisation d'ouvrages hydroagricoles :
 - Deux projets sont réalisés concernant la culture de couvre-sols d'hiver dans la MRC et ceux-ci se retrouvent dans la municipalité de Sainte-Martine.
 - Un seul projet d'introduction de pratiques de conservation des sols et de l'eau se retrouve dans la MRC et celui-ci se situe dans la municipalité de Sainte-Martine.
 - Les ouvrages hydroagricoles de la MRC se situent, en grande majorité, dans les municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier.
 - Un seul projet de brise-vent réalisé par les municipalités se retrouve dans la municipalité de Sainte-Martine.

CONSULTATION ET SONDAGE

- Les exigences normatives d'exploitation sont lourdes, élevées et coûteuses, notamment en matière environnementale.
- Au niveau des pratiques agroenvironnementales, les agriculteurs interrogés ont priorisé respectivement, la rotation des cultures, le travail réduit du sol, la pose d'avaloirs et de bassins de sédimentation, le respect des bandes riveraines ainsi que la culture de couverture et/ou intercalaire.

2.6 LA RELÈVE, LA FORMATION ET LA MAIN-D'ŒUVRE

- Les 40-60 ans représentent 58 % des producteurs agricoles de la MRC. Ce groupe est le plus important à Sainte-Martine (69 %).
- La moyenne d'âge des exploitants agricoles a progressé de 48,8 ans à 51,5 ans, soit de 2,7 ans entre 2006 et 2011.
- 92 % des producteurs agricoles de la MRC ont recours à une main-d'œuvre familiale, 29 % à une main-d'œuvre non familiale québécoise, 1 % à une main-d'œuvre non familiale étrangère.
- 79 % des entreprises agricoles étaient sans relève établie.
- En 2010, 11 % des exploitations prévoyaient vendre d'ici 5 ans, 5 % de plus qu'en 2006.
- La présence de quelques organismes de formation et de soutien dans la région.

CONSULTATION ET SONDAGE

- La présence de plusieurs programmes d'aide financière, mais qui ne sont nécessairement adaptés aux besoins de la région ou de certaines entreprises.
- Le contexte démographique actuel mène à des transferts d'entreprises amorcés ou en voie de l'être.
- Des meilleures conditions de transfert sont souhaitées.
- L'accès au financement est difficile pour le démarrage d'une entreprise agricole.
- La main-d'œuvre compétente est difficile à trouver.
- Les conditions de travail sont difficiles (beaucoup d'heures consacrées et peu de congés).
- Le recours aux travailleurs étrangers est parfois inévitable pour certaines productions.
- La nouvelle génération d'agriculteurs exige une meilleure qualité de vie (conciliation travail/famille).
- La relève semble ouverte à l'intégration et à l'utilisation des nouvelles technologies.
- Les gens d'affaires ne se préoccupent pas du monde agricole. La chambre de commerce locale n'implique pas le monde agricole.
- Les services jugés les plus importants pour les entreprises agricoles sont : les services-conseils spécialisés, la planification financière, ainsi que les conseils pour préparer la relève ou la vente de l'entreprise.
- 87 % des agriculteurs sont fiers d'exercer leur profession, toutefois certains aspects de leur travail constituent des défis comme les perspectives d'avenir, la charge de travail et la perception de la société.

2.7 LA MULTIFONCTIONNalité DE L'AGRICULTURE

- Malgré une augmentation du nombre d'activités complémentaires pratiquées par des exploitations agricoles entre 2007 et 2010, ces activités demeurent marginales.
- La part d'exploitations agricoles avec activités complémentaires est moins nombreuse dans la MRC que dans le reste des MRC, de la CMM et de la Montérégie.
- Un faible nombre d'exploitations agricoles offre des activités agrotouristiques, soit un total de 7 exploitations en 2013 pour la MRC.
- La MRC voit à la promotion du milieu agroalimentaire de la région à travers deux outils : Le répertoire agroalimentaire (dernière édition en 2013) et le guide Patrimoine et gourmandises (1^{ère} édition en 2014).
- Bien que le tracé du Circuit du paysan ne traverse pas le territoire de la MRC, 7 entreprises agroalimentaires de la MRC y figurent comme attrait agrotouristiques.
- On remarque une intégration plus grande de l'agrotourisme aux offres touristiques du Suroît (cyclotourisme, nautisme, festivals culturels, pêche blanche).
- La MRC compte deux marchés publics localisés respectivement à Salaberry-de-Valleyfield et à Beauharnois qui accueillent quelques producteurs locaux.
- De façon générale, le potentiel de la pratique de l'agroforesterie sur le territoire agricole de la MRC reste à être développé par les entreprises agricoles.

CONSULTATION ET SONDAGE

- Selon les sondages, la plupart des productions agricoles de la MRC ne se prêtent pas à la transformation, d'ailleurs 46 % des producteurs pensent que la transformation à la ferme n'est pas une avenue intéressante. 21 % des producteurs croient que la transformation permet d'obtenir des revenus supplémentaires et 26 % pensent qu'elle contribue à améliorer la visibilité des produits agricoles.
- 44 % des personnes questionnées croient que les méthodes de commercialisation différentes permettent d'avoir une bonne visibilité des produits agricoles et 22 % affirment qu'elles permettent d'obtenir des revenus supplémentaires.

2.8 LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE ET DISTRIBUTION

- Dans la MRC, on dénombre 5 abattoirs, dont 2 sous inspection fédérale et 3 sous inspection provinciale.
- Sainte-Martine compte deux grandes entreprises en lien avec la transformation agroalimentaire, dont une détient le plus important chiffre d'affaires. Pas moins de 362 personnes œuvrent dans l'industrie agroalimentaire.
- La grande majorité des transformateurs agroalimentaires se retrouve dans les municipalités rurales.
- Les plus grandes entreprises de distribution se concentrent davantage dans les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois.
- Pas moins de 373 personnes travaillent dans les entreprises liées à la distribution agroalimentaire.
- En grande majorité, les entreprises directement liées à la distribution agroalimentaire semblent être rattachées davantage à des produits provenant de la culture végétale.

CONSULTATION ET SONDAGE

- Il existe de nombreux obstacles à la commercialisation directe des produits agricoles.

2.9 LA PLANIFICATION TERRITORIALE DE LA ZONE AGRICOLE

- Le schéma d'aménagement est actuellement en cours de révision.
- La conformité du schéma d'aménagement au PMAD, notamment quant aux objectifs de contribuer à la croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture et de contribuer à la protection de 17 % des bois et corridors forestiers et des milieux humides à l'échelle du territoire métropolitain d'ici 2031.
- On dénote le découpage de la zone agricole en une seule aire d'affectation au SAR, soit la zone agricole protégée par la CPTAQ, avec un contrôle des possibilités d'implantation et d'agrandissement comprenant d'autres usages autorisés dans cette affectation.
- Une première affectation agroforestière, réservée uniquement à la mise en valeur du bois et corridor forestier métropolitain de Beauharnois-Léry à Beauharnois, est confirmée.
- La reconnaissance des îlots déstructurés en zone agricole, en vertu de l'article 59 de la LPTAA, demeure en suspens (les conditions particulières de la demande doivent faire l'objet de négociations par les parties).
- Les îlots déstructurés potentiels couvrent une superficie d'environ 402 hectares, soit environ 1 % de la zone agricole permanente de la MRC (37 085 hectares).
- Notons qu'environ 41 % de toutes les résidences existantes en zone agricole se retrouveraient dans les îlots déstructurés potentiels.
- La présence de noyaux villageois (municipalités rurales) qui témoignent de différents moments de l'histoire locale.
- La dégradation et l'altération de bâtiments à caractère historique, en raison du manque d'entretien, d'abandon de l'usage ou de transformations apportées sans égard à l'architecture du bâtiment.

CONSULTATION ET SONDAGE

- La conciliation entre la protection du territoire agricole et le maintien des services municipaux de base à l'intérieur des noyaux villageois, est un enjeu important, particulièrement pour les municipalités rurales.
- La densification des périmètres urbains constitue un défi, notamment pour les municipalités rurales en milieu partiellement desservi (réseau d'égout seulement).

4.1.2 LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

À la suite des principaux constats énumérés aux tableaux précédents, il est possible de jeter un regard analytique sur les principaux enjeux de développement de l'agriculture de la MRC. Les pages suivantes présentent un diagnostic illustrant les forces, les faiblesses, les opportunités et les défis à travers trois grandes thématiques. Au final, ce diagnostic devra être mis en lien avec la vision concertée et les actions déterminées au PDZA.

TABLEAU 27.
LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA MRC

THÈME 1 : LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● La fierté de notre milieu agricole s'exprime notamment par l'exploitation de bovins laitiers et de boucherie et par les grandes cultures (maïs-soya). ● Le climat et la qualité des sols exceptionnels. ● La forte occupation du territoire agricole par les exploitations agricoles. ● Une zone agricole bien protégée depuis sa révision en 1991. ● La pratique de l'agriculture en zone blanche. ● Le consensus entre la MRC, la CPTAQ et l'UPA sur la délimitation des îlots déstructurés (Article 59 LPTAA). ● La proximité des grands marchés (Ontario, Montréal et USA) et l'accessibilité aux réseaux de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La faible présence des milieux naturels et boisés. ● Les bassins versants « dégradés » pour les rivières Châteauguay et Saint-Louis. ● Certaines friches agricoles en zone blanche sont laissées à l'abandon et leur potentiel d'exploitation est inconnu. ● Le manque de diversification du type d'activités agricoles. ● La cohabitation parfois difficile entre les urbains et les agriculteurs. (odeurs, bruits, vélos, VTT, motoneiges, etc.). ● Enclavement des terres agricoles comprises entre l'autoroute 30 et le périmètre urbain de la ville de Beauharnois.
OPPORTUNITÉS	DÉFIS
<ul style="list-style-type: none"> ● Créer un partenariat avec les organismes, les industries et les institutions de recherche et de développement en agriculture (ex. : projets de recherche en agriculture); ● Caractériser les friches agricoles en vue de révéler leur potentiel. ● Se doter d'outils de sensibilisation destinés aux citoyens, au sujet des activités agricoles exercées (rapports de bon voisinage). ● Maintenir le plus longtemps possible l'agriculture dans les secteurs en attente de développement urbain (en zone blanche hors PU). ● Finaliser le dossier des îlots déstructurés, (Article 59 LPTAA). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Concilier le développement urbain et le développement de l'agriculture dans l'optique du développement démographique et économique qu'engendre déjà l'autoroute 30. ● Accroître la sensibilisation des agriculteurs aux pratiques agroenvironnementales, et ce, notamment en lien avec l'amélioration de la qualité de l'eau. ● Maintenir et développer les entreprises agricoles émergentes. ● Mettre en valeur les boisés et les friches.

THÈME 2 : LA RELÈVE ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES AGRICOLES

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> La relève agricole basée sur le modèle familial. La présence du Centre de formation professionnelle des Moissons à Beauharnois. 	<ul style="list-style-type: none"> L'accessibilité difficile à de nouvelles terres (relève, nouvelles entreprises agricoles etc.). Le manque de programmes régionaux en soutien financier aux entreprises agricoles (démarrage, consolidation, etc.). L'équilibre à parfaire entre l'offre et la demande en matière de formation ou perfectionnement en gestion d'une entreprise agricole. La main-d'œuvre compétente est difficile à trouver.
OPPORTUNITÉS	DÉFIS
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les différents programmes de soutien et de formation aux entreprises agricoles. Promouvoir les coopératives d'utilisation de main-d'œuvre partagée (CUMO) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la relève et les nouveaux modèles d'entreprises agricoles.

THÈME 3 : L'IMAGE RÉGIONALE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> La pertinence des outils de promotion de la MRC mettant en valeur les activités récréotouristiques et les entreprises agroalimentaires de la région (Répertoire des entreprises agroalimentaires et la carte Patrimoine et Gourmandises). La présence des deux marchés publics (Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield) et d'entreprises agrotouristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti agricole. La faible offre de produits agricoles locaux dans les marchés publics de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois.
OPPORTUNITÉS	DÉFIS
<ul style="list-style-type: none"> Miser sur les deux marchés publics de la région (Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield). Procéder à une caractérisation des paysages et du patrimoine bâti agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le milieu agricole de la région.

5

LA VISION CONCERTÉE
ET LES ORIENTATIONS



5.1 LA VISION CONCERTÉE

En s'appuyant sur une vision stratégique et concertée, les membres du conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry et les collaborateurs du PDZA, dont les producteurs agricoles, ont convenu du futur souhaité de leur zone agricole sur une période de 17 ans (2015-2031) et d'une mise en valeur s'échelonnant sur 6 ans (2015-2020). Cet échéancier de planification répond à une volonté de la MRC et de son milieu à contribuer et à allier la démarche du PDZA, pour la ville de Beauharnois, aux objectifs préconisés au PMAD de la CMM, d'ici 2031.

« PÔLE AGRICOLE PERFORMANT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ENTEND CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES TRADITIONNELLES, TOUT EN ENCOURAGEANT LA RELÈVE, L'INNOVATION ET LES BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES. CE FAISANT, LA MRC PRIVILÉGIERA, D'ICI 2031, UNE AGRICULTURE DURABLE OÙ LA SYNERGIE DÉVELOPPÉE ENTRE LES DIVERSES ACTIVITÉS, QU'ELLES SOIENT URBAINES OU AGRICOLES, REPRÉSENTERA UN MODÈLE D'OUVERTURE ET DE POSSIBILITÉS POUR LA COMMUNAUTÉ ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES. »

À partir du portrait actuel, du diagnostic, et en tenant compte des attentes formulées lors des différentes activités de consultation élargie réalisées dans le cadre de l'élaboration du PDZA, il a été convenu de mettre de l'avant le concept d'ouverture (avec précaution) de la zone et des activités agricoles qui représenterait, à notre avis, une valeur ajoutée au PDZA. Le concept d'ouverture pourrait se définir comme un choix stratégique visant à donner à une offre, une position crédible, différente et attractive du milieu agricole, pour la population et ses visiteurs. La communauté agricole aurait tout intérêt à renforcer le lien de confiance mutuelle avec le milieu urbain, auquel tous les acteurs pourraient se rallier; ce qui optimiserait les conditions favorables au développement de notre industrie agricole.

L'avenir de l'agriculture de la MRC repose sur un ensemble d'atouts qui lui confère un avantage stratégique et sur lequel nous pouvons capitaliser :

- la fierté de ses agriculteurs et une relève familiale bien établie;
- une zone agricole vaste et fertile;
- une agriculture performante et de qualité;
- une région accessible à proximité de Montréal;
- l'omniprésence des plans d'eau.

Sur quels aspects de l'agriculture la MRC devrait-elle miser pour assurer le développement durable de ses activités agricoles d'ici les 20 prochaines années?³⁵

L'AGRICULTURE DE LA MRC DEVRAIT MISER SUR ...

1. Une zone agricole bien protégée, occupée en priorité par des usages agricoles.
2. La sensibilisation des urbains aux pratiques agricoles (une population fière de son agriculture et qui la supporte).
3. L'accessibilité aux terres, l'encouragement de la relève et l'établissement de nouvelles entreprises agricoles.
4. Le développement de l'industrie des transformations et de l'agroalimentaire.
5. La consolidation et l'expansion des productions agricoles dominantes du territoire (grandes cultures, bovins laitiers et de boucherie, etc.).
6. La proximité des marchés et la création de nouveaux liens d'affaires entre le milieu agricole et l'industrie agroalimentaire.
7. La reconnaissance de l'apport de l'agriculture à la beauté des paysages.
8. L'adaptation des nouvelles tendances en agriculture en diversifiant les productions et les produits (production à petite échelle, ancrage territorial fort et autres produits dérivés).

³⁵ Première question du sondage adressé à l'ensemble des entreprises agricoles enregistrées (février 2014) : 108 répondants sur 312 ont répondu au questionnaire (plus du tiers des entreprises agricoles).

5.1.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les concepts et valeurs clés de l'énoncé de vision du développement de l'agriculture de la MRC s'articulent autour des principes (idées – forces) que nous vous proposons :

- ⦿ la pérennité de la zone agricole, un patrimoine collectif à protéger ;
- ⦿ l'agriculture traditionnelle comme pilier central du dynamisme de la zone agricole (sans exclure tout autre mode de production émergente) ;
- ⦿ la solidarité entre les différents usagers du territoire agricole dans une perspective de soutien à l'activité agricole ;
- ⦿ l'intégration optimale de la dimension environnementale aux pratiques agricoles ;
- ⦿ la reconnaissance de l'agriculture pour son apport au développement économique et social de la région ;
- ⦿ l'attractivité et le positionnement stratégique de la région.

5.1.2 LES AXES D'INTERVENTIONS ET LES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES

Le PDZA préconise une approche stratégique en identifiant, de façon prioritaire, 6 grandes orientations de développement au sein des 3 axes d'interventions :

Axe 1. La pratique de l'agriculture

- ⦿ **Orientation 1** Reconnaître l'agriculture comme un des principaux moteurs économiques de la MRC.
- ⦿ **Orientation 2** Favoriser la cohabitation harmonieuse entre le milieu agricole et le milieu urbain.
- ⦿ **Orientation 3** Valoriser les apports bénéfiques des milieux naturels et des pratiques agroenvironnementales pour l'agriculture.

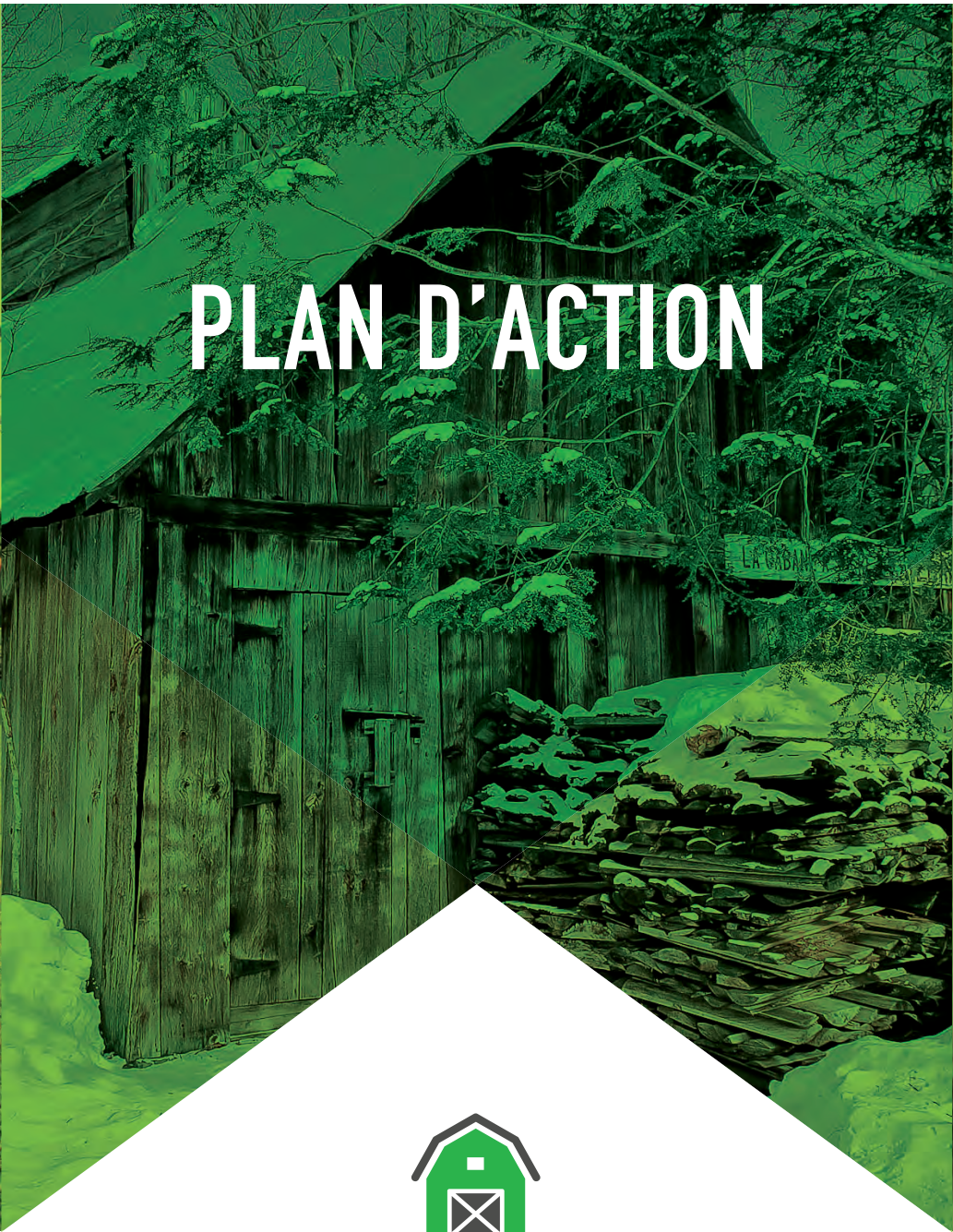
Axe 2. La relève et le soutien aux entreprises agricoles

- ⦿ **Orientation 4** Soutenir la relève et la promotion du métier d'agriculteur.
- ⦿ **Orientation 5** Renforcer la mise en commun d'informations et la concertation des acteurs du milieu agricole.

Axe 3. L'image régionale et le développement de la multifonctionnalité de l'agriculture

- ⦿ **Orientation 6** Accroître le potentiel de la multifonctionnalité de l'agriculture.





6.1 PLAN D'ACTION

LE RÔLE DU PLAN D'ACTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE

Le plan d'action du PDZA permet maintenant à la MRC de Beauharnois-Salaberry de répondre stratégiquement aux enjeux et aux problématiques identifiés, dans le cadre du diagnostic, au document sur la vision et les orientations du PDZA. Prenant appui sur sa vision concertée, le plan d'action propose 26 actions permettant d'atteindre les objectifs spécifiques à l'une des six orientations préconisées. La période de mise en œuvre s'échelonne sur 6 ans.

Ainsi, les tableaux 27 à 30, présentés aux pages suivantes, résument les modalités des actions, l'échéancier, le partage des responsabilités ainsi que le budget affecté en fonction du type d'investissement catégorisé (récurrent ou ponctuel).

Durant la période de mise en œuvre, le conseil de la MRC se réserve le droit de faire une révision ou des modifications au PDZA pour adapter, au besoin, la planification de ses actions en fonction des attentes du milieu et des ressources financières disponibles au moment de sa réalisation. Les ressources financières de la MRC et du CLD de Beauharnois-Salaberry étant limitées, le succès du PDZA repose en grande partie sur la participation financière de certains joueurs clés du milieu agricole, notamment la CMM, le MAPAQ, le MAMOT, l'UPA et les autres partenaires financiers à la démarche.

LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PDZA

Une fois le PDZA adopté, la MRC procédera à la création d'un comité de suivi qui aura pour objectif principal d'assurer le déploiement et le suivi des actions du PDZA. Ainsi, la composition du comité devra garantir une représentation optimale de tous les partenaires concernés par ce plan d'action et ce, à l'instar de la démarche d'élaboration du PDZA. D'ailleurs plusieurs organismes ont déjà confirmé leur intérêt à en faire partie tels que la CMM, le CLD, le MAPAQ et l'UPA.

Ce comité aura également comme tâche de déterminer, le cas échéant, la pertinence d'ajouter certains indicateurs de suivi à des actions bien précises.

6.1.1 LA MISE EN OEUVRE DU PDZA

TABLEAU 28.

AXE D'INTERVENTION 1 – LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

AXE 1 ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	ACTEURS PRESENTIS		BUDGET	R*	P*
				RESPONSABLE	PARTENAIRES			
ORIENTATION 1. RECONNAÎTRE L'AGRICULTURE COMME UN DES PRINCIPAUX MOTEURS ÉCONOMIQUES DE LA MRC	1.1 Valoriser la vocation agricole sur les terres sous-utilisées ou sujettes à la pression de l'urbanisation en zone agricole et sur les terrains en attente de développement en zone blanche.	1. Procéder à la caractérisation des friches agricoles.	2015-2016	MRC	MAPAQ, CRÉ, CMM	\$\$		○
		2. Collaborer, avec les producteurs et les propriétaires fonciers, à la mise en place de projets d'agriculture urbaine ou maraîchère destinés à un marché de proximité sur les terres adjacentes aux périmètres urbains ou sur les terrains en attente de développement en zone blanche.	2015-2020	MRC	Municipalités, MAPAQ	N/A		○
	1.2 Consolider la pratique des activités agricoles sur les terres publiques adjacentes au canal de Beauharnois.	3. Créer, au schéma d'aménagement, une affectation agricole publique sur les terres appartenant à Hydro-Québec et qui sont présentement en location en zone blanche localisées à l'extérieur des périmètres urbains.	2016-2017	MRC	HQ	N/A		○
		4. Mettre en œuvre le plan quinquennal de la MRC pour la gestion des baux agricoles des propriétés d'Hydro-Québec.	2015-2019	MRC	HQ	\$\$\$\$		○
	1.3 Permettre aux municipalités de capitaliser sur le développement de services, de commerces et d'industries, en périmètre urbain, contribuant au dynamisme agricole.	5. Revoir la description de l'affectation urbaine rurale de manière à confirmer la place prépondérante des activités institutionnelles, commerciales et industrielles liées à l'agriculture (Toutes les municipalités à l'exception de Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield).	2016-2017	MRC	Municipalités, CLD	N/A		○
		6. Revoir les vocations permises dans les aires d'affectation industrielle adjacentes à la zone agricole de manière à y permettre l'établissement d'industries bioalimentaires ou autres projets agricoles novateurs.	2016-2017	MRC	Municipalités	N/A		○
		7. Mettre en place des partenariats et des liens d'affaires, avec les acteurs du milieu, permettant la reconnaissance de la place du Port de Valleyfield ainsi que de l'autoroute 30 dans la dynamique de l'intermodalité du transport des produits agricoles.	2015-2020	CLD	Société du Port de Valleyfield, MRC, MAPAQ, UPA	N/A		○
	1.4 Encourager la diversification des productions agricoles et l'innovation dans les pratiques agricoles.	8. Renseigner les entreprises agricoles existantes, par le biais de séances d'information, sur les possibilités d'instaurer des nouvelles pratiques agricoles (terres en cultures, utilisation des friches et aménagement des boisés).	2015-2020	MAPAQ	MRC, CRÉ, UPA, CRAAQ, IRDA, CCAE, Établissements scolaires COOP des Frontières	\$		○

* R = Investissement récurrent

* P = Investissement ponctuel

\$ = 0 - 10 000

\$\$ = 10 001 – 50 000

\$\$\$ = 50 001 – 100 000

\$\$\$\$ = 100 001 et plus

AXE 1 ORIENTATIONS (SUITE)	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	ACTEURS PRESENTIS		BUDGET	R*	P*
				RESPONSABLE	PARTENAIRES			
ORIENTATION 2. FAVORISER LA COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE LE MILIEU AGRICOLE ET LE MILIEU URBAIN	2.1 Sensibiliser la population à l'environnement agricole à proximité.	9. Diffuser à la population des outils d'information relative au territoire agricole et aux pratiques de l'agriculture (affichage, enseignes, bulletin d'information municipal, site internet, etc.). • la circulation de machineries agricoles (partage de la route). • la visibilité des « bons coups » en agriculture sur le territoire et des différentes actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDZA.	2015-2016	MRC	MAPAQ, MTO, Municipalités, UPA	\$	○	
	2.2 Diminuer la pression du développement urbain sur la zone agricole.	10. Doter les municipalités rurales d'outils (réglementaires ou autres) permettant de les soutenir dans leurs efforts de densification, tout en tenant compte des particularités des milieux.	2015-2020	MRC	Municipalités, MAMOT	N/A	○	
		11. Finaliser la demande à portée collective (Article 59 de la LPTAA).	2016-2017	MRC	Municipalités, CPTAQ, UPA	N/A		○
ORIENTATION 3. VALORISER LES APPORTS BÉNÉFIQUES DES MILIEUX NATURELS ET DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES POUR L'AGRICULTURE	3.1 Sensibiliser les producteurs agricoles aux pratiques agricoles durables et respectueuses des milieux naturels.	12. Mettre en place un projet pilote sur l'identification et la caractérisation des bandes riveraines, idéalement sur un tronçon ayant déjà fait l'objet de travaux d'entretien dernièrement.	2015-2016	MRC	Agriculteurs, MAPAQ, SCABRIC, Comité ZIP HSL	\$	○	
		13. Mettre en place des séances de formation sur l'importance des pratiques agroenvironnementales et des programmes gouvernementaux affiliés.	2015-2020	MAPAQ	MRC, UPA, CCAE, SCABRIC, Comité ZIP HSL	\$	○	

* R = Investissement récurrent

* P = Investissement ponctuel

\$ = 0 - 10 000

\$\$ = 10 001 – 50 000

\$\$\$ = 50 001 – 100 000

\$\$\$\$ = 100 001 et plus

TABLEAU 29.

AXE D'INTERVENTION 2 – LA RELÈVE ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES AGRICOLES

AXE 2 ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	ACTEURS PRESENTIS		BUDGET	R *	P *
				RESPONSABLE	PARTENAIRES			
ORIENTATION 4. SOUTENIR LA RELÈVE ET LA PROMOTION DU MÉTIER D'AGRICULTEUR	4.1 Promouvoir le métier d'agriculteur et les différents modèles de gestion d'une entreprise agricole.	14. Collaborer avec les acteurs du milieu pour la tenue de séances d'information ou d'initiation à la profession à la valorisation du métier.	2015-2020	UPA	MRC, Municipalités, MAPAQ, Commissions scolaires	\$	○	
		15. Analyser, en collaboration avec les commissions scolaires, les possibilités d'équilibrer l'offre et la demande des programmes d'éducation, notamment en matière de gestion d'une entreprise agricole.	2015-2020	CRFA	MAPAQ, UPA, ARAMO, Commissions scolaires et CÉGEP	N/A		○
		16. Promouvoir les coopératives de services agricoles (CUMA et CUMO).	2015-2020	MAPAQ	UPA, CRÉ VHSL, Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest	N/A		○
ORIENTATION 5. RENFORCER LA MISE EN COMMUN D'INFORMATIONS ET LA CONCERTATION DES ACTEURS DU MILIEU AGRICOLE	5.1 Améliorer la diffusion des informations relatives aux différents organismes et programmes gouvernementaux de soutien aux pratiques agricoles.	17. Promouvoir le système unique de transmission des informations relatives au soutien des agriculteurs.	2015-2020	Réseau Agriconseils, Montérégie-Ouest	MRC, CLD, MAPAQ	N/A		○
		18. Évaluer et présenter l'offre de services offert actuellement par le CLD en matière de développement des entreprises agricoles (ex. mentorats, jumelage agriculteur et relève, etc.).	2015-2017	CLD	MRC, MEIE, MAPAQ, SADC	N/A		○
	5.2 Travailler de concert avec le milieu agricole pour tout dossier relatif au développement de la zone agricole.	19. Analyser la possibilité d'élargir le mandat et la composition du CCA.	2015-2016	MRC	CCA	N/A		○

* R = Investissement récurrent

* P = Investissement ponctuel

\$ = 0 - 10 000

\$\$ = 10 001 – 50 000

\$\$\$ = 50 001 – 100 000

\$\$\$\$ = 100 001 et plus

TABLEAU 30.

AXE D'INTERVENTION 3 – L'IMAGE RÉGIONALE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

AXE 3 ORIENTATION	OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	ACTEURS PRESENTIS		BUDGET	R *	P *
				RESPONSABLE	PARTENAIRES			
ORIENTATION 6. ACCROÎTRE LE POTENTIEL DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE	6.1 Développer l'image agricole de la région.	20. Procéder à une caractérisation des paysages de la MRC.	2017-2018	MRC	Municipalités MAPAQ MCCQ MAMOT	\$\$		○
		21. Faire un inventaire des bâtiments agricoles et analyser les possibilités de soutien pour leur mise en valeur agricole et agrotouristique.	2015-2016	MRC	Municipalités CLD MAPAQ UPA, CMM, MCCQ, MAMOT	\$\$		○
		22. Promouvoir le milieu agricole dans le cadre des événements destinés aux citoyens et visiteurs (Portes ouvertes UPA, foires et autres activités).	2015-2020	UPA	MRC, Municipalités, CLD, Agriculteurs, CRÉ	\$		○
	6.2 Contribuer au maintien et au développement d'entreprises agricoles émergentes pratiquant des activités complémentaires.	23. Diffuser et assurer la mise à jour des outils promotionnels de la MRC. • Guide « Patrimoine et gourmandises ». • Répertoire des entreprises agrotouristiques.	2015-2020	MRC	CLD, MAPAQ, Tourisme Suroît, Garde-manger du Québec	\$\$		○
	6.3 Assurer la vitalité des marchés publics de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield.	24. Concrétiser le projet de relocalisation du marché public de la ville de Salaberry-de-Valleyfield.	2015-2017	Salaberry-de-Valleyfield	MRC, CLD, MAPAQ, UPA	\$\$\$\$		○
		25. Faire la promotion régionale des deux marchés publics.	2015-2020	MRC	Tourisme Suroît, Municipalités	\$		○
		26. Sensibiliser les agriculteurs de la MRC pour bonifier l'offre de produits locaux.	2015-2020	Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield	MRC, UPA, MAPAQ	\$		○

* R = Investissement récurrent

* P = Investissement ponctuel

\$ = 0 - 10 000

\$\$ = 10 001 – 50 000

\$\$\$ = 50 001 – 100 000

\$\$\$\$ = 100 001 et plus



MÉDIAGRAPHIE



7.1 MÉDIAGRAPHIE

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- AUDET, G., LAPOINTE, M.-C., BOOTHROYD, K., DE MELLO, J., JEANNEAU, S. et BLACKBURN, F., 2014. Portrait de la Zone Châteauguay. SCABRIC : Saint-Chrysostome (Québec). 151 pp. + 5 annexes
- AUDET, G., BLACKBURN, F., LAPOINTE, M.-C., et BOOTHROYD, K., 2014. Diagnostic de la Zone Châteauguay. SCABRIC : Saint-Chrysostome (Québec). 65 pp.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. 2012. Plan métropolitain d'aménagement et de développement : Un grand Montréal attractif, compétitif et durable. 217 pp.
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC. Annexes statistiques et Rapports annuels 1997 à 2013.
- DE BAET, NATHAN ET LEBEL. 2007. Le portrait de l'agroforesterie au Québec. Mémoire présenté à la Commission pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 16 pp.
- HERVÉ, Herry. 2013 Le secteur de l'abattage au Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 23 pp.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2006. Atlas du bassin versant du la rivière Châteauguay. 57 pp.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2008. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 272 pp.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2013. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal. Données complémentaires pour l'élaboration d'un portrait de l'agriculture dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. 13 pp.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2012. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal. Portrait statistique agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry. 15 pp.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2005. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole. 2^e Édition. 41 pp.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. 69 pp.
- MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY. 2014. Bilan des permis 2013, 21 pp.
- MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY. 2005. Caractérisation sommaire de la zone agricole dans le cadre de la protection du territoire et des activités agricoles relatives à l'encadrement des élevages à forte charge d'odeur. 59 pp.
- MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY. 2000. Schéma d'aménagement révisé (seconde version), Entrée en vigueur le 28 juin 2000 et adopté le 15 mars 2000, 280 pp.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2011. Multifonctionnalité : élaboration d'un cadre analytique. 177 pp.

SITES DE RÉFÉRENCE EN LIGNE

- CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIEL DU QUÉBEC. 2014. En ligne : <http://www.criq.qc.ca/fr/> Page consultée le 15 août 2014.
- CIRCUIT DU PAYSAN. 2014. Le Circuit. En ligne : <http://lecircuitdupaysan.com/> Page consultée le 15 août 2014.
- CLUB CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT. 2013. En ligne : <http://clubsconseils.org> Page consultée le 15 août 2014.
- CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUEBEC 2012. Atlas agro climatique du Québec. En ligne : <http://www.agrometeo.org/> Page consultée le 1^{er} octobre 2013.
- INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT. En ligne : <http://www.irda.qc.ca/fr/> Page consultée le 23 septembre 2013.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2013. Statistique Canada. Recensement 2001-2011. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm> Page consultée le 1^{er} octobre 2013.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2014. Agriculture et Agroalimentaire Canada. Agri-investissement. En ligne : <http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291828779399> Page consultée le 14 août 2014.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2014. Agriculture et Agroalimentaire Canada. Agri-stabilité. En ligne : <http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291828779399> Page consultée le 14 août 2014.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2014. Financière agricole du Québec. Assurance stabilisation des revenus agricoles. En ligne : http://www.fadq.qc.ca/assurances_et_protection_du_revenu/assurance_stabilisation/programme.html Page consultée le 14 août 2014.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2014. Financière agricole du Québec. Assurance récolte. En ligne : https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/docu_deci/loi_regl/prog/asrecprog.pdf Page consultée le 14 août 2014.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2013. Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/realisations/Pages/Realisations2012-2013.aspx> Page consultée le 15 août 2014.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2014. Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. Agrotourisme. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/Pages/agrotourisme.aspx> Page consultée le 15 août 2014.
- MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY. 2014. Carte patrimoine et gourmandises dans Beauharnois-Salaberry. En ligne : <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/services-de-la-mrc/developpement-rural/carte-patrimoine-et-gourmandises> Page consultée le 15 août 2014.
- RÉSEAU AGRICONSEILS. 2012. En ligne : <http://www.agriconseils.qc.ca/site/quisommesnous> Page consultée le 15 août 2014.

8

ANNEXES



LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES DE LA MRC

DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION
DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE

ANNEXE 1

MISE EN CONTEXTE

Porté par l'initiative du service de l'aménagement et de développement de la MRC et de tous les représentants participant à la démarche, le questionnaire adressé aux producteurs agricoles s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

En collaboration avec le bureau régional de la Montérégie-Ouest du MAPAQ, la MRC a lancé plus de 300 invitations à toutes les entreprises agricoles enregistrées du territoire, en vue de participer à l'activité de consultation tenue le 11 mars 2014 au Centre communautaire de Saint-Étienne-de-Beauharnois. À cette invitation, nous avons également convié les agriculteurs à répondre à un questionnaire pour connaître les perspectives d'avenir, la contribution et la pratique de l'agriculture dans la MRC.

Divulgués lors de l'activité de consultation, les résultats du questionnaire ont permis de nourrir les réflexions entre les participants à travers les quatre grands thèmes de la journée, dont : « la consolidation et l'expansion des produits dominants, la relève et la main-d'oeuvre, la dynamique urbaine / rurale ainsi que l'image de la MRC ».

OBJECTIF DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire visait d'abord l'intégration des agriculteurs dans la réflexion et la construction d'un énoncé de vision préliminaire au PDZA de la MRC. Ce questionnaire nous permettait de recueillir leurs attentes à l'égard du développement des activités agricoles, mais également de mieux comprendre certains enjeux liés aux pratiques agricoles actuelles sur le territoire de la MRC.

VOICI QUELQUES FAITS SAILLANTS :

- 20 questions portant sur « L'image de la MRC » (partie I) et « La pratique agricole » (partie II);
- 108 répondants sur 312 questionnaires envoyés par la poste;
- un taux de participation de 35 % (plus du tiers des entreprises agricoles questionnées);
- 15 % des répondants ont préféré répondre au questionnaire en ligne;
- 78 % des répondants pratiquent comme activité agricole principale, la production laitière et les grandes cultures;
- 68 % des répondants ont plus de 50 ans.

MÉTHODOLOGIE

LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ COMPTABILISÉS DE DEUX FAÇONS :

- les questions à choix simple requéraient le calcul des proportions relatives au nombre de réponses obtenues;
- les questions à choix multiples, dotées d'une gradation des niveaux d'importance (1 à 5), ont été comptabilisées de manière à générer un indicateur (en pourcentage) permettant ainsi à dégager une tendance générale parmi les choix de réponses mentionnées.

PARTIE I – L'IMAGE ET LA PERCEPTION DE NOTRE AGRICULTURE

QUESTION 1.

SUR QUELS ASPECTS DE L'AGRICULTURE LA MRC DEVRAIT-ELLE MISER POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SES ACTIVITÉS AGRICOLES D'ICI LES 20 PROCHAINES ANNÉES ?

Veillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

⊙ AUCUNE IMPORTANCE – (0-19 %)

⊙ PEU IMPORTANT – (20-39 %)

⊙ MOYENNEMENT IMPORTANT – (40-59 %)

⊙ ASSEZ IMPORTANT – (60-79 %)

⊙ TRÈS IMPORTANT – (80-100 %)

L'AGRICULTURE DE LA MRC DEVRAIT MISER SUR...

- 93 % Une zone agricole bien protégée, occupée en priorité par des usages agricoles.
- 85 % La sensibilisation des *urbains* aux pratiques agricoles. (Une population fière de son agriculture et qui la supporte.)
- 84 % L'accessibilité aux terres, l'encouragement de la relève et l'établissement de nouvelles entreprises agricoles.
- 77 % Le développement de l'industrie des transformations et de l'agroalimentaire.
- 75 % La consolidation et l'expansion des productions agricoles dominantes du territoire (Grandes cultures, bovins laitiers et de boucherie, etc.).
- 74 % La proximité des marchés et la création de nouveaux liens d'affaires entre le milieu agricole et l'industrie agroalimentaire.
- 70 % La reconnaissance de la participation de l'agriculture à la beauté des paysages.
- 64 % L'adaptation des nouvelles tendances en agriculture en diversifiant les productions et les produits (production à petite échelle, ancrage territorial fort et autres produits dérivés).

QUESTION 2.

EN PLUS DE FOURNIR DES PRODUITS AGRICOLES DE QUALITÉ ET EN QUANTITÉ ABONDANTE, L'AGRICULTURE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY CONTRIBUE DE DIVERSES FAÇONS À L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DE SA COMMUNAUTÉ.

Veillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

⦿ AUCUNE IMPORTANCE – (0-19 %)

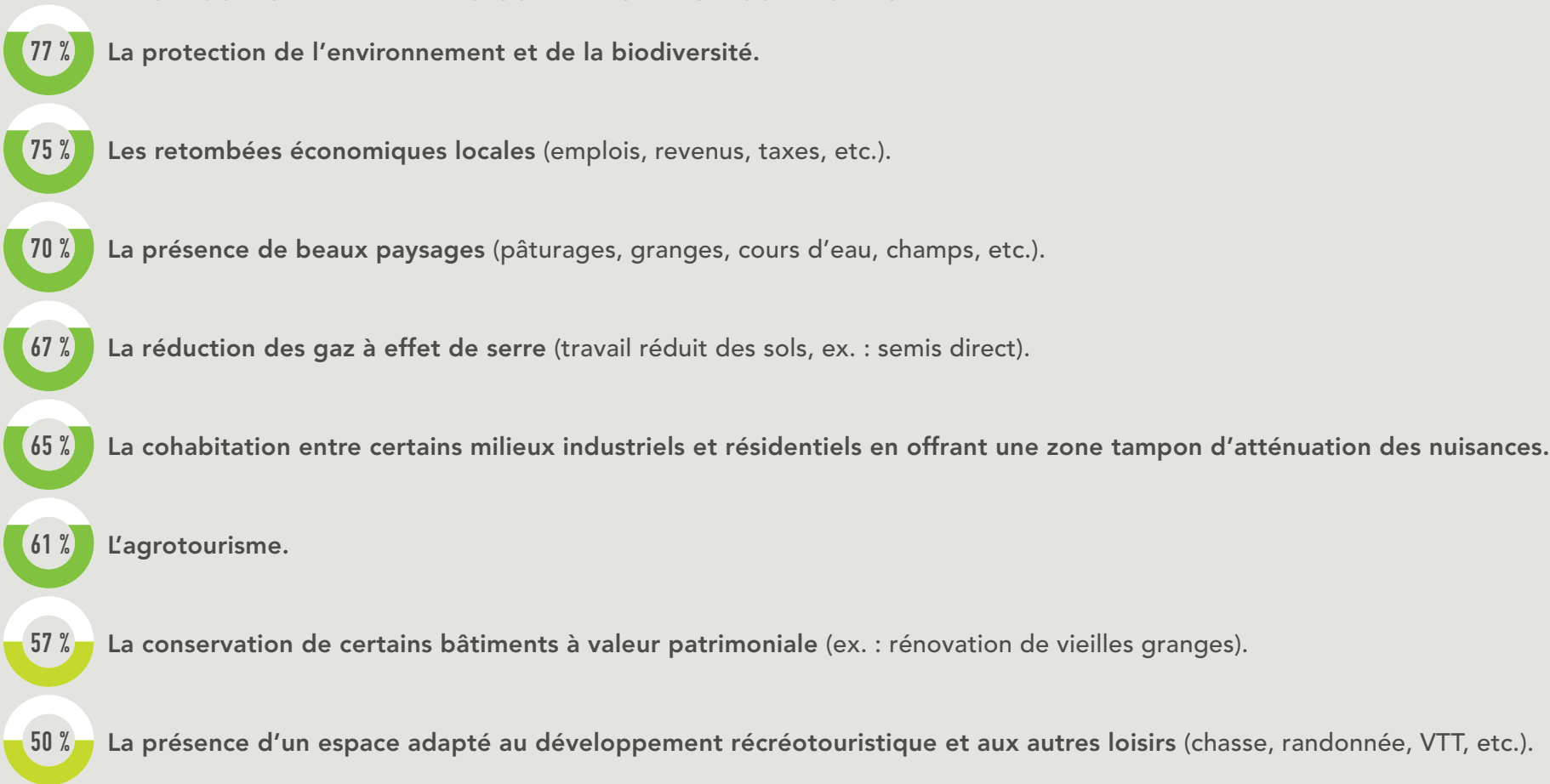
⦿ PEU IMPORTANT – (20-39 %)

⦿ MOYENNEMENT IMPORTANT – (40-59 %)

⦿ ASSEZ IMPORTANT – (60-79 %)

⦿ TRÈS IMPORTANT – (80-100 %)

L'AGRICULTURE DE LA MRC CONTRIBUE À SA COMMUNAUTÉ PAR...



QUESTION 3.

DEPUIS SON OUVERTURE OFFICIELLE EN DÉCEMBRE 2012, L'AUTOROUTE 30 PEUT APPORTER CERTAINES CONSÉQUENCES SUR LE MILIEU AGRICOLE.

Veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

☉ AUCUNE IMPORTANCE – (0-19 %)

☉ PEU IMPORTANT – (20-39 %)

☉ MOYENNEMENT IMPORTANT – (40-59 %)

☉ ASSEZ IMPORTANT – (60-79 %)

☉ TRÈS IMPORTANT – (80-100 %)

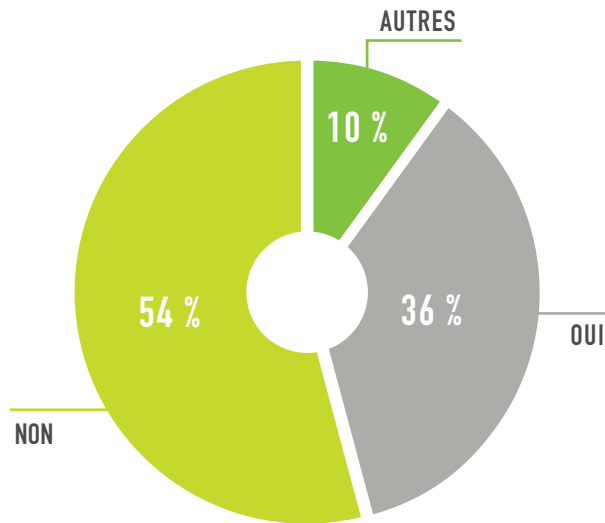
LES IMPACTS POTENTIELS DE L'AUTOROUTE 30 SUR LE MILIEU AGRICOLE

- 74 % Augmenter les pressions du développement urbain sur les terres agricoles (dézonage, spéculation foncière, etc.).
- 68 % Diminuer le temps de transport de la marchandise agricole.
- 66 % Enclaver certaines terres agricoles (difficulté d'accès).
- 57 % Diminuer le coût de transport de la marchandise agricole.
- 54 % Augmenter la valeur des terres (effets de la spéculation).
- 48 % Faciliter l'accès à un plus grand nombre de services et de loisirs pour un agriculteur.
- 41 % Donner accès à un plus grand volume de clients potentiels qui pourraient être incités à passer devant la ferme.
- 39 % Donner accès à un plus large bassin de main-d'oeuvre pour un agriculteur.
- 28 % Favoriser un meilleur drainage des terres agricoles.

QUESTION 4.

EXPLOITEZ-VOUS DES TERRES À PROXIMITÉ DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE 30 ?

La majorité des répondants n'exploitent pas des terres à proximité de l'autoroute 30.



AVEZ-VOUS D'AUTRES COMMENTAIRES SUR LES IMPACTS DE L'AUTOROUTE 30 SUR LE MILIEU AGRICOLE ?

Les commentaires exprimés à cette question ont été regroupés selon les thèmes suivants :

PAYSAGE

- les impacts visuels de l'autoroute (murs anti-bruit, viaduc, échangeurs, etc.);

PRESSION URBAINE

- le risque éminent de perdre des terres cultivables près de l'autoroute;
- la majorité des terres entre la route 132 et la 30 sont vouées à moyen terme à une autre vocation que l'agriculture;
- les projets de développement des infrastructures de l'autoroute en zone agricole (ex. : bretelles d'accès, sorties, etc.);
- les pertes importantes de superficies en culture;
- la localisation de l'autoroute a une forte emprise sur les meilleures terres agricoles;
- les promoteurs et les municipalités convoitent de construire sur les terres agricoles.

CIRCULATION ET TRANSIT

- l'augmentation de l'achalandage routier sur certaines routes régionales et municipales devant nos fermes;
- une meilleure accessibilité aux pôles commerciaux de la région pour les déplacements quotidiens;
- des détours importants isolant davantage certains producteurs agricoles du reste d'une municipalité.

PARTIE II – LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

QUESTION 5.

LE MILIEU URBAIN DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY COHABITE À PROXIMITÉ D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE OÙ L'ON PRATIQUE UNE AGRICULTURE INTENSE ET PARFOIS SOUTENUE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

Veillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

⊙ HOSTILES – (0-19 %)

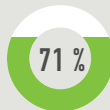
⊙ PARFOIS DIFFICILES – (20-39 %)

⊙ MITIGÉES – (40-59 %)

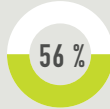
⊙ ASSEZ BONNES – (60-79 %)

⊙ TRÈS BONNES – (80-100 %)

COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS VOS RELATIONS AVEC VOTRE MILIEU URBAIN ?



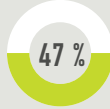
Rapports de voisinage en général dans votre municipalité.



Résidents non-agriculteurs (plaintes émanant des odeurs, bruits, poussières, etc.).



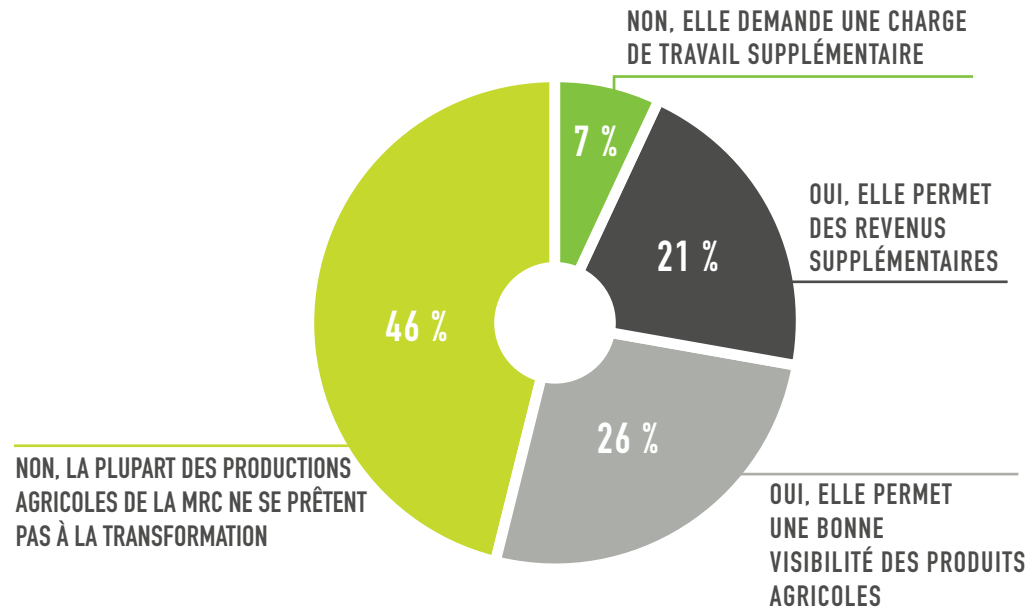
Usagers de la route (partage de la route avec la machinerie agricole).



Activités récréatives pratiquées (dommages dans les champs causés par les VTT ou motoneiges).

QUESTION 6.

À VOTRE AVIS, LA TRANSFORMATION À LA FERME EST-ELLE UNE AVENUE INTÉRESSANTE POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA MRC ?

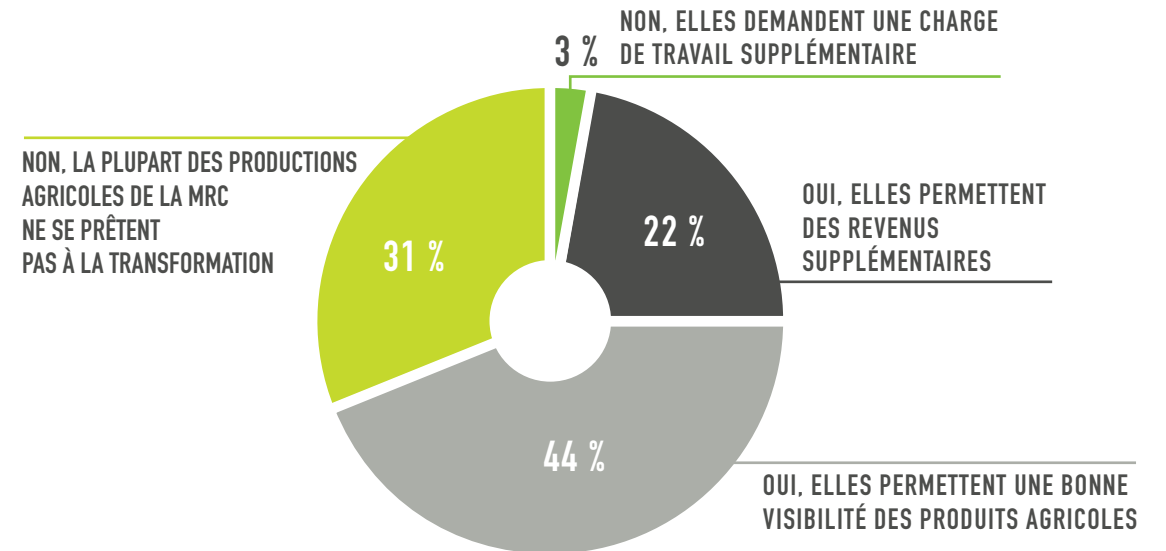


NON, LA PLUPART DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE LA MRC NE SE PRÊTENT PAS À LA TRANSFORMATION

* N.B. : Les proportions représentées ci-haut tiennent compte d'un total de 70 réponses comptabilisées (35 % des réponses étant incomplètes ou multiples).

QUESTION 7.

À VOTRE AVIS, LES MÉTHODES DE COMMERCIALISATION ALTERNATIVES COMME LA VENTE À LA FERME, L'AUTOCUEILLETTE, L'AGROTOUTISME ET LA VENTE EN MARCHÉ PUBLIC SONT-ELLES INTÉRESSANTES POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MRC ?



NON, LA PLUPART DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE LA MRC NE SE PRÊTENT PAS À LA TRANSFORMATION

* N.B. : Les proportions représentées ci-haut tiennent compte d'un total de 68 réponses comptabilisées (37 % des réponses étant incomplètes ou multiples).

QUESTION 8.

CERTAINES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES VISENT NOTAMMENT L'ATTÉNUATION DES RISQUES D'ÉROSION DES SOLS PAR L'EAU ET LE VENT ET ASSURENT UNE MEILLEURE PROTECTION DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES.

Veillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

⦿ AUCUNE IMPORTANCE – (0-19 %)

⦿ PEU IMPORTANT – (20-39 %)

⦿ MOYENNEMENT IMPORTANT – (40-59 %)

⦿ ASSEZ IMPORTANT – (60-79 %)

⦿ TRÈS IMPORTANT – (80-100 %)

LE NIVEAU D'IMPORTANCE ACCORDÉ AUX PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES



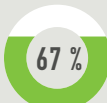
Rotation des cultures.



Travail réduit du sol et semis direct.



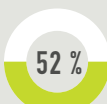
Avaloirs et bassins de sédimentation.



Bandes riveraines.



Cultures de couverture et cultures intercalaires.

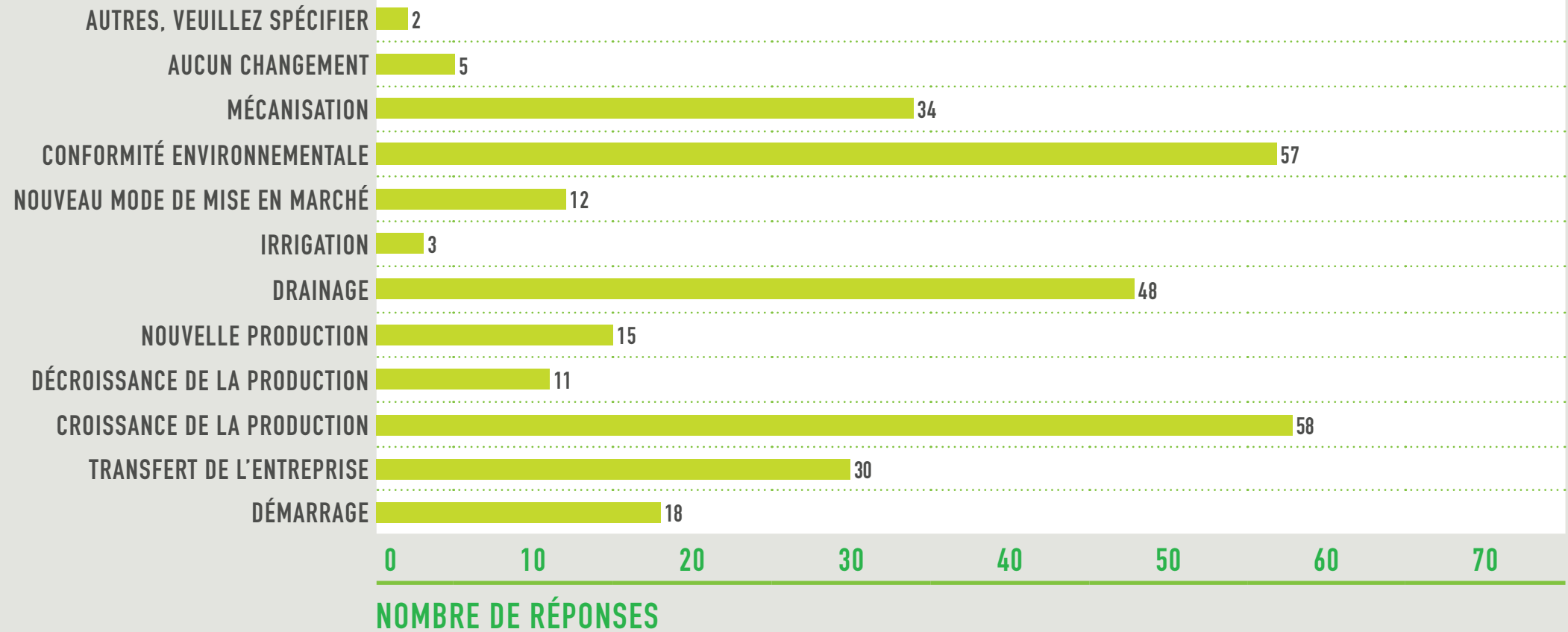


Haies brise-vent.

QUESTION 9.

SELON VOUS, QUELS SONT LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS QUE VOTRE ENTREPRISE A CONNUS AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES ?

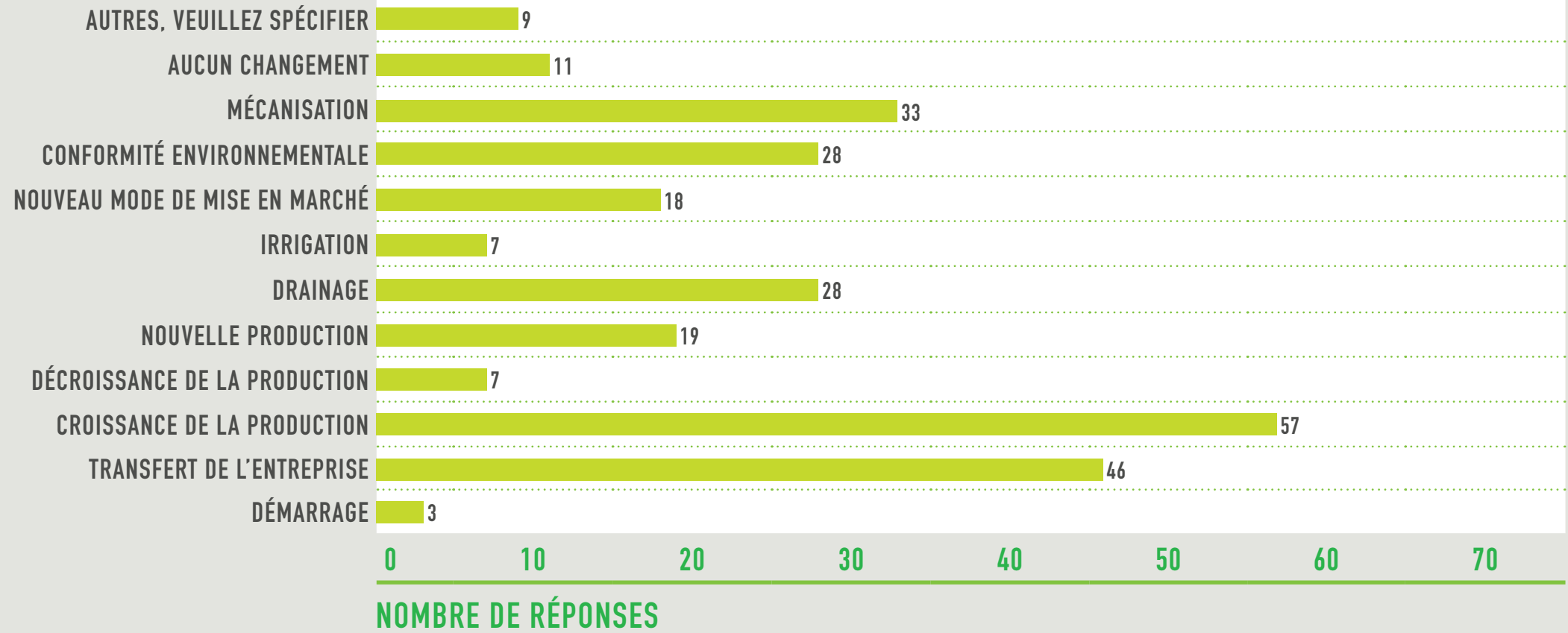
(Cochez tous les choix qui s'appliquent.)



QUESTION 10.

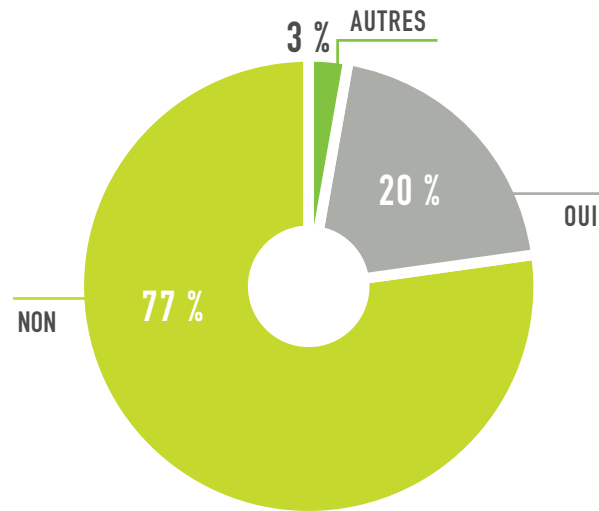
POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES, QUELS CHANGEMENTS ANTICIPEZ-VOUS POUR VOTRE ENTREPRISE ?

(Cochez tous les choix qui s'appliquent.)



QUESTION 11.

FAITES-VOUS D'AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR VOTRE FERME (AUTRES QUE LA PRODUCTION AGRICOLE) ?

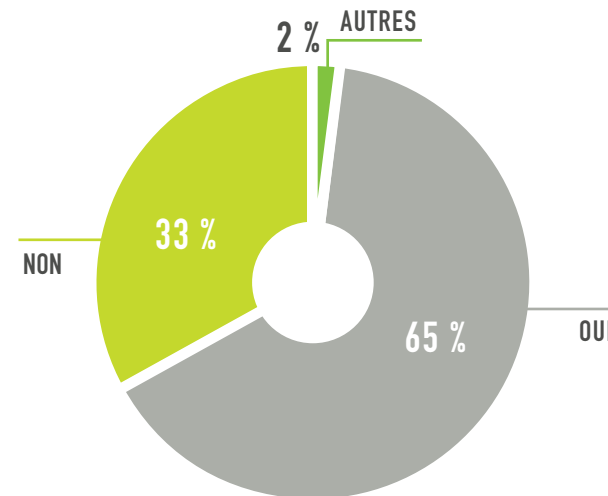


AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES PRATIQUÉES	RÉPONSES
Transformation de produits agricoles	10
Kiosque de vente à la ferme	9
Activités agrotouristiques	3
Agroforesterie	3
Cultures énergétiques et autres produits dérivés	2
Bois de chauffage	2
Vente ou réparation de machinerie agricole	1
Activité équestre	1
Fabrication de terreau	1
Installation d'équipements de télécommunication	1
TOTAL	33

QUESTION 12.

LE COUVERT FORESTIER DE LA MRC FIGURE PARMI LES PLUS FAIBLES TAUX DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE. LA PROPORTION ACTUELLE DE CES SUPERFICIES BOISÉES REPRÉSENTERAIT MOINS DE 10 % DU TERRITOIRE DE LA MRC.

POSSÉDEZ-VOUS UN BOISÉ SUR VOS TERRES ?



QUESTION 13.

QUELS SONT VOS MOTIVATIONS À POSSÉDER UN ESPACE BOISÉ ?

Veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

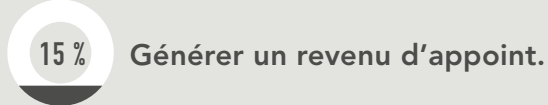
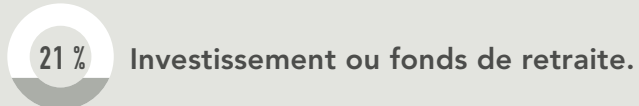
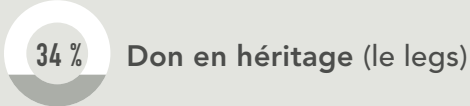
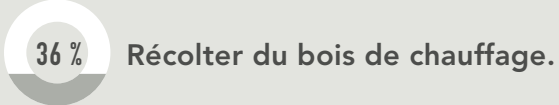
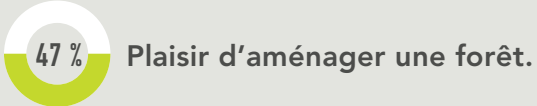
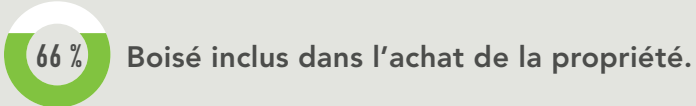
Ⓒ AUCUNE IMPORTANCE – (0-19 %)

Ⓓ PEU IMPORTANT – (20-39 %)

Ⓔ MOYENNEMENT IMPORTANT – (40-59 %)

Ⓕ ASSEZ IMPORTANT – (60-79 %)

Ⓖ TRÈS IMPORTANT – (80-100 %)



QUESTION 14.

QUELS SONT LES SERVICES QUE VOUS JUGEZ IMPORTANTS POUR SOUTENIR VOTRE ENTREPRISE AGRICOLE ?

Veillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

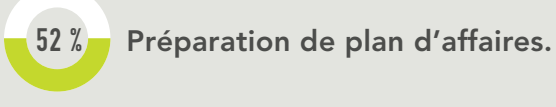
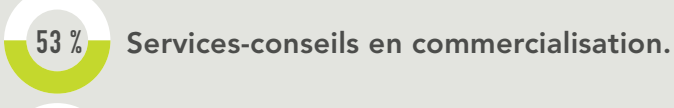
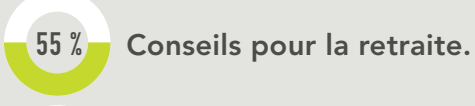
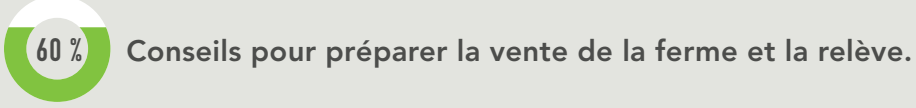
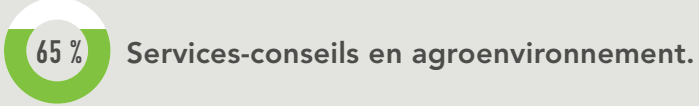
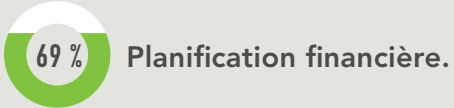
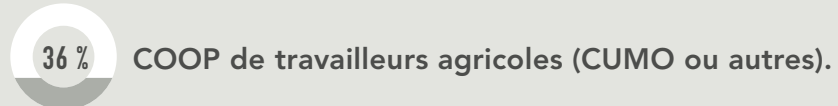
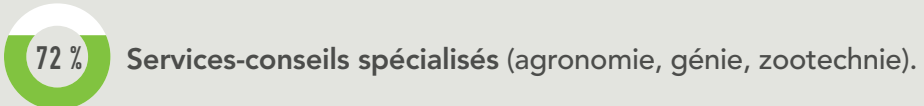
☉ AUCUNE IMPORTANCE – (0-19 %)

☉ PEU IMPORTANT – (20-39 %)

☉ MOYENNEMENT IMPORTANT – (40-59 %)

☉ ASSEZ IMPORTANT – (60-79 %)

☉ TRÈS IMPORTANT – (80-100 %)



QUESTION 15.

L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE ACTUELLE S'EST DÉVELOPPÉE HISTORIQUEMENT AUTOUR D'UN MODÈLE DE PROPRIÉTAIRE-EXPLOITANT DE LA TERRE. CEPENDANT D'AUTRES MODÈLES EXISTENT POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS AGRICOLES.

A – Veuillez indiquer le niveau d'importance que vous accordez à chacun des éléments suivants selon une échelle de 1 à 5.

AUCUNE CONNAISSANCE – (0-19 %)

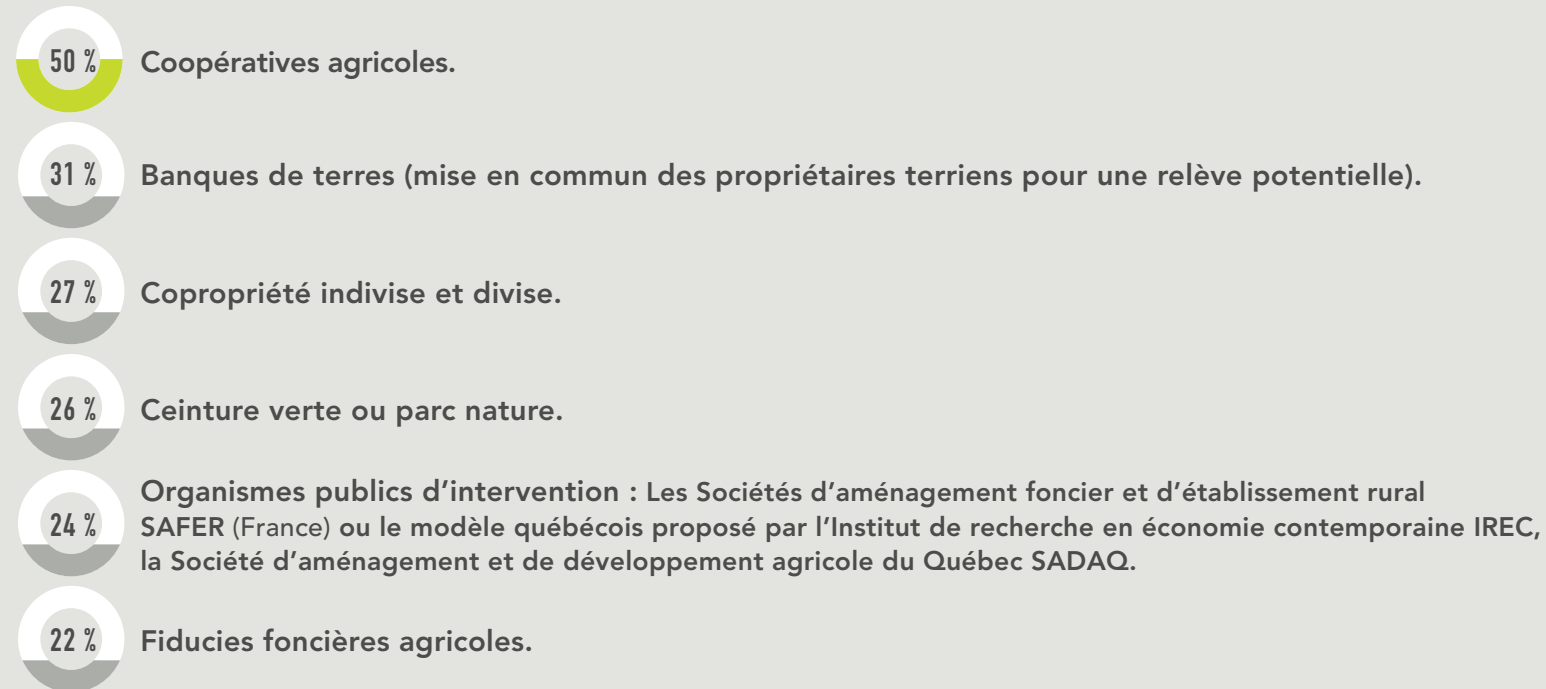
PEU DE CONNAISSANCE – (20-39 %)

CONNAISSANCE MOYENNE – (40-59 %)

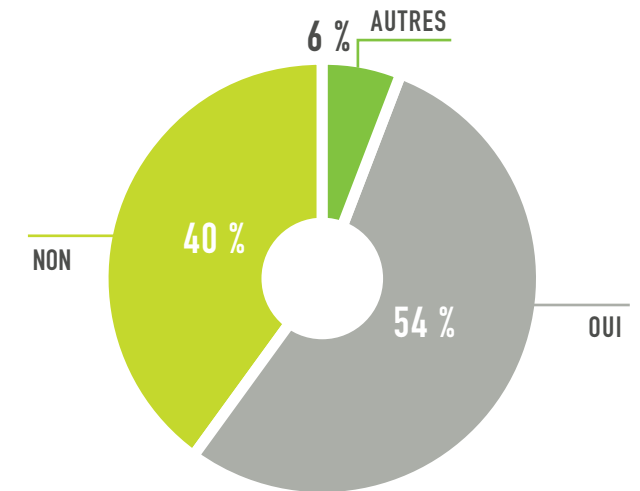
BONNE CONNAISSANCE – (60-79 %)

EXCELLENTE CONNAISSANCE – (80-100 %)

VEUILLEZ INDIQUER VOTRE NIVEAU DE CONNAISSANCE DES PRINCIPAUX MODÈLES DE CONSERVATION ET D'OCCUPATION DE LA TERRE ?



B – Seriez-vous intéressés à être mieux informés des différents modèles cités en exemple ?



QUESTION 16.

EN CE QUI A TRAIT AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE VOTRE ENTREPRISE, QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION ?

Votre niveau de satisfaction à exploiter votre entreprise

INSATISFAIT – (0-19 %)

PLUTÔT INSATISFAIT – (20-39 %)

QUELQUE PEU SATISFAIT – (40-59 %)

SATISFAIT – (60-79 %)

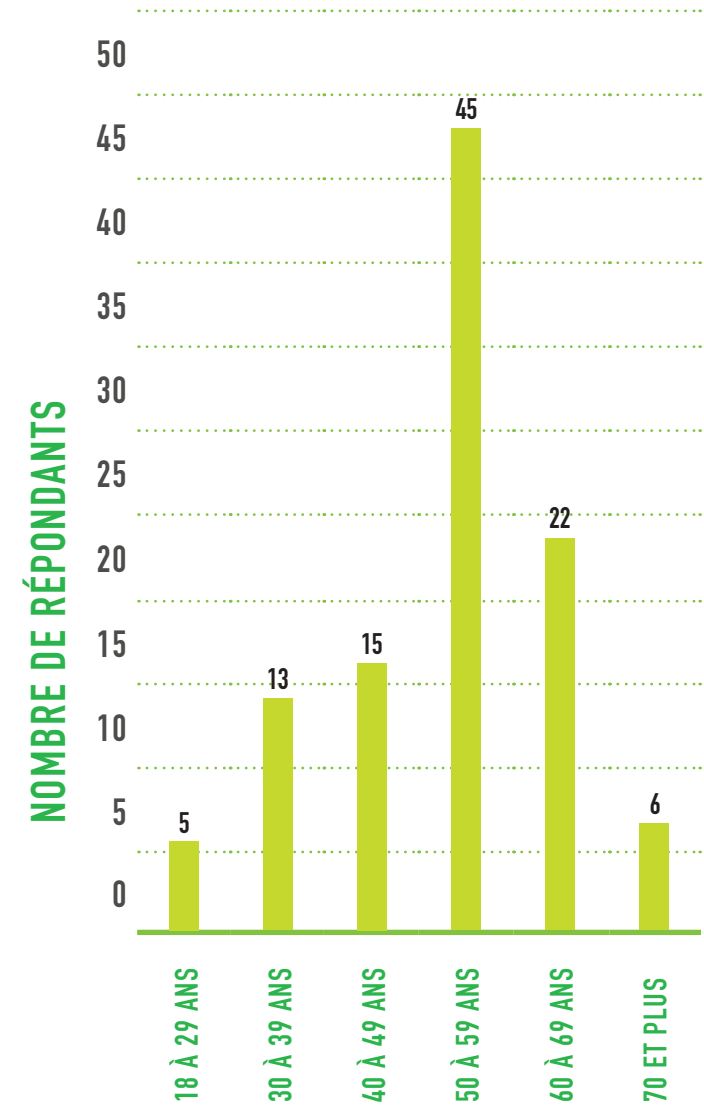
TRÈS SATISFAIT – (80-100 %)

VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION À EXPLOITER VOTRE ENTREPRISE



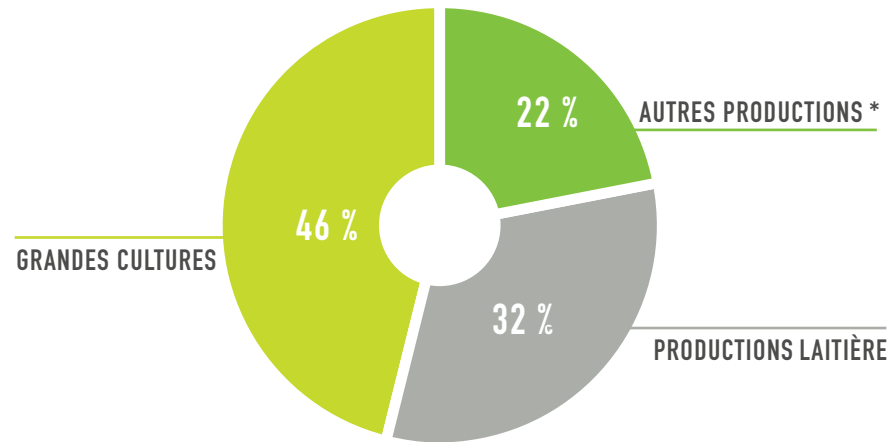
QUESTION 17.

DANS LEQUEL DES GROUPES D'ÂGE SUIVANTS VOUS SITUEZ-VOUS ?



QUESTION 18.

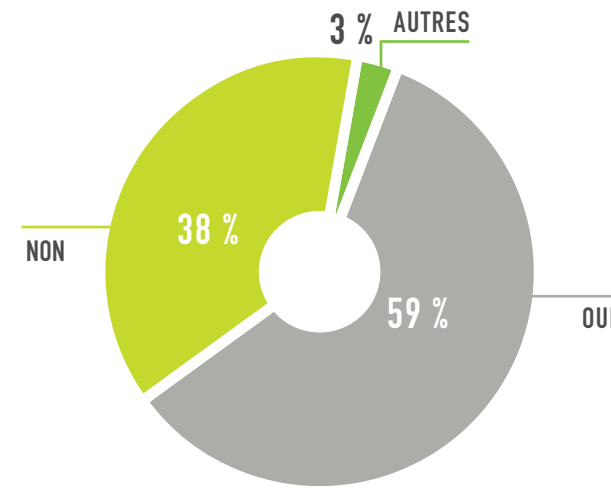
QUELLE EST VOTRE ACTIVITÉ AGRICOLE PRINCIPALE ?



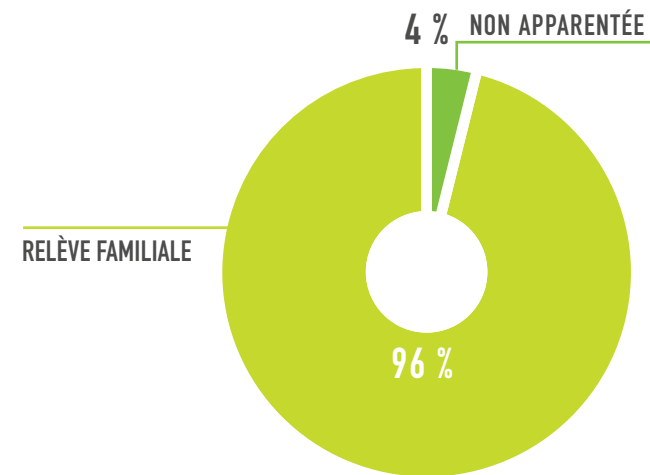
* Parmi les autres productions principales déclarées par les répondants, nous retrouvons notamment les productions biologiques, de fruits, de légumes, acéricoles, de volailles, de vin, horticoles et apicoles entre autres.

QUESTION 19.

A) AVEZ-VOUS UNE RELÈVE ?



B) POUR LES RÉPONDANTS AYANT IDENTIFIÉ UNE RELÈVE, À QUI ENTREVOYEZ-VOUS TRANSFÉRER VOTRE ENTREPRISE AGRICOLE ?



QUESTION 20.

Y A-T-IL DES SUJETS QUI N'ONT PAS ÉTÉ MENTIONNÉS ET QUE VOUS JUGEZ IMPORTANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY?

Les sujets exprimés à cette question ont été regroupés selon les thèmes suivants :

LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

- la protection par les municipalités;
- la planification régionale (à l'échelle de la MRC) pour contrer l'empiètement des terres agricoles par le résidentiel, l'industriel ou les spéculateurs;
- les lois actuelles ne favorisent pas l'implantation des activités commerciales complémentaires.

LA DYNAMIQUE URBAINE/RURALE

- la sensibilisation des « nouveaux arrivants » à l'égard des activités agricoles exercées en zone agricole;
- le respect des aires de pâturage (ouverture des barrières cadencées sans autorisation);
- le développement des pistes cyclables et leurs aménagements intégrés.

LA RELÈVE ET LA MAIN-D'OEUVRE

- l'attractivité et la rétention de la relève agricole : l'avenir du métier d'agriculteur face aux contraintes environnementales, sociales et économiques;
- l'importance d'une meilleure formation académique pour la relève et pour tous les agriculteurs établis;
- la valorisation de la formation continue en agriculture (le maintien et le développement des compétences).

LA PRATIQUE AGRICOLE

- les perceptions des agriculteurs en regard des normes d'exploitation (lourdeur administrative et sévérité des lois);
- la valorisation des pratiques agroenvironnementales (travail réduit, semis direct, engrais vert, culture intercalaire, rotation);
- la démonstration de l'efficacité actuelle du drainage souterrain des sols drainés avant les années 1985;
- la gestion des pesticides et autres produits potentiellement dangereux pour le sol, l'eau et l'agriculture;
- les problématiques de drainage de certaines terres contiguës à l'emprise de l'autoroute 30;
- les enjeux des entreprises moins mécanisées.

L'AGRICULTURE EN ZONE BLANCHE

- l'abandon des terres cultivables laissées en friche;
- les exigences et les restrictions d'exploitation des terres louées à Hydro-Québec en zone blanche;
- permettre de nouvelles cultures sur les terrains gouvernementaux (ex. : la production de sapins et d'arbres fruitiers).

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

- l'état de l'agrotourisme dans la MRC;
- le potentiel de l'agroforesterie et des productions en serres dans la MRC;
- le Circuit du paysan et l'affichage routier pour annoncer les kiosques à la ferme;
- l'accessibilité des programmes d'aide financière aux petits producteurs;
- les enjeux entourant le démarrage d'entreprises agricoles émergentes sur le territoire de la MRC.

CONCLUSION CE QUI DISTINGUE

«L'IMAGE ET LA PERCEPTION DE NOTRE AGRICULTURE»

L'agriculture devrait miser sur une zone agricole bien protégée axée sur une sensibilisation des urbains face aux différentes pratiques exercées, tout en supportant la relève et l'établissement de nouvelles entreprises agricoles.

L'agriculture de la MRC contribue de diverses façons à l'amélioration du bien-être de sa communauté, tant par la protection de l'environnement et les retombées économiques que par la présence de beaux paysages. L'agriculture contribue également à la réduction des gaz à effet de serre (travail réduit des sols) et à l'essor de l'activité agrotouristique.

On reconnaît les retombées positives de l'autoroute 30 en constatant l'amélioration de l'accessibilité des pôles de services et l'ouverture de la région à plusieurs niveaux. Cependant, la zone agricole s'expose davantage aux pressions du développement urbain, particulièrement les terres comprises entre l'autoroute 30 et la route 132. Au final, l'autoroute aura laissé au milieu agricole des dommages irréversibles, dont des pertes significatives de superficies agricoles, un changement de paysage, de nouveaux chemins d'accès, comportant des détours importants, et une augmentation considérable de l'achalandage routier devant les fermes.

CE QUI DISTINGUE

«LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE» :

- des agriculteurs fiers d'exercer leur profession;
- la motivation principale à posséder un boisé est avant tout synonyme de plaisir;
- les relations de voisinage avec les activités «urbaines» sont relativement bonnes dans les municipalités mais demeurent fragiles et peuvent parfois s'avérer hostiles avec les activités récréatives pratiquées (VTT, etc.), les usagers de la route et certains résidents non agriculteurs;
- toutes les pratiques agroenvironnementales sont importantes, à l'exception des haies brise-vent qui suscitent un résultat partagé au sein des agriculteurs en regard de leur efficacité;
- la croissance des productions et les transferts d'entreprises seront les changements les plus importants que les entreprises connaîtront au cours des dix prochaines années;
- la transformation à la ferme n'est pas une avenue intéressante puisque la plupart des productions agricoles de la MRC ne s'y prêtent pas;

- les méthodes de commercialisation comme la vente à la ferme, l'autocueillette, l'agrotourisme et la vente au marché public sont intéressantes puisqu'elles permettent une bonne visibilité pour certains produits agricoles (ex. : fruits et légumes, vin, miel, etc.);
- peu d'entreprises agricoles exploitent une activité commerciale complémentaire (autre que la production agricole);
- les coopératives de services agricoles (CUMO, CUMA) ne sont pas des services que les agriculteurs jugent importants pour soutenir leurs entreprises;
- les agriculteurs ont peu de connaissance des principaux modèles de conservation et d'occupation de la terre tels que les banques de terres, la copropriété indivise et divise, la ceinture verte, les organismes publics d'intervention ainsi que les fiducies foncières agricoles;
- plus du tiers (38 %) des répondants a avoué ne pas avoir de relève. Pour 59 % des répondants, ayant identifié une relève actuelle, 96 % auront une relève familiale.

LA CONSULTATION ÉLARGIE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MRC

ACTIVITÉ TENUE
LE 11 MARS 2014

DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION
DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE

ANNEXE 2

MISE EN CONTEXTE

Portée par l'initiative du service de l'aménagement et de développement de la MRC et de tous les représentants participant à la démarche, l'activité de consultation élargie des producteurs agricoles s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

En collaboration avec le bureau régional de la Montérégie-Ouest du MAPAQ, la MRC a lancé plus de 300 invitations à toutes les entreprises agricoles enregistrées du territoire à venir participer à l'activité de consultation tenue le 11 mars 2014, de 9 h à 15 h au Centre communautaire de Saint-Étienne-de-Beauharnois. À cette invitation, nous avons également convié les agriculteurs à répondre à 20 questions portant sur l'image et la pratique de l'agriculture dans la MRC.

OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif de la rencontre visait d'abord la participation des agriculteurs à la démarche d'élaboration du PDZA, de sorte que l'information, la connaissance du territoire et les enjeux relatifs à son développement soient connus du plus grand nombre de producteurs agricoles. Cette rencontre permettra ultimement à la MRC d'orienter la vision de développement de la zone agricole.

La rencontre a donné lieu à une réflexion stratégique imputable à l'expérience et à la connaissance des participants en ce qui a trait au milieu agricole. Les données objectives, issues des faits saillants du portrait agricole, combinées aux résultats du questionnaire ont permis de présenter les quatre thèmes proposés pour cette rencontre. Les thèmes relatifs à « la consolidation et l'expansion des produits dominants », « la relève, la formation et la main-d'œuvre », « la dynamique urbaine/rurale » ainsi que « l'image de la MRC » ont été significatifs pour tous les participants.

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- présence totale de cinquante participants, dont une trentaine d'agriculteurs, six élus et une dizaine de représentants d'organismes et de ministères invités (CLD, UPA, MAMOT, CMM, MAPAQ, et CRÉ);
- présence majoritaire des producteurs de grandes cultures et d'élevages de bovins laitiers;
- participation spéciale de la députée fédérale, M^{me} Anne Minh Thu Quach;
- formule employée sous forme de « focus group » (6 personnes par tables);
- dévoilement des résultats du questionnaire remis aux entreprises agricoles de la MRC.

LES QUESTIONS D'OUVERTURE

En un mot, comment qualifieriez-vous la zone agricole de la MRC ?

« *Production, loisir, dynamique, grugée, entrepreneur, maïs, performante, prospère, bon climat.* »

En quelques mots, comment sera la zone agricole de la MRC dans 20 ans ?

« *Plus prospère, autonomie, diversifiée, reconnue, proximité, dynamique, plus agricole, respectueuse de l'environnement, plus coopérative, plus ensemble (intégré, solidaire, uni, inter relié) consolider les ressources, plus de zone boisée, désurbanisation, protégée, relève, plus de biologique, forte, intacte.* »

LES GRANDS CONSTATS DÉGAGÉS PAR THÈMES

Les mises en contexte et le dévoilement des résultats du questionnaire destiné aux participants ont aisément fait ressortir des grands constats, lors de l'activité de consultation.

Voici les principaux constats soulevés :

LA CONSOLIDATION ET L'EXPANSION DES PRODUITS DOMINANTS

- la MRC dispose du plus haut taux d'occupation des superficies exploitées parmi toutes les MRC et agglomérations de la CMM;
- la zone agricole dispose des conditions agroclimatiques exceptionnelles (pédologie, climat, classes de sols, relief des sols etc.);
- le territoire détient un faible couvert forestier sur l'ensemble de la MRC et des milieux naturels protégés et confinés aux abords du canal de Beauharnois (hors de la zone agricole);
- le reboisement en zone agricole semble très limité à l'exception des coteaux et des bandes riveraines;
- les entreprises agricoles se consacrent majoritairement aux grandes cultures, à la production laitière ainsi qu'à l'élevage de bovins de boucherie;
- on constate une méconnaissance du milieu agricole par la population (produits, entreprises etc).

- la plupart des productions agricoles de la MRC ne se prêtent pas à la transformation à la ferme;
- les méthodes de commercialisation alternatives comme la vente à la ferme et l'autocueillette, l'agrotourisme et la vente aux marchés publics peuvent permettre une bonne visibilité des produits;
- la valeur croissante des terres pourrait affecter l'avenir à long terme des petites entreprises laitières;
- on constate une consolidation des entreprises agricoles;
- les entreprises doivent être compétitives pour survivre (accroissement des activités et recherche d'activités complémentaires afin de réduire l'endettement);
- les coûts de production sont souvent très élevés versus le prix de vente aux consommateurs (la demande dépasse la production et les consommateurs achètent un prix avant tout);
- il est difficile de produire des produits à l'année (concurrence attribuable à l'importation);
- des obstacles à la commercialisation sont présents dans la production ovine, maraîchère, de vin, la transformation à la ferme etc. (ex. : fromagerie);
- les exigences normatives d'exploitations sont lourdes, élevées et coûteuses, notamment en matière environnementale;
- la bureaucratie est une menace au développement des activités agricoles.

LA RELÈVE, LA FORMATION ET LA MAIN-D'OEUVRE

- le contexte démographique actuel mène à des transferts d'entreprises à la fois amorcés ou en voie de l'être;
- On désire des meilleures conditions de transferts (des moyens fiscaux adaptés);
- L'accès au financement est difficile pour le démarrage d'une entreprise;
- On constate une diminution progressive du nombre de fermes;
- Des fermes qui prennent de l'ampleur (des investissements colossaux générant plus de risques financiers);
- La main d'oeuvre essentiellement familiale est constituée de jeunes, de moins jeunes et d'agriculteurs à temps partiel;
- La main-d'oeuvre compétente est difficile à trouver;
- Les familles sont de moins en moins nombreuses;
- Les conditions de travail sont difficiles (beaucoup d'heures investies et peu de congés);
- L'emploi de travailleurs étrangers est une réalité dans certaines productions;
- La nouvelle génération d'agriculteurs exige une meilleure qualité de vie (conciliation familiale, plus de congés);
- La relève semble ouverte à l'intégration et à l'utilisation des nouvelles technologies;
- « Vivre l'agriculture » est avant tout un mode de vie à part entière nécessitant l'investissement de toute une vie.

LA DYNAMIQUE URBAINE/RURALE

- on constate de bonnes relations de voisinage à travers toutes les municipalités;
- on constate des irritants avec les résidents non agriculteurs (plaintes bruits, odeurs), les usagers de la route (partage de la route) et avec les adeptes des activités récréatives pratiquées (VTT ou motoneiges);
- on demande aux municipalités une meilleure gestion de l'urbanisation;
- on reconnaît les retombées positives de l'autoroute 30 en constatant l'amélioration de l'accessibilité des pôles de services et l'ouverture de la région à plusieurs niveaux. Cependant, la zone agricole s'expose davantage aux pressions du développement urbain, notamment les terres comprises entre l'autoroute et la route 132. L'autoroute aura laissé au milieu agricole des dommages irréversibles, dont des pertes significatives de superficies agricoles, un changement de paysage, de nouveaux chemins d'accès comportant des détours importants et une augmentation considérable de l'achalandage routier devant les fermes.

- il y a une idéalisation de la vie « urbaine » en campagne. Certains nouveaux arrivants en zone agricole supportent mal les effets de la pratique agricole intensive du territoire;
- plus de 1140 ha sont exploités en zone blanche en vertu des baux agricoles accordés sur les propriétés d'Hydro-Québec, un acquis à préserver;
- certaines friches en zone blanche sont laissées à l'abandon. Des conditions minimales d'exploitations devraient être imposées afin de maintenir, le plus longtemps possible, l'utilisation agricole de certaines terres en zone blanche.

L'IMAGE DE L'AGRICULTURE

Ainsi, il est souhaité que dans 20 ans, la zone et le développement des activités agricoles de la MRC se caractérisent par :

- une zone agricole bien protégée occupée en priorité par des usages agricoles;
- des productions agricoles conventionnelles (grandes cultures, bovins laitiers et de boucherie) consolidées et en expansion;
- une diversification des productions agricoles (l'essor de nouvelles productions émergentes);
- la mise en valeur des boisés et la protection des cours d'eau;
- une relève motivée et expérimentée;
- des impacts, associés aux nuisances émanant d'activités agricoles, réduits au minimum;
- une reconnaissance de la participation de l'agriculture à la beauté des paysages;
- une zone agricole accueillante permettant la découverte du territoire;
- de l'agrotourisme structuré offrant un revenu complémentaire aux producteurs et transformateurs;
- une population fière de son agriculture et qui la supporte.



LES PRINCIPAUX ENJEUX ET PISTES D' ACTIONS DÉGAGÉS PAR THÈMES

LA CONSOLIDATION ET L'EXPANSION DES PRODUITS DOMINANTS

ENJEUX AGRICOLES SOULEVÉS	PISTES D' ACTIONS PROPOSÉES
PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer une ceinture verte en zone agricole. ● Utiliser tous les terrains et bâtiments potentiels (friches, zone blanche, anciens pâturage, rétrocessions, remise en zone verte) pour le développement de nouvelles productions et des projets novateurs. ● Mettre en valeur les zones agricoles sous pressions. ● Utiliser le territoire agricole comme laboratoire de recherches et d'innovations (investir dans les nouvelles technologies et s'inspirer des modèles d'ailleurs pour innover).
MISE EN VALEUR DES BOIS ET PROTECTION DES COURS D'EAU	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser, par des programmes, des outils ou des ressources techniques, les plans d'aménagement forestier (essences nobles, coupes sélectives, promotion des PAF etc.). ● Encourager et développer les pratiques agroenvironnementales adaptées au milieu (ex. : incitatifs à la revégétalisation des bandes riveraines, des cours d'eau et des rivières). ● Augmenter la participation des agriculteurs aux clubs-conseils en agroenvironnement. ● Faire preuve de vigilance et prendre les précautions nécessaires dans l'utilisation d'intrants (Insecticides, pesticides, matières résiduelles fertilisantes, etc.).
RENTABILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (de tailles différentes et aux productions diverses)	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir les projets d'agrotourisme, d'achat local et de circuits courts (kiosques et installations temporaires, marchés publics, etc.). ● Soutenir les productions émergentes en allégeant les procédures, structures et recherches de financement (ex. : cultures énergétiques, biologiques, vignobles, camerises, etc.). ● Offrir (à prix modique) aux petits producteurs une vitrine commerciale dans les marchés et les épiceries. ● Favoriser, à l'échelle de la MRC, le maillage entre les producteurs, les transformateurs et l'industrie agroalimentaire. ● Profiter des impacts du projet de la MRC dans l'implantation de l'usine de biométhanisation à Beauharnois. ● Inciter les municipalités à aménager des jardins communautaires. ● Encourager les liens d'affaires entre le milieu agricole et l'industrie agroalimentaire.
COHABITATION (avec les urbains et les différents producteurs agricoles)	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place des stratégies de communications efficaces et continues avec le milieu urbain : création de comités, ententes de cohabitation, diffusion de l'information, etc.. ● Promouvoir et mettre en valeur le territoire agricole de la MRC. ● Aider les productions non conventionnelles ou émergentes (ex. : producteurs biologiques) à développer leurs produits.
ÉDUCATION ET SENSIBILISATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des activités promotionnelles en mettant en valeur les produits agricoles de la région. ● Briser les barrières de l'individualisme, l'isolement et la solitude du milieu agricole en positionnant l'agriculteur au centre du développement de la société : (ex. : chambre de commerces, campagnes promotionnelles). ● Mettre à l'avant-plan notre positionnement géographique et nos rendements agricoles exceptionnels afin de démontrer les possibilités de l'agriculture dans la région : « Vivre l'agriculture à proximité de Montréal ». ● Sensibiliser les jeunes au bien-être de l'agriculture et à l'importance de consommer les produits locaux.

LA RELÈVE, LA FORMATION ET LA MAIN-D'OEUVRE

ENJEUX AGRICOLES SOULEVÉS	PISTES D' ACTIONS PROPOSÉES
RELÈVE, FORMATION ET MAIN-D'OEUVRE	<ul style="list-style-type: none">○ Développer une stratégie de gestion prévisionnelle de la relève agricole (GPRA).○ Mettre en place de meilleurs moyens financiers pour soutenir et mieux accompagner la relève agricole (incitatifs régionaux financiers tels que les crédits d'impôts)○ Promouvoir des transferts progressifs étalés sur plusieurs années.○ Mieux préparer la relève aux défis entourant les transferts de fermes.○ Favoriser le partage des ressources coopératives d'équipements agricoles (CUMA).○ Développer une stratégie coopérative de l'utilisation de la main-d'oeuvre (banque d'employés à l'année ou en période plus active).○ Encourager le mentorat et/ou le jumelage avec des producteurs ouverts à mettre en commun leur superficie et / ou bâtiments désaffectés pour la relève (banques de terres, modèle de Brome-Missisquoi).
ÉDUCATION ET SENSIBILISATION	<ul style="list-style-type: none">○ Miser sur la formation-scolarisation et la spécialisation vers de nouveaux marchés.○ Mettre à l'avant-plan notre positionnement géographique et nos rendements agricoles exceptionnels afin de démontrer les possibilités de l'agriculture dans la région : « <i>Vivre l'agriculture à proximité de Montréal</i> ».○ Sensibiliser les jeunes au bien-être de l'agriculture et à la valorisation du métier d'agriculteur.

LA DYNAMIQUE URBAINE / RURALE

ENJEUX AGRICOLES SOULEVÉS	PISTES D' ACTIONS PROPOSÉES
PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer une « ceinture verte » autour de l'autoroute 30 afin de protéger toutes les parcelles agricoles restantes. ● Utiliser de manière stratégique tous les terrains potentiels en zones blanches (friches, bâtiments désaffectés, anciens pâturage, rétrocessions, remise en zone verte) pour le développement de nouvelles productions et des projets novateurs. ● Augmenter de la densité urbaine dans les périmètres urbains, sans dénaturer le caractère et l'identité des municipalités rurales. ● Intégrer le PDZA à la révision du schéma d'aménagement et de développement durable.
COHABITATION AVEC LES ACTIVITÉS NON AGRICOLES (irritants avec le milieu)	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser les villageois, villégiateurs et visiteurs à l'égard des activités agricoles exercées. ● Rassembler tous les intervenants concernés par la sécurité routière et le respect des règlements municipaux (agriculteurs, municipalités, UPA, MDDEFP, MTQ, SQ, etc.). ● Revoir la réglementation de la signalisation du MTQ et l'affichage municipal pour développer l'affichage de campagnes promotionnelles ou d'enseignes permanentes. ● Solliciter davantage le CCA lors de problématiques particulières ou d'adoption de règlements.
ÉDUCATION ET SENSIBILISATION)	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser les villageois, villégiateurs et visiteurs à l'égard des activités agricoles exercées. (bulletins municipaux, communications électroniques, enseignes, affichage routier, portes ouvertes, activités diverses, etc.). ● Impliquer les citoyens et visiteurs dans la production agricole (ex. : vendanges, fêtes des voisins, etc.). ● Développer des activités promotionnelles ou de communications ponctuelles, saisonnières ou permanentes (foires, expositions, marché publics, écoles, centrale de Beauharnois, etc.). ● Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti agricole via le projet de la MRC sur l'inventaire patrimonial. ● Sensibiliser les jeunes au bien-être de l'agriculture et à la valorisation du métier d'agriculteur.

L'IMAGE DE LA MRC

ENJEUX AGRICOLES SOULEVÉS	PISTES D' ACTIONS PROPOSÉES
L'OUVERTURE AVEC PRÉCAUTION DE LA ZONE AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'identité de l'agriculture de la MRC à travers ses atouts. ● Trouver des modèles d'entreprises parmi les différents types de productions. ● Mettre en valeur les entreprises agricoles, leurs défis, leurs retombées économiques, sociales et environnementales. ● Protéger et valoriser les paysages agricoles (canaux, cours d'eau, rangs). ● Respecter la quiétude des entreprises en production animale, dans la stratégie d'ouverture de la zone. ● Appuyer les initiatives existantes dans la promotion régionale de l'agrotourisme et leurs circuits. ● Mettre à l'avant-plan notre positionnement géographique et nos rendements agricoles exceptionnels afin de démontrer les possibilités de l'agriculture dans la région : « <i>Vivre l'agriculture à proximité de Montréal</i> ». ● Développer un identifiant régional pour la vente de produits agricoles (ex. : un logo, signature territoriale, etc.)

CONCLUSION

Outre la protection du territoire agricole, qui représente un enjeu fondamental pour les participants, nous avons dégagé de cette rencontre le concept d'ouverture (avec précaution) de la zone et des activités agricoles qui représenterait, à notre avis, une valeur ajoutée au PDZA de la MRC. Le concept d'ouverture pourrait être défini comme un choix stratégique qui cherche à donner à une offre, une position crédible, différente et attractive du milieu agricole, pour la population et ses visiteurs. La communauté agricole aurait tout intérêt à renforcer le lien de confiance mutuelle avec le milieu urbain auquel tous les acteurs pourraient se rallier afin de rendre accessible une solidarité plus forte dans la MRC.

L'avenir de l'agriculture de la MRC doit s'appuyer sur un ensemble d'atouts qui lui confère un avantage stratégique et sur lequel nous pouvons capitaliser :

- la fierté de ses agriculteurs;
- une zone agricole vaste et fertile;
- une agriculture performante et de qualité;
- une région accessible à proximité de Montréal;
- l'omniprésence des plans d'eau.

Nous croyons qu'il serait avantageux pour la MRC d'articuler la vision à long terme du PDZA autour des 6 principes (idées-forces) que nous vous proposons :

1. la pérennité de la zone agricole, un patrimoine collectif à protéger;
2. l'agriculture conventionnelle comme pilier central du dynamisme de la zone agricole (sans exclure tout autre mode de production);
3. la reconnaissance de l'agriculture pour son apport au développement économique et social de la région;
4. l'intégration optimale de la dimension environnementale aux pratiques agricoles;
5. la solidarité entre les différents usagers du territoire agricole, dans une perspective de soutien à l'activité agricole;
6. l'attractivité et le positionnement stratégique de la région.

Finalement, nous croyons que la consultation élargie avec les producteurs agricoles s'est avérée déterminante en vue des prochaines étapes d'élaboration du PDZA, puisque la MRC devra finaliser prochainement son portrait-diagnostic. Afin d'arriver à une vision concertée et à un plan d'action qui reposera sur la contribution de chacun des organismes partenaires du territoire, la MRC prévoit amorcer d'autres ateliers de travail en lien avec ses différents comités.





2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6

Tél. : 450 225-0870

Télec. : 450 225-0872

info@mrc-beauharnois-salaberry.com

www.mrc-beauharnois-salaberry.com/PDZA

